



FRANCE & MONDE

REVUE DE DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LES GRANDES IDÉES HUMAINES

La Pensée française et la discipline de l'esprit

Le jour des funérailles de M. de Freycinet j'ai tenu à l'accompagner jusqu'au cimetière de Passy. Quelques semaines avant sa mort ce grand vieillard, à la pensée si vigoureuse et si jeune, m'avait fait l'honneur de me recevoir et de me garder longtemps auprès de lui. Cinq quarts d'heure bien émouvants et inoubliables pour moi ! En l'écoutant, en offrant à sa curiosité toujours vive de nouveaux sujets de conversation, j'admirais la merveilleuse lucidité de son esprit, la précision de sa mémoire, l'aisance de sa parole en même temps que sa courtoisie d'une élégance nuancée.

Si j'avais tenu à suivre respectueusement son cercueil, c'était moins encore à cause du très bienveillant accueil dont il m'avait honoré qu'en reconnaissance des grands services rendus au pays pendant plus d'un demi-siècle par ce savant ingénieur, par cet homme d'Etat clairvoyant, réfléchi et mesuré.

Et surtout je me faisais un devoir de rendre hommage à l'une des figures françaises en lesquelles s'incarnaient le mieux les mérites, les ressources et les grâces de l'esprit français.



Charles de Freycinet, c'était la clarté, le bon sens, la raison, l'équilibre, la méthode, la calme et vigoureuse discipline de la pensée.

Ah ! la belle intelligence, tout ensemble alerte et profonde, fine et prompte en même temps que grave !

Dans ce cortège funéraire si fâcheusement désordonné, où tous les rangs, tous les corps, tous les costumes étaient confondus — décidément n'y a-t-il donc plus aucun moyen de régler convenablement en France une cérémonie publique ? — derrière la branlante architecture noire et argent de ce corbillard qui emportait M. de Freycinet vers sa dernière demeure, je pensais à toutes ces qualités de la pensée française et aux avantages d'une forte discipline de l'esprit :

— Voilà un homme, me disais-je, qui, certes reçut en partage les plus beaux dons de l'intelligence. Mais à quoi lui eussent-ils servi si, de très bonne heure et continûment, il ne les avait pas vivifiés par une excellente discipline d'esprit et de travail ?

Peut-être, malgré la clarté de son intelligence et la logique de ses raisonnements, malgré ses aptitudes pour les sciences, ne serait-il même pas, sans une bonne méthode d'étude, entré à l'École Polytechnique ? En tout cas peut-être n'aurait-il fait qu'une honorable mais obscure carrière d'ingénieur des Ponts-et-Chaussées, des Chemins de fer ou des Mines s'il n'avait eu l'exact pressentiment de ses possibilités et moyens, le sens du réel, la connaissance des hommes, l'habitude de raisonner lucidement sur des observations précises, de tenir compte avec sang-froid des faits, d'être perpétuellement en garde contre les nuées et les chimères ?

Sa plus grande force fut la stricte et bonne discipline d'esprit à laquelle il eut la sagesse de soumettre ses dons naturels afin d'en tirer le meilleur parti. Et le caractère même de ses dons — limpidité, raison, mesure — le prédisposait à cette discipline salutaire.

Ce frêle vieillard dont le cerveau resta jusqu'au bout si clair et si vigoureux, dont, sous l'épaisse broussaille des

ce, l'incompréhensible et le dégradé. En art leur goût ne va ni vers le laid ni vers le bancroche. Dans l'ordinaire de la vie sociale ils se gardent bien de trouver qu'il n'y a d'élégance, de bonheur et même de plaisir que dans le faisandage, le vice et l'irrespect des lois humaines.

Mais les dons héréditaires finissent par s'émousser et même, à la longue, par s'étioler, si l'on ne les soumet pas à une forte discipline du caractère comme de l'esprit. La contamination s'étend vite lorsqu'on l'accueille avec une mollesse souriante et, par conséquent, presque complice. Peu à peu les vertus de la race risqueraient de disparaître.

La discipline sociale est aussi nécessaire à la vie et au bonheur des peuples que la discipline individuelle l'est à la vie et au bonheur de chaque homme. Et la discipline sociale — qui est le résultat des bonnes habitudes individuelles — s'émousse lorsque la discipline personnelle de chaque citoyen devient moins stricte. Fatalement aussi, par un choc en retour bien naturel, la bonne tenue individuelle et morale des particuliers dépend, pour une certaine part, de l'ordre dans les mœurs, du respect des règles dans la vie sociale.

Nous avons donc tout intérêt à préserver la discipline privée comme la discipline publique. On en a besoin partout. Il en faut dans ce qu'on appelle le Monde comme il en faut à l'Ecole. Il en faut dans les sports comme au régiment. Il en faut dans la paix comme dans la guerre. Elle est indispensable dans la vie familiale aussi bien que dans les usines, les administrations, les maisons de commerce. Là où elle ne règne pas il n'y a pas de sécurité dans le travail et le bonheur des particuliers.

Loin d'en être les victimes — comme, dans notre amour de la liberté et de la fantaisie, nous pourrions être tentés de le croire — nous en sommes les bénéficiaires. La liberté n'est précieuse et bienfaisante que si elle s'ordonne par une forte discipline, d'autant mieux consentie qu'elle est juste et sage. Quant à la fantaisie, peut-être n'a-t-elle tout son charme que lorsqu'elle prend son essor en une civilisation

bien réglée, en un pays calme, équilibré, sûr de son avenir, en des cerveaux solidement d'aplomb.

Utile dans le domaine social, agréable dans les mœurs (qu'est-ce donc encore que la politesse, sinon une discipline indispensable à la vie de relations ?) — la discipline l'est plus encore pour la formation du caractère et l'éducation de l'esprit.

Le caractère ? Mais certainement. Que vaudraient la franchise, la sensibilité la plus fine et même la droiture si elles n'obéissaient pas à certaines règles, si elles n'étaient pas dominées par la volonté, si elles ne se laissaient guider par la raison, par de bonnes habitudes d'observation, de réflexion et de travail ? La meilleure séduction du caractère français est précisément cet accord de la spontanéité avec la soumission à certaines règles tutélaires, ce contrôle de la sensibilité par la raison.



C'est surtout dans l'ordre des choses de l'esprit que le défaut de discipline se fait vite et fâcheusement sentir.

La pensée française n'est si haute, si noble et si féconde qu'à cause de la raison, de la mesure, de la méthode dont toujours — du moins en ses manifestations les plus heureuses — s'accompagne son essor.

Lorsque nous parlons de discipline, nous entendons bien que cette discipline n'est pas invariable, uniforme. Elle se modifie selon les natures d'esprit, la personnalité des hommes, le genre de leurs travaux, et selon les époques.

L'essentiel est d'en avoir une, d'y conformer ses pensées et ses actes.

Ainsi, pour les penseurs qui sont des croyants, la discipline religieuse est la grande tutelle. Pour eux tout est subordonné à l'idée de la Révélation et de la Providence. C'est ce qui domine la pensée et l'œuvre de Bossuet. Cette règle impérieuse de son esprit nous a valu d'admirables livres.

Pour d'autres c'est la discipline philosophique qui l'em-

porte. Et elle inspire à un Descartes son discours sur la Méthode.

C'est la discipline historique qui soutint tels autres hommes glorieux. Un Taine, par exemple, qui ne se laissa point écarter de l'étude patiente et subjective des faits.

Et la discipline scientifique, à laquelle Pasteur fut humblement fidèle toute sa vie, le maintint dans l'expérience scrupuleuse et divinatrice, qui permit à son génie tant de découvertes.

* * *

Au contraire, s'écarte-t-on de la discipline nécessaire et bienfaisante de l'esprit, aussitôt c'est le désordre, l'aventure, l'erreur, et par conséquent, le malaise. La vie est moins sereine, l'œuvre plus incertaine.

L'oubli de la discipline religieuse conduit à la révolte. Dans le domaine philosophique, c'est le sophisme qui est l'expiation d'une telle faute.

Plus grave encore dans les sciences, l'abandon des saines méthodes d'observation et de raisonnement selon les données de la nature, mène vite au péril des théories non fondées sur l'expérience et que remplacent d'autres théories non moins arbitraires ou dont la fausseté — parfois séduisante — est ultérieurement prouvée par des expériences faites sans idées préconçues.

En matière historique — où certes l'imagination divinatrice a un grand rôle puisque c'est elle qui permet d'apercevoir le caractère des personnages, l'âme d'un temps et de reconstituer la vie des époques révolues — la désinvolture à l'égard des textes, une insuffisante rigueur dans l'interprétation des faits ne défendent plus l'historien contre la passion qui peut bouillonner en lui, contre la fantaisie qui risque de l'entraîner, contre son goût du paradoxe et son penchant au parti-pris.

Que d'exemples saisissants et parfois même illustres, dans les sciences et les lettres, on pourrait citer de ces déviations regrettables !

Elles sont plus fréquentes encore dans le monde politique où il est si difficile de garder son sang-froid, où l'on travaille et discute dans la fièvre, dans le hourvari des ambitions et des intérêts. Comme c'est là que les fautes commises ont leur retentissement le plus direct et rapide, la discipline de l'esprit y serait plus souhaitable encore que dans les autres domaines. Malheureusement les carrières improvisées et injustifiées y abondent. Les mauvaises méthodes de pensée et de travail y règnent. L'atmosphère surexcitante dans laquelle on y vit est la moins propice aux méditations ordonnées et sans parti-pris, à l'étude des leçons qui se dégagent de l'expérience.



Si la discipline de l'esprit est nécessaire aux hommes de génie ou simplement de belle et claire intelligence pour la bienveillante utilisation de leurs dons, combien plus encore elle est indispensable à l'immense foule des gens de bonne volonté, à M. Toutlemonde ! C'est grâce à elle seule, que, sans génie ni force créatrice, on peut le mieux se tirer d'affaire. Aussi quelle arrogante imprudence de se priver de ce soutien, de cet abri ! Au lieu de se trémousser — d'une manière parfois si infatuée et si grotesque — pour s'en affranchir, chacun de nous devrait avoir la sagesse de s'y cramponner.

De même qu'on apprend à marcher, à lire, à écrire, à rouler sur une bicyclette, à conduire une automobile, à danser, à se nourrir selon les insuffisances ou les excès de sa nature, quelle force d'apprendre à raisonner logiquement, à contrôler ses idées par l'expérience, ses lectures par l'observation !

Quelle sécurité pour soi-même lorsqu'on a bien pris l'habitude de n'accepter que ce qu'on comprend, de ne pousser plus avant son étude, sa réflexion, son travail, qu'après vérification de ce que l'on a imaginé, lu et entendu !

La chimère a beaucoup d'attraits. On trouve tant d'agrés-

ments à vivre dans le rêve et la fantasmagorie ! Mais si poète que l'on soit, et sans laisser se ternir les belles fresques changeantes d'une imagination féconde, on doit acquérir ou préserver, grâce aux bonnes habitudes de l'esprit, le sens réel. Cette volonté reçoit d'ailleurs sa récompense, car c'est de la quotidienne réalité humaine que se dégage — pour qui reste capable de la sentir — le plus de simple et grave poésie.



— Une forte discipline de l'esprit est plus particulièrement bienfaisante dans la vie littéraire, à cause du retentissement qu'ont les livres et de l'influence qu'ils exercent sur un immense public de lecteurs proches ou lointains. Un livre désordonné crée du désordre. Il fait des ravages. Il augmente le malaise intellectuel et moral, dont il est l'un des signes. Fruit de l'indiscipline spirituelle, il la propage. Le devoir humain et patriotique de l'écrivain est de penser avec logique, avec clarté, avec méthode.

C'est dans le monde des Lettres que les fortes disciplines de l'esprit sont le plus méritoires parce que, tout naturellement, elles y sont plus rares et difficiles.

La littérature est évidemment la raison. Mais elle est aussi, peut-être avant tout, le sentiment. On connaît de grands écrivains qui sont plus sensibles qu'intelligents. Ils vibrent et frémissent ; mais, tout à leurs sensations très vives, ils négligent parfois de les contrôler, de les coordonner, de réfléchir profondément d'après elles. Ce sont des passionnés. Ils ont le don d'agrandir ce qu'ils touchent, et l'instinct des accentuations expressives qui en précisent le caractère. Ils s'abandonnent avec fougue à leurs impulsions. Qui donc a dit — fort justement du reste — : « L'art est un excès » ? Et, selon des lois particulières qui ne sont pas toujours d'accord avec celles de la réalité, ils créent, dans la fantaisie, dans le rêve et quelquefois l'arbitraire, un monde qui peut être assez différent du monde véritable.

Or, une bonne discipline de l'esprit assure la constante

prédominance de la raison, le perpétuel contrôle de l'imagination et de la sensibilité.

C'est donc vers cet idéal qu'il faut tendre : tout en gardant une sensibilité très vive et la fraîcheur de l'imagination, s'efforcer d'obéir à la raison, de penser avec méthode, d'avoir une juste perception de la vie.

D'ailleurs, la beauté des chefs-d'œuvre de notre littérature française ne résulte-t-elle pas le plus souvent de cet équilibre entre l'acuité de la vision et de la sensibilité et le bon ordre du raisonnement ?

Une telle discipline de l'esprit — qui, aux belles époques, fut toujours l'une des caractéristiques de la pensée française — contribue nécessairement à une plus rigoureuse discipline des mœurs, à un meilleur état moral.

Il ne tarderait pas à en être de même aujourd'hui. Le désordre moral, dont parfois nous nous inquiétons fort légitimement, a sa source dans le désordre intellectuel qui sévit en certains milieux.

Le farouche individualisme, qui détourne tant de gens des devoirs sociaux les plus élémentaires, résulte pour une bonne part d'une mauvaise discipline de l'esprit.

Le jour où nous penserions avec plus de logique et de bon sens — ce qui n'exclut ni la libre fantaisie ni la joie saine — nous vivrions mieux et plus agréablement.

Il n'est pas mauvais d'arriver à convaincre la foule et à croire soi-même que le bonheur n'est pas sans corrélations avec la manière dont on raisonne et cultive son intelligence.

Quel encouragement à bien penser et à vivre sans désinvolture !

Georges LECOMTE, *

Président de la Société des Gens de Lettres

L'ORGANISATION DE LA DEMOCRATIE

En France

Pouvons-nous outiller nos colonies?

« La France, a dit un illustre général, est une nation de 100 millions d'habitants. »

Or, sur ces 100 millions d'habitants, 38 millions seulement habitent la métropole ; le reste habite des territoires divers répartis sur la surface du monde entier.

Après la guerre terrible qu'elle vient de subir, après avoir perdu un million et demi de morts, après avoir eu ses plus riches régions dévastées, *la France a besoin d'un immense effort de relèvement* pour reprendre dans le monde, non seulement le rang qu'elle occupait en 1914, mais le rang plus élevé encore auquel lui donnent droit, et son passé, et les sacrifices qu'elle a consentis pour la cause commune de l'Humanité.

A ce relèvement, pour qu'il soit possible, doivent collaborer les quelques 50 à 60 millions d'habitants qui peuplent nos territoires extérieurs, chacun suivant ses facultés et ses possibilités. Sans cette collaboration la charge serait trop lourde pour les 38 millions de Français de la Métropole seule.

C'est donc, à notre avis, *une faute lourde que d'avoir, jusqu'ici, limité au territoire métropolitain l'effort de reconstitution de la Patrie.* Nos territoires extérieurs peuvent et doivent nous aider, à condition que nous leur donnions *d'abord* les moyens de travailler.

C'est une *erreur funeste* que de dire :

« Reconstituons d'abord nos régions dévastées, nous songerons ensuite à l'outillage du reste du pays et à l'outil-

lage de nos colonies. Erreur qui peut entraîner la ruine totale de ces régions, à peine leur reconstitution terminée. Nous aurons, en effet, édifié des usines toutes neuves ; nous aurons bâti des maisons confortables et nombreuses pour abriter le personnel de ces usines, mais nous n'aurons rien fait pour assurer à ces usines des matières premières et des clients. Et de cela cependant il importe de se préoccuper autant que de la reconstitution elle-même.

Or, nos colonies peuvent nous fournir à la fois des matières premières et des clients ; mais, pour cela, il faut que nous les outillions pour leur permettre de produire ; la constitution de l'outillage de nos colonies doit donc marcher de pair avec la reconstitution de nos régions dévastées, si nous ne voulons pas risquer de nous trouver pris au dépourvu au lendemain même de cette reconstitution.

Nous n'étudierons pas ici comment nos colonies, une fois outillées, pourront aider au relèvement de la Métropole ; nous renverrons aux innombrables discours et écrits qui ont paru et qui paraissent encore tous les jours sur ce sujet.

Nous n'étudierons pas non plus comment sera constitué cet outillage nécessaire ; ce sujet a été aussi traité maintes fois, et nous renverrons, pour son étude, au rapport de M. Sarraut sur l'outillage des colonies.

Nous voudrions ici aborder une autre question qui a été, à vrai dire, beaucoup moins étudiée que les deux autres et que voici :

Pouvons-nous, actuellement, constituer cet outillage, nécessaire pour nos colonies ?

* * *

Pour créer un outillage, il est nécessaire de posséder deux choses : de l'argent et de la main-d'œuvre, du capital et du travail.

Pouvons-nous actuellement disposer, en quantité suffisante, de ces deux moyens d'action ?

Nous allons d'abord traiter cette question dans son ensemble, non seulement pour nos colonies, mais aussi pour tous nos territoires extérieurs ; montrer l'ordre de grandeur de l'effort à faire, et nous rendre compte si cet effort est réalisable ; puis, serrant de plus près le problème, le prenant pour ainsi dire à bras le corps, nous examinerons un cas particulier que nous choisirons parmi les plus difficiles, et nous verrons les solutions pratiques qu'il sera possible d'adopter.

PROBLÈME FINANCIER

La question financière est, avec celle de notre sécurité, la plus grave de celles que notre pays a à résoudre. Dans la détresse où sont nos finances, pouvons-nous faire l'effort nécessaire pour outiller nos colonies ?

Pour répondre à cette question, essayons d'abord de nous rendre compte de l'ordre de grandeur de cet effort, devant lequel jusqu'ici nous avons reculé.

Dans le programme Sarraut, l'outillage des colonies se monte à environ 4 milliards ; le Transsaharien coûtera environ 1 milliard et demi ; le complément d'outillage nécessaire à l'Afrique du Nord et à la Syrie peut être chiffré par environ 5 milliards. Tout compte fait, nous arriverons à un chiffre de l'ordre de grandeur de 10 milliards, pour un programme que l'on estime devoir être exécuté en dix à vingt ans, mais que, pour notre part, nous voudrions voir exécuté en dix ans au plus.

Il nous faudrait donc, en définitive, *un milliard par an pour outiller tous nos territoires extérieurs.*

Or nous dépensons, ces années-ci, tant en charges budgétaires normales et extraordinaires qu'en emprunts divers, quelque chose de l'ordre de grandeur de 50 milliards ; c'est donc un *effort supplémentaire de 1/50 seulement* que nous aurions à faire, pour constituer cet outillage colonial

si nécessaire à notre relèvement ; dépense essentiellement productive — tout le monde est d'accord — et qui nous aiderait dans l'avenir à supporter plus facilement le poids des 50 premiers milliards.

Nous pouvons aussi compter d'une autre façon. Ce milliard annuel à dépenser pour les colonies, c'est une *dépense en capital*, dépense dont nous aurons seulement à payer l'intérêt et l'amortissement.

Au taux approximatif actuel de 7 % pour les emprunts d'Etat, c'est seulement 70 millions que nous aurons à ajouter chaque année aux quelques 15 milliards d'intérêts de notre dette actuelle, soit 1/200.

Je dis bien 1/200 seulement des intérêts annuels de notre dette actuelle.

Et ceci, en supposant que les entreprises envisagées ne rapportent rien, et que les colonies ne prennent aucune part des charges des emprunts à réaliser pour constituer ces entreprises ; double hypothèse évidemment inadmissible.

Dans dix ans, nous aurons ainsi chargé notre dette de 700 millions d'intérêts, ce qui ne représentera encore que 1/20 des intérêts payés actuellement ; ce qui représentera probablement une fraction beaucoup moindre des intérêts que nous paierons alors, si nous continuons, au point de vue financier, à marcher comme nous le faisons actuellement.

Mais dans dix ans, grâce à ces travaux, nos colonies seront en pleine production, et pourront très certainement

alléger le budget métropolitain de la plus grosse partie de cette charge ; de plus, l'essor que le développement de nos colonies donnera au commerce et à l'industrie de la Métropole permettra encore bien davantage — quoique indirectement — l'allégement de notre budget.

Pour rendre plus frappants ces chiffres, nous ferons la comparaison suivante :

Supposons un industriel possédant plusieurs usines : l'usine principale déjà ancienne, munie d'un outillage

vieilli et un peu démodé ; puis une série d'usines nouvelles complémentaires de la première, mais non encore achevées et non munies de leur outillage, et dont l'achèvement doit donner à l'ensemble son plein rendement. Une partie de l'ancienne usine a été anéantie par un incendie ; on est obligé de la reconstruire à grands frais ; pour cette reconstruction, l'industriel a été obligé d'emprunter, et l'intérêt annuel qu'il doit payer à ses prêteurs se monte à 100.000 francs par an.

Mais, malgré cette dépense, l'usine reconstruite, comme l'usine ancienne, ne peuvent remplacer les usines nouvelles non encore terminées ni outillées dont, nous l'avons dit, le rôle est spécial.

Pour terminer ces dernières usines, l'industriel devra encore emprunter, et le total des intérêts nouveaux à payer à ce titre se montera à 500 francs à ajouter chaque année pendant dix ans.

Notre industriel recule en disant : « Non véritablement, je paie déjà 100.000 francs par an, il m'est impossible d'ajouter à cette somme 500 francs de plus chaque année. Ces 500 francs annuels supplémentaires me permettront, il est vrai, d'augmenter considérablement la production de mon usine, peut-être de la doubler et par conséquent de doubler mon bénéfice, et de sortir de la situation critique où je me trouve ; mais véritablement, sortant déjà 100.000 francs de mes caisses chaque année pour payer l'intérêt dû à mes créanciers, je ne puis pas faire plus. »

Est-ce qu'un industriel raisonnant ainsi ne serait pas considéré comme manquant totalement de bon sens et de logique ? Est-ce qu'il ne courrait pas presque infailliblement à la faillite ?

Eh bien, cet industriel c'est la France. Son usine ancienne c'est la Métropole, ses usines nouvelles non achevées et non outillées ce sont les colonies ; la partie de la vieille usine qui a brûlé, ce sont les régions dévastées. Les 100.000 francs d'intérêts à payer par l'industriel ce sont les intérêts de la dette nationale : 15 milliards ; et les

500 francs supplémentaires, ce sont les 70 millions à ajouter chaque année à ces 15 milliards pour payer les intérêts des emprunts nécessaires pour outiller les colonies ; et comme l'industriel précité la France dit : « Cette charge annuelle de 100.000 francs est déjà trop lourde pour moi, je ne puis y ajouter 500 francs, quoique je sois d'accord que cela me libérerait des exigences de certains de mes fournisseurs, et me procurerait de nouveaux clients que j'ai tant de peine à trouver à l'heure actuelle. »

Je crois que montrer la question ainsi, dans son véritable ordre de grandeur, c'est montrer que l'obstacle financier devant lequel jusqu'ici on s'est arrêté en le déclarant infranchissable, c'est voir que cet obstacle est relativement insignifiant, et qu'hésiter à le franchir est réellement une faute lourde qui pèserait longtemps sur nos épaules, infiniment plus que le milliard annuel supplémentaire à demander à l'Épargne française.

Crédit Colonial. — Nous devons donc faire le plus tôt possible l'effort financier nécessaire pour la mise à exécution du programme Sarraut, la construction du transsaharien et la constitution du complément d'outillage nécessaire à l'Afrique du Nord et à la Syrie.

En ce qui concerne spécialement les colonies, le programme d'ensemble a été dressé par M. Sarraut ; mais il faudrait aussi un programme financier d'ensemble. Il faudrait renoncer au système des emprunts partiels de chaque colonie, emprunts toujours insuffisants et arrivant toujours en retard par suite des lenteurs tant de l'Administration que du Parlement. Le système des petits paquets est aussi mauvais dans le domaine économique que dans le domaine militaire.

Il faudrait donc adopter un organisme de crédit unique pour l'ensemble du programme Sarraut, ce pourrait être le Crédit Colonial, ayant les mêmes principes et le même fonctionnement que le Crédit National.

Quant à l'argent, avec une publicité bien comprise, le

Crédit Colonial le trouverait sûrement dans l'Épargne française, si l'on songe qu'il y a plus de 10 milliards de dépôts dans les Caisses d'épargne et 14 milliards de dépôts à vue dans les banques, sans compter les milliards de billets de banque qui, enfermés au fond des coffres ou des armoires, ne circulent pas.

Solution financière Probus. — Mais si l'on hésite à faire cet effort, si nos colonies trouvent la charge des intérêts annuels à payer trop lourde pour leur budget (et cela on peut le comprendre), alors une formule financière permettrait d'alléger très notablement ces charges, tout en allégeant en même temps, dans la même proportion, les charges du budget métropolitain : c'est la formule financière Probus.

Nous ne reviendrons pas sur cette formule dont l'application aux colonies a déjà été étudiée dans cette revue (numéro de mars 1922) ; nous nous contenterons de rappeler que, dans ce système, la charge financière nouvelle serait diminuée d'environ moitié et tomberait à 3 ou 4 %, amortissement compris ; les colonies pourraient alors, dans le cas très général, garder complètement à leur compte cette charge qui disparaîtrait ainsi du budget de la Métropole qui, au contraire, verrait, par cette combinaison, amortir une portion notable de sa dette.

MAIN-D'ŒUVRE

Nous voyons donc que l'effort financier à faire est parfaitement réalisable, soit par les moyens ordinaires, soit de préférence par la formule « Probus ».

Mais trouverons-nous la main-d'œuvre nécessaire ?

Là, le problème est beaucoup plus délicat à résoudre, et il ne peut pas y avoir de solution d'ensemble ; c'est un cas d'espèce à résoudre dans chaque colonie et, souvent

même, de plusieurs façons différentes suivant les races auxquelles on aura affaire.

Mais quoiqu'une solution d'ensemble ne soit évidemment pas possible, nous allons essayer de nous rendre compte, d'une façon globale, de l'effort à demander à l'ensemble de nos sujets et protégés pour la constitution de l'outillage économique qui doit leur apporter la prospérité et la richesse, en même temps qu'à la Métropole.

Pour l'exécution annuelle de travaux se montant, au total, à 1 milliard pour l'ensemble de nos possessions et protectorats, nous estimons qu'il faudrait de 250.000 à 300.000 travailleurs, soit, pour une population de 50 à 60 millions d'habitants, une moyenne de 1/2 % de cette population.

Sans doute, ce n'est là qu'une moyenne, et il ne saurait être question de l'appliquer uniformément partout ; certaines régions donneront un pourcentage de travailleurs bien supérieur ; d'autres régions, au contraire, pour des raisons diverses, telles que par exemple l'éloignement, ne donneront presque rien ou même rien du tout ; mais la faiblesse même de cette moyenne indique que, sauf de très rares exceptions, la question de la main-d'œuvre pourra être résolue, si l'on s'attaque au problème résolument, avec sagesse, prudence et équité.

Nous mettons en fait que presque toujours, aux colonies, ce qui a manqué jusqu'ici ce n'est pas la main-d'œuvre, mais la manière de s'en servir...

APPLICATION AU CONGO

Pour montrer l'application de ces théories à un exemple pratique, nous prendrons, parmi nos colonies, la plus déshéritée de toutes, celle que, par une juste comparaison, on a appelé notre « Cendrillon coloniale » ; Cendrillon qui, malheureusement, n'a pas jusqu'ici trouvé de Prince

charmant, pour la tirer de la misère où elle végète, et où elle menace de mourir.

Examinons néanmoins ce cas extrême ; si nous arrivons à trouver qu'il est soluble, nous pourrions réellement dire que le problème n'offre plus grande difficulté pour nos autres possessions.

a) *Question financière.* — Nous prendrons le programme des Travaux Publics pour l'A. E. F. tel qu'il se trouve dans le rapport Sarraut. Le montant total de ces travaux peut être évalué à environ 500 millions, dont 300 millions pour le chemin de fer de Brazzaville à la mer.

Appliquons la formule financière Probus à ce programme.

L'A. E. F. contractera un emprunt de 500 millions, souscrits en titres de rente.

Ces titres de rente bloqués seront déposés à la Banque de France qui ouvrira à la Colonie un crédit correspondant.

L'Etat garantira à la Banque : l'amortissement en cinquante ans des sommes avancées, et l'intérêt de ces sommes au taux des emprunts de l'Etat à la Banque, intérêt qui est très faible. *Intérêt et amortissement* seraient au total d'environ 2,5 % par an, soit pour 500 millions : *12,5 millions.*

Au fur et à mesure de l'amortissement, les rentes correspondantes seraient remises à l'Etat et annulées.

Pour que les rentiers consentent, dans cette combinaison, à échanger leurs titres de rente contre des obligations d'un emprunt du Congo français, il suffira de leur assurer un intérêt un peu plus élevé que celui qu'ils touchent actuellement, intérêt garanti à la fois par la Colonie et par l'Etat. De plus, la Colonie devra assurer l'amortissement de son emprunt. *Intérêt et amortissement de l'emprunt colonial* monteront à environ 7,5 % par an, soit pour 500 millions : *37,5 millions.*

C'est donc au total 10 % par an, soit : *50 millions,* que

l'Etat et la Colonie auront à verser, tant à la Banque qu'aux rentiers. Avec l'ancienne formule, au contraire, l'Etat aurait à verser 6,5 % pour la rente actuelle, sans amortissement, et 7,5 % pour l'emprunt colonial, soit au total 14 % ou : 70 millions.

Donc on réalise une économie de 20 millions annuels par la formule « Probus ».

Dans le cas du Congo, il sera nécessaire que, pendant les dix premières années, l'Etat garde à sa charge les annuités entières de l'emprunt ; cela surchargera sa trésorerie d'une somme croissant chaque année et qui, au bout de la dixième année, ne sera encore que de 17.5 millions environ ; à ce moment-là, il est à espérer que, grâce aux travaux faits, la Colonie de l'A. E. F. commencera à être en mesure de prendre sa part de la charge de la dette contractée pour constituer son outillage, et le budget métropolitain pourra être allégé d'autant. A noter d'autre part que, dans cette combinaison, l'Etat verra amortir chaque année 10 millions de sa dette pour aboutir, au bout de cinquante ans, à l'amortissement total des 500 millions de titres de rente empruntés à l'origine.

Nous voyons donc qu'en réalité ce sera une charge très légère à inscrire au budget de l'Etat pendant un petit nombre d'années pour permettre d'outiller d'immenses territoires pour lesquels nous n'avons pas su, jusqu'ici, faire l'effort financier nécessaire à leur mise en valeur.

b) *Question main-d'œuvre.* — Pour l'Afrique équatoriale, la question de la main-d'œuvre est plus grave que la question financière.

Pour exécuter les 500 millions de travaux prévus par le programme Sarraut, il nous faudra environ 125.000 années de travailleurs, soit, si ces travaux sont effectués en dix ans, une moyenne de 12.500 travailleurs par an. Ce chiffre peut paraître faible, et il l'est en effet ; mais les ressources de l'Afrique équatoriale sont, elles aussi, très faibles. Voyons quelles peuvent être ces ressources.

L'Organisation de la Démocratie

Le dernier recensement de la population en A. E. F. a donné les chiffres suivants (1921) :

Gabon	400.000	habitants
Moyen Congo.....	500.000	—
Oubanghi-Chari....	600.000	—
Tchad	1.200.000	—

Total 2.800.000 habitants environ.

La proportion dont il a été parlé précédemment de 1/2 % (5 pour 1.000) donne 14.000 travailleurs.

On voit donc que s'il était possible de répartir uniformément sur toute la colonie la charge des travailleurs à fournir, cette charge, pour chaque région, serait très faible et facilement supportable.

Mais cette *répartition uniforme n'est ni possible ni même souhaitable*, pour des raisons évidentes.

La proportion de 1/2 % sera loin de pouvoir être atteinte partout, soit par suite de l'éloignement de certaines régions des chantiers à installer, soit parce qu'il ne faudra pas que le recrutement des travailleurs se fasse au détriment des entreprises publiques ou privées déjà installées dans la colonie; un recrutement inconsidéré dans les régions où ces entreprises exercent leur activité risquerait de les frapper à mort, à un moment où leur vie est déjà si difficile.

Il faudra donc faire une *discrimination entre les différentes régions* et chercher le pourcentage de travailleurs que chacune d'elles pourra fournir. Nous estimons que ce *pourcentage ne devra, en aucun cas, dépasser 5 % de la population totale*, ce qui correspond à peu près à la moitié du chiffre total des travailleurs utilisables; il est, en effet, nécessaire, d'une part de ménager la possibilité de faire des relèves de travailleurs, et, d'autre part, d'assurer un minimum de vie agricole et industrielle à chaque région de recrutement.

Si nous considérons le cas du *chemin de fer de Brazza-*

ville à la mer, à lui seul il devra absorber les trois cinquièmes de l'effort à faire par la Colonie, et *aura besoin de 8 à 12.000 travailleurs* suivant la vitesse d'avancement que l'on voudra donner aux chantiers ; il est placé dans des conditions défavorables, puisque, nécessitant ce gros effort de main-d'œuvre, il est à près de 2.000 kilomètres de la colonie la plus peuplée, le Tchad. Les chantiers de ce chemin de fer seront entièrement *dans la colonie du Moyen Congo* ; c'est donc cette colonie qui, logiquement, *devra fournir le plus gros effort*. Il n'est pas téméraire de penser que *les régions traversées par la voie ferrée pourront fournir le pourcentage maximum de travailleurs, soit 5 % de leur population* ; en ce qui concerne les autres régions de la colonie desservies, pour la plupart, par des voies navigables, Congo, Oubanghi, Sangha et leurs affluents, *le pourcentage de travailleurs à fournir ira en décroissant à mesure qu'on s'éloignera de Brazzaville*. Il semble que, dans l'ensemble, *la colonie du Moyen Congo pourra recruter sans trop de peine un effectif moyen de travailleurs compris entre 1 à 2 % de sa population totale, soit de 5 à 10.000 travailleurs*.

En ce qui concerne la *colonie du Gabon*, il vaudra mieux *rien lui demander pour le chemin de fer de Brazzaville* ; les régions côtières, où sont concentrées la plupart des entreprises de la Colonie, n'auront pas trop de toute leur population pour assurer la vie de ces entreprises ; et quant aux régions de l'intérieur, déjà fort éloignées, les travailleurs que l'on pourra y recruter seront employés à l'exécution des travaux publics qui sont prévus sur le territoire de cette colonie.

L'Oubanghi-Chari ne devra rien donner non plus pour le chemin de fer de Brazzaville ; il suffira de lui faire organiser le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution des travaux prévus sur son territoire, tels que le chemin de fer de Bangui à Batangafo.

Au contraire, *le Tchad n'a aucun travail important à faire exécuter, et, malgré son éloignement, il devra fournir*

au chemin de fer de Brazzaville le complément de travailleurs qui pourra être nécessaire si, comme il est probable, le Moyen Congo n'arrive pas par ses propres moyens à assurer un recrutement suffisant. Les régions très éloignées, telles que le Ouadaï, ne pourront probablement fournir qu'une proportion infime de travailleurs ; mais les régions du sud du Tchad relativement peuplées et dont l'éloignement n'est pas prohibitif, pourront en fournir une quantité appréciable. En moyenne, nous pouvons bien espérer que la colonie du Tchad pourra fournir 1/4 % de sa population, soit 3.000 travailleurs, effectif qui, en tout état de cause, devrait être suffisant pour compléter les effectifs du chemin de fer de Brazzaville. L'acclimatement de ces travailleurs ne serait pas plus impossible à réaliser que ne l'a été celui des Soudanais et Sénégalais employés à la construction du chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

Nous voyons que si le problème de la main-d'œuvre au Congo est difficile, il semble cependant être parfaitement soluble, mais ce problème est très délicat et a besoin d'être étudié avec beaucoup de soin, avec un souci très grand de ménager tous les intérêts légitimes, de préserver l'avenir aussi bien des indigènes que des entreprises installées dans la Colonie. Il faudra, pour le résoudre, agir avec continuité, bon sens et réflexion, après avoir recueilli tous les éléments nécessaires d'information.

Bien entendu, et cela est de première importance, la façon de recruter la main-d'œuvre, la manière de l'encadrer, de la nourrir et de la faire travailler devront être soigneusement étudiées ; mais ce n'est pas le sujet qui nous occupe ici et je renverrai, pour cette question, aux études déjà publiées ailleurs.

CONCLUSION

Cet exemple particulier du Congo nous montre donc avec certitude que nous pouvons outiller nos colonies, le Congo étant, et de beaucoup, la plus deshéritée de nos possessions.

Comme conclusion, nous dirons que : la mise en valeur de nos colonies est une condition essentielle du rapide relèvement de notre Patrie. L'outillage de ces colonies, condition nécessaire de leur mise en valeur, doit donc être constitué le plus tôt possible, si nous ne voulons pas, dans un avenir rapproché, trouver nos usines, rebâties, privées à la fois de matières premières et de clients.

Les deux problèmes essentiels de la constitution de l'outillage : problème financier et problème de main-d'œuvre, peuvent être résolus, relativement facilement pour la question financière, avec quelques difficultés pour la question main-d'œuvre ; mais cette deuxième question peut et doit aussi être résolue si on emploie à la résoudre des hommes suffisamment avertis.

Un tel problème, d'une ampleur aussi vaste, si important dans ses résultats, d'une efficacité si certaine, est bien fait pour séduire les esprits audacieux qui, au besoin, hors des vieilles routines et des chemins battus, cherchent à replacer la France au premier rang des nations. Cinq ans d'héroïsme tenace et de travail prodigieux donnent à ce pays le droit d'espérer qu'il trouvera, et saura mettre à la place qu'il faut, les hommes capables de mener à bout cette tâche nécessaire.

J. MORNET,

Chef de bataillon du génie. 23

Le Fascisme

Depuis huit mois qu'il est au pouvoir, le fascisme a suscité bien des études. Les lecteurs sont demeurés souvent déçus en présence des contradictions. Les amis du fascisme ne s'entendent pas toujours entre eux sur les caractères de ce mouvement et ses ennemis le critiquent pour des raisons fort différentes.

Nous croyons que pour expliquer le fascisme, comme tout autre phénomène social, il faut procéder non pas en théoricien, mais en historien. Indiquer ses origines, c'est montrer les formes que devait prendre son action et les conséquences que devait entraîner son triomphe.

* * *

Le fascisme fut essentiellement un mouvement de réaction contre le bolchevisme. On se rappelle le succès que remportèrent en 1919-1920 les idées communistes et maximalistes en Italie. Les syndicats révolutionnaires se croyaient les maîtres du pays et proclamaient l'avènement de Lenine. La direction, relativement modérée de la C. G. T. était forcée de suivre l'Union syndicale. La guerre civile semblait proche. L'industrie, déjà très atteinte par la crise générale, était menacée par les mouvements ouvriers. La grève perlée était devenue une habitude, le sabotage une

institution. Les manœuvres prétendaient **gagner plus que les ouvriers qualifiés, les ouvriers qualifiés plus que les ingénieurs**. Toute autorité avait disparu. Les gouvernements n'osaient résister, la bourgeoisie était muette, si bien qu'un jour les usines furent occupées dans les villes et les fermes dans les champs. C'est alors qu'indignés par cette anarchie et cette bestialité, des étudiants, des intellectuels, des employés, bref le plus souvent des « petits bourgeois » écoutèrent le mot **d'ordre d'un ancien socialiste converti, M. Mussolini**, et s'unirent pour combattre le bolchevisme.

Comme le socialisme avait été en Italie hostile à la guerre et que les communistes annonçaient l'évangile de Moscou, les bolchevistes ou bolchevisants étaient internationalistes. Or, les membres des fasci étaient le plus souvent recrutés parmi les anciens combattants. Ils avaient souffert pour une cause idéale, la réunion à l'Italie des terres irrédentes, l'affranchissement des nations ; ils entendaient des ouvriers demeurés pendant toute la guerre dans les usines, railler leur sacrifice, les voyaient houspiller les mutilés, injurier les officiers. Le mouvement fasciste prit aussitôt un caractère nationaliste. Par là il s'attira les sympathies du parti nationaliste lui-même, des patriotes italiens et de l'armée.

Comme d'autre part, les neutralistes avaient compté des giolittiens et des catholiques de la haute bourgeoisie, le fascisme se présenta comme un mouvement populaire, hostile aux capitalistes embusqués, aux « requins », aux profiteurs de la guerre et défendit les droits des employés, des ouvriers qui au retour des tranchées n'avaient pas vu se réaliser le paradis annoncé.

Enfin comme les gouvernements laissaient faire les bolchevistes et ne forçaient pas ces profiteurs à rendre gorge, comme le Parlement perdait ses séances en des palabres sans fin ou des luttes sans pudeur, se livrait à des combinaisons de couloir pour renverser le cabinet nommé la veille, comme la proportionnelle avait dressé les uns contre les autres des partis assez forts pour négocier leur concours, mais trop faibles pour imposer leur volonté et constituer une majorité, le fascisme, comprenant le dégoût qu'inspi-

raient au pays la carence ministérielle et l'anarchie parlementaire, fut dirigé contre les partis régnants, contre les démocrates, les populaires, les libéraux du centre, c'est-à-dire contre la vieille bourgeoisie, contre le Parlement, contre la Constitution même.

Dès 1921 les caractères du fascisme étaient fixés.

* * *

C'est à ces caractères que répondirent les procédés d'action qu'il employa. A la place du gouvernement défaillant le fascisme voulut rétablir l'ordre dans le pays et au Parlement. Ses membres, anciens combattants avaient appris dans la tranchée le maniement de la grenade et le mépris de la vie humaine. Ils traitèrent les ennemis de l'intérieur comme ils avaient traité les ennemis de l'extérieur. Ils se soumirent à une organisation et à une discipline militaire ; ils formèrent des escouades et partirent en « expéditions répressives » ; ils brûlèrent les bourses du travail et les cercles rouges, tuèrent, bastonnèrent ou simplement purgèrent les bolchevistes et les socialistes. Ils n'hésitèrent devant aucune violence. Ils obtinrent d'ailleurs des résultats efficaces : les bolchevistes se cachèrent ou même — puisque les fascistes étaient les plus forts — passèrent au fascisme. On vit des ligues communistes entières troquer leur drapeau rouge pour le drapeau tricolore.

Après avoir établi leur autorité sur les villes et les campagnes, les fascistes prétendirent l'imposer à Rome. Lorsqu'au printemps de 1922, les manœuvres des populaires eurent rendu fort malaisée la constitution d'un ministère, lorsque les partis se coalisèrent contre M. Facta, les fascistes jugèrent le moment venu de marcher sur la capitale et d'occuper Montecitorio, comme ils avaient conquis les bourses du travail.

M. Mussolini passa une grande revue à Naples pour s'assurer de la discipline de ses troupes et surtout pour en exalter le courage et en montrer la puissance à l'Italie. Il faut tenir compte ici de la psychologie des foules. Les

fascistes avaient reçu un uniforme économique et peu salissant, une chemise noire, de même que les garibaldiens avaient porté la chemise rouge et que d'autres partis arboraient des chemises bleues ou kaki. Ils adoptèrent le salut à la romaine, le bras tendu, firent retentir le pays de leurs « Eia, ala, alala ! » et de leur chant « Giovinezza ». Ils se sentaient une âme identique. Lorsqu'une troupe défile, musique en tête, l'allure scandée, les enfants et les badauds sont comme aspirés par sa marche rythmée. Des Italiens hésitants emboîtèrent le pas derrière les légions fascistes. En un pays qui s'enivre de rhétorique, de geste, de couleur il ne faut jamais oublier la part des éléments sensoriels.

M. Mussolini marcha donc sur Rome, grâce à l'appui de l'armée et grâce à l'attitude du roi qui refusa de proclamer l'état de siège pour éviter la guerre civile, il s'empara d'un pouvoir qui semblait à la disposition d'une volonté.

* * *

Maître de Rome, M. Mussolini voulut accomplir la seconde partie de la tâche qu'il s'était imposée : nettoyer les écuries parlementaires .

C'est alors que les difficultés commencèrent : M. Mussolini allait être forcé de tenir compte à la fois des appuis qu'il avait obtenus et des réalités qu'il rencontrait. Pour mobiliser tant d'hommes, les nourrir, les transporter, il avait eu besoin d'argent. On murmurait en Italie que seuls les grands industriels avaient pu lui en donner : ne lui étaient-ils pas reconnaissants de sa victoire sur les syndicats révolutionnaires ?

Et puis on ne remplace pas en vingt-quatre heures un régime par un autre. Les fascistes pouvaient avoir mille qualités, mais ils étaient souvent très jeunes et manquaient de l'expérience et de la compétence nécessaires pour gouverner et surtout pour administrer. M. Mussolini, afin de composer son cabinet, fut obligé de faire appel aux démocrates et aux populaires. La série des compromis était ouverte.

M. Mussolini essaya néanmoins d'installer des créatures dans toutes les places où il le pouvait. Lui qui avait reproché au régime giolittien de nommer les fonctionnaires, non point à cause de leurs mérites, mais en raison de leur dévouement, n'agit pas d'une autre manière. M. Mussolini pratiqua ce que les Américains appellent le « spoil's system ». Lorsqu'un gouvernement prend le pouvoir, il se considère habituellement comme le représentant d'un parti chargé par la majorité de la nation de gérer les affaires d'un Etat qui est la chose commune, l'expression de tous. M. Mussolini, au contraire, prétendit identifier, non son parti avec l'Etat, mais l'Etat avec son parti et ne parla plus dorénavant que de l'Etat fasciste. L'Etat sembla lui appartenir, de même que sous Louis XIV il était la chose du Roi. M. Mussolini ne cacha point qu'il était un dictateur. Il garda pour lui-même la présidence du conseil, le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'intérieur, le commissariat de l'aviation, la direction du parti fasciste. S'il abandonna des portefeuilles à des collaborateurs, ce fut par un effet de sa gracieuse volonté. M. Sonnino, dans un article célèbre de la *Nuova Antologia*, avait écrit jadis que la Constitution italienne prévoyait des ministres dépendant du Roi et pas de premier ministre. M. Mussolini s'institua le dispensateur des charges de l'Etat, il fut et est une sorte de superministre.

La confusion du fascisme et de l'Etat fut si grande que les décisions de principe importantes furent prises non plus par les ministres, mais par le grand conseil fasciste. Les ministres semblèrent à certains des scribes chargés d'entériner les arrêts du parti. De même dans les provinces, à côté des préfets, représentants officiels de l'Etat, furent institués treize commissaires fascistes, placés sous les ordres directs de M. Mussolini.

Dès lors qu'importait à M. Mussolini la volonté nationale ! Le fascisme, s'étant emparé du pouvoir par la force, déclara régner par la force. M. Mussolini créa une milice nationale qu'il substitua à la garde royale. Des officiers

de cette milice étaient en même temps des fonctionnaires fascistes. Ainsi, au début, les charges politiques se confondaient avec ces charges à demi militaires. Les escouades fascistes furent incorporées dans cette milice qui, disait le grand conseil « devait être essentiellement fasciste et avoir pour objet de favoriser le développement inévitable de la révolution d'octobre ». M. Mussolini précisait d'ailleurs ses intentions : « le gouvernement organisa les troupes nécessaires de la milice pour la sécurité nationale, afin d'avoir, en dehors du consentement populaire, la force ». En mars il allait accompagné de sa garde remettre le budget au ministre des finances et disait : « Pourquoi ces hommes armés ? Pour montrer que le gouvernement a des troupes. Je le déclare, je veux gouverner, s'il est possible, avec le consentement de la majorité des citoyens, mais en attendant que cette majorité se forme, grandisse et s'affirme, je groupe le maximum de troupes disponibles. En effet, il peut arriver que la force fasse retrouver le consentement, et en tout cas, si le consentement fait défaut, il y a la force ». Quinze jours plus tard dans un article de la *Géarchie* de Milan il écrivait : « Lorsqu'un groupe ou un parti est au pouvoir, il a le devoir de se défendre et de se fortifier contre tous. Les hommes en ont assez de la liberté. Ils en ont fait une orgie. La liberté n'est plus la vierge chaste et sévère, pour laquelle les générations du siècle dernier se sont battues et sont mortes.... Le fascisme a déjà marché sur le corps plus ou moins décomposé de la déesse Liberté, et, si cela est nécessaire, il la piétinera encore. » A maintes reprises, M. Mussolini a déclaré que le fascisme partageait le mépris du bolchevisme pour le libéralisme né de la Révolution française. Un lieutenant de M. Mussolini, M. Rocco, essayait le 9 avril de justifier cette attitude et exposait que le libéralisme, la démocratie, le socialisme, sont les erreurs diverses d'un même individualisme. Pour le fascisme, l'individu n'est rien, la nation est tout.

On devine ce que le Parlement devient sous un tel régime. En novembre M. Mussolini convoqua la Chambre pour lui signifier d'avoir à obéir et à voter sans discours. Il lui

rappela qu'il aurait pu dans cette salle « grise installer les bivouacs de ses escouades » et la menaça de la dissolution. Comme ces jours derniers (fin mai) l'opposition a osé se manifester à la Chambre, M. Mussolini a froncé les sourcils et refusé de lui faire connaître son programme.

Toutefois il n'a pas osé supprimer les privilèges les plus anciens des parlements, le vote du budget. S'il a demandé à la Chambre d'accorder en novembre dernier les crédits jusqu'au 30 juin, s'il vient à nouveau d'obtenir les sommes nécessaires, s'il a obtenu les pleins pouvoirs pour réaliser la réforme financière, du moins a-t-il dû reconnaître les prérogatives des députés.

M. Mussolini ne cache pas d'ailleurs son désir de réformer la constitution : dès le mois de janvier, la presse fasciste exposait le projet élaboré par M. Bianchi. La Chambre, à peine élue, désignerait au Roi le premier ministre, qui, après un vote de confiance du Parlement, demeurerait au pouvoir durant les quatre années de la législature. Cette réforme se complèterait d'une réforme électorale : la représentation proportionnelle serait supprimée. Toute l'Italie ne formerait qu'une seule circonscription. Le parti ayant obtenu la majorité des voix, recevrait 356 mandats. Les autres partis se partageraient les 175 mandats restants.

Tels sont les efforts accomplis par M. Mussolini pour organiser le régime fasciste.

* * *

Quels ont été les résultats ?

Il est d'abord indéniable que M. Mussolini s'est aperçu chaque jour davantage de l'impossibilité pour le fascisme de se suffire à soi-même. M. Mussolini avait dû recourir à des ministres appartenant à d'autres partis et chacun s'accorde à dire que M. Carnazza et M. Rossi, par exemple, jouent dans le cabinet un rôle fort grand. Les groupes de compétence fascistes n'ont pas en effet l'autorité que l'on s'attendait à les voir prendre.

Le « spoil's system » a eu des conséquences souvent fâ-

cheuses. Il a créé des dissentiments là où il s'agissait de rétablir l'ordre et la discipline. L'exemple des chemins de fer est caractéristique : à côté du ministre des Travaux publics il y avait un directeur général des chemins de fer. M. Mussolini confia le soin de réformer l'administration à un haut commissaire fasciste. Celui-ci annonça qu'il allait licencier 40.000 agents en surnombre ; il n'a jusqu'à ce jour renvoyé que 2.000 dactylos et 50 hauts fonctionnaires ; par contre il est entré en conflit avec le directeur général et a dressé contre lui une milice des cheminots. Le fascisme s'indignait jadis de voir les inférieurs désobéir aux supérieurs. M. Mussolini dut ordonner la dissolution de cette milice.

La confusion des pouvoirs politiques et militaires eut de nombreux inconvénients. M. Mussolini dut retirer aux officiers de la milice des charges politiques qu'ils exerçaient. La superposition des fonctionnaires fascistes aux fonctionnaires de l'Etat ne fut pas moins fâcheuse : M. Mussolini, constatant les conflits d'attributions qui se produisaient entre commissaires et préfets, supprima les premiers et fut contraint de rendre leur autorité aux représentants traditionnels de l'Etat.

Les agents locaux du fascisme se transformèrent bientôt en autant de petits podestats, de tyranneaux. Un fasciste expulsé du parti, M. Misuri, a dans une lettre aux journaux et dans un discours à la Chambre, exposé la triste situation de l'Ombrie sous ce régime. Dans le midi, en particulier, où le bolchevisme n'avait jamais pu s'implanter, les dissentiments et les luttes sont apparus avec le fascisme. Des politiciens arrivistes ont exploité le régime pour chasser leurs adversaires des charges municipales ou provinciales et ont entrepris des « expéditions répressives » pour se venger d'eux. Presque partout l'idéalisme qui animait le fascisme à ses débuts a fait place au réalisme le plus net. M. Mussolini a dû commencer à « épurer » le parti.

Aujourd'hui le fascisme hésite entre plusieurs tendances : les intransigeants, qui prétendent garder le fascisme hors de tout contact, désirent que M. Mussolini continue sa poli-

tique antiparlementaire et constitue une autocratie qui régnerait sans contrôle sur 39 millions de sujets. D'autres comprennent qu'une telle attitude soulèverait une réaction générale et inclineraient à un régime moins strict. Les Populaires et les Libéraux, reconnaissant l'énergie de M. Mussolini et désireux de participer au pouvoir, lors des élections offrent au Président du conseil leur collaboration et souhaitent qu'il ramène le fascisme « sur la voie de la légalité et insère le fascisme dans l'Etat ». M. Mussolini déclare tantôt qu'il acceptera tous les concours, tantôt qu'il résistera à toutes les avances. D'aucuns prétendent qu'il joue un jeu de bascule et s'appuie tantôt sur les uns tantôt sur les autres. Les plaisirs de l'escarpolette n'ont qu'un temps. Le fascisme devra se décider : ou bien il restera fidèle à son origine révolutionnaire et antiparlementaire, ou bien il se souviendra qu'il est né pour rétablir la concorde entre tous les Italiens.

L'attitude du fascisme à l'égard du syndicalisme n'est pas moins hésitante. Les syndicats rouges recrutaient leurs adhérents parmi les socialistes ou les communistes. Le jour où le fascisme triompha, la C. G. T., pour sauver les syndicats, les proclama « apolitiques » et rompit les liens officiels qui l'attachaient à la direction du parti socialiste. Qu'allait faire le fascisme ? Allait-il soumettre les « corporations nationales » au grand conseil fasciste ? Allait-il les laisser indépendantes ? Fallait-il que les corporations fussent des organisations de classe ? Devaient-elles, comme le désirait leur secrétaire, M. Rossoni, grouper les ouvriers, les techniciens, les capitalistes. Les discussions furent vives. Certains fascistes venus des rangs socialistes ont conservé leur mentalité « anticapitaliste » et voulaient soumettre le patronat à la surveillance du parti fasciste. M. Mussolini en plusieurs discours aux ouvriers a prononcé des paroles menaçantes à l'égard des industriels. Aussi ceux-ci, comme les agriculteurs, refusèrent de se laisser absorber et revendiquèrent leur droit à l'autonomie. Le grand conseil fasciste dut proclamer le principe de la liberté des syndicats. Le fascisme, « antiprolétaire » lorsqu'il combattait le bol-

chevisme, est « anticapitaliste » lorsqu'il défend les ouvriers. C'est encore là une cause de confusion, et aussi de compromis.

Même incertitude lorsqu'il doit se prononcer entre la monarchie et la république. Après avoir plusieurs fois affirmé les tendances républicaines du fascisme, M. Mussolini se convertit à la monarchie, quand le roi refusa de proclamer l'état de siège à la veille de la marche sur Rome. Mais il y a encore des fascistes républicains. Lorsque récemment les Siciliens, las des excès fascistes, montrèrent leur mécontentement par des manifestations monarchistes, des journaux fascistes, comme l'*Impero*, écrivirent des articles fort durs pour la monarchie de Savoie. A quoi sert la royauté demandaient-ils ? à rien. Qu'on la remplace donc par un empire.

Cet empire, disent les fascistes, reprendrait la tradition de l'empire romain ; et déjà, les nationalistes, convertis au fascisme, voient l'Italie maîtresse de la Méditerranée entière, héritière des colonies françaises et anglaises, installée à Nice et en Dalmatie. C'est pourquoi, à côté des fascistes francophiles, nous apercevons des fascistes francophobes ; c'est aussi pourquoi la politique modérée de M. Mussolini à l'égard des Yougoslaves ne rencontre pas chez tous ses amis la même approbation. Le fascisme fut à l'origine un mouvement nationaliste. Au lendemain de la guerre, la presse avait systématiquement exalté le sentiment patriotique italien et réclamé pour prix de la victoire des avantages multiples. Les bolchevistes et les alliés étaient tenus pour responsables de l'insuccès relatif de la diplomatie italienne. Les fascistes ont hérité de cette ardeur. Si les uns se souviennent qu'ils ont combattu avec la France et l'Angleterre, les autres les accusent d'avoir lésé l'Italie. M. Mussolini est trop intelligent pour n'avoir pas aussitôt constaté que la politique extérieure ne se fait pas avec des sentiments et que les cabinets antérieurs lient les ministères suivants, mais il doit aussi tenir compte des sentiments des nationalistes.

Enfin la doctrine économique du fascisme n'est pas plus

cohérente. D'après M. Rocco, le fascisme ne s'occupe pas des individus et ne considère que l'intérêt de la nation. Or il a restauré le régime de l'individualisme économique. M. Rocco a tenté de résoudre cette contradiction — ses raisonnements sont vains, parce que les faits fournissent une explication. Le fascisme est arrivé au pouvoir par la force, d'où son mépris du consentement individuel, mais il s'est insurgé contre le socialisme. Or la guerre avait permis l'apparition d'un véritable socialisme d'Etat que les ministères ne firent qu'affermir. L'opposition du fascisme au socialisme entraînait son opposition à l'étatisme. Ce régime de monopole était fort désagréable aux industriels. Sans leur appui et leur bonne volonté, M. Mussolini serait incapable de rétablir l'équilibre budgétaire ; aussi a-t-il promis de supprimer les monopoles, bien plus de céder certains services de l'Etat à l'entreprise privée. Le fascisme, contraire à l'individualisme politique, est favorable à l'individualisme économique.

Au contact des événements le fascisme a donc perdu sa rigueur primitive et a dû consentir à divers compromis. Formé d'éléments divers, il s'est trouvé parfois divisé et seule l'énergie de son chef a ramené la tranquillité. Mais un homme, si énergique soit-il, suffit-il à la conduite d'un Etat moderne qui exige des compétences si variées ?

Comme disent les Italiens, le fascisme est aujourd'hui à un carrefour. Il doit choisir entre les deux voies : ou la voie révolutionnaire vers quoi l'engagent ses origines et qui le conduira à la dictature et un jour à une réaction, ou la voie légale que les libéraux, les populaires, les démocrates le prient de suivre en leur compagnie. Ils font confiance à M. Mussolini, ils connaissent sa volonté. Ils ne le jugent pas uniquement sur les résultats que certains estiment assez maigres : le ministère a tout juste réalisé quelques réformes fiscales. Les statistiques prouvent que dès le mois de juillet 1922, pour des raisons générales, la situation économique s'était améliorée et que le ministère fasciste ne peut, comme certains de ses admirateurs ont continué de le faire, s'attribuer tout le mérite de cette transforma-

tion. M. Mussolini voudra-t-il se raidir dans son attitude dictatoriale? Ou bien écouterait-il les conseils des modérés? Ceux-là comprennent qu'on ne prive pas un pays d'une liberté déjà ancienne et qu'on ne fait pas impunément ostentation de son autorité. M. Giolitti le savait bien, lui qui était tout puissant, mais se gardait bien de le montrer. L'Italie aime les beaux gestes, mais elle n'aime pas moins son indépendance. Elle applaudit aux beaux discours, mais se réserve le droit de les critiquer. Elle est enthousiaste, mais elle est sceptique. Elle a acclamé le fascisme, mais elle commence à le juger. Si le fascisme veut vivre, il doit évoluer.

Louis HAUTECŒUR.

ŒUVRES DU JOUR

Les déclarations de M. Stanley Baldwin à la Chambre des Communes

et le Plan de Rénovation Nationale

On ne saurait affirmer avec trop de netteté, aussi bien dans l'intérêt des puissances affectées que de quiconque peut entretenir l'espoir de profiter de leurs désaccords, que la seule question au sujet de laquelle des divergences de vues sont possibles, est celle des meilleurs moyens à employer pour aboutir à des fins qui sont vitales pour tous et au sujet desquelles nous sommes tous d'accord. Ces fins sont ce qu'elles ont toujours été : le paiement des réparations et le rétablissement de la sécurité en Europe. Pour les atteindre, les alliés n'ont épargné aucun effort dans le passé et ils n'en épargneront aucun dans l'avenir.

Cette responsabilité est partagée et reconnue, dans une égale mesure par la France, l'Italie, la Belgique et la Grande-Bretagne. Peut-être est-il permis de penser qu'elle incombe, d'une manière plus spéciale, aux nations française et britannique en vertu des grands sacrifices qu'elles ont consentis côte à côte durant les années tragiques, de la communauté de faits et de souvenirs qui les unit intimement aujourd'hui dans une mesure aussi grande, en vertu des épreuves que ces deux anciens pays civilisés ont partagées à travers les siècles. Une communauté similaire de pensée et d'action nous lie, dans la crise actuelle, à nos autres alliés dont les intérêts ne sont, à aucun égard divergents des nôtres.

Animés par un commun désir d'assurer un règlement et d'aboutir à la paix et souhaitant davantage encore d'éviter un nouveau et déraisonnable délai, nous pouvons nous expliquer franchement avec une parfaite compréhension d'associés rivés à la même tâche par une destinée commune.

Les murmures élevés par les partis intéressés sur les deux rives

France et Monde

de la Manche ou dans quelque point que ce soit de l'Europe, ne sauraient nous détourner de ce devoir par des critiques ou par des malentendus soigneusement entretenus.

Dans tout ce que nous allons dire ou faire, le gouvernement de Sa Majesté sera mû comme le cœur de la France, nous le savons, est mû, lui aussi, par l'unique désir de voir se maintenir l'esprit de bon vouloir entre les nations qui ont souffert ensemble et la préoccupation de chacun de voir l'autre obtenir ce qui lui est dû.

L'ALLEMAGNE DOIT RÉPARER LES DOMMAGES QU'ELLE A CAUSÉS

Nous sommes aussi résolus que n'importe lequel d'entre nos alliés à obtenir que l'Allemagne répare les dommages qu'elle a causés durant la grande guerre, dans la plus large mesure dont elle soit capable. Nous n'avons jamais hésité sur ce point. Je ne crois pas que notre peuple puisse en douter. A vrai dire, nous allons plus loin, et nous sommes prêts, comme nous l'avons dit en maintes occasions et comme nous l'avons répété à Paris, au mois de janvier dernier, à recourir à toutes les mesures pour contraindre l'Allemagne à verser le maximum de ce qu'elle peut payer.

Nous sommes persuadés, toutefois, comme nation commerciale, que si nous demandons à l'Allemagne de payer plus qu'elle ne peut, nous ne réussirons pas. Nos alliés seront les premiers à en souffrir et nous sommes fermement convaincus que des méthodes qui ne peuvent aboutir qu'à la ruine de l'Allemagne, seront fatales à notre pays, à nos alliés et à toute l'Europe.

Dès le début nous avons affirmé clairement qu'à notre avis, l'occupation de la Ruhr n'était pas de nature à produire le montant maximum des réparations pour les alliés. En janvier dernier, nous fîmes à Paris, pour prévenir ce qui nous paraissait devoir être un désastre économique, une offre que nous considérions comme un règlement très généreux du problème.

Cette offre fut rejetée par nos alliés et, depuis lors, nous nous sommes tenus à l'écart, animés par un esprit de sincère loyauté envers l'alliance qui a été et qui continue d'être, à notre avis, la principale garantie de la sécurité européenne.

L'OCCUPATION DE LA RUHR

Bien des conséquences que nous prévoyions alors sont en train de se réaliser. Les alliés obtiennent moins de réparations qu'avant l'occupation et les réparations qu'ils reçoivent ne sont arrachées qu'au prix d'une dislocation croissante du système économique allemand

et, comme cela semble probable, au prix d'une ruine complète de ce système à l'avenir.

Les gouvernements français et belge nous assurent que leur seul but, en occupant la Ruhr, est d'assurer le paiement des réparations ; s'il en est ainsi, le différend qui existe entre eux et nous porte plutôt sur la méthode que sur les faits, mais nous sommes convaincus que la continuation indéfinie de cet état de choses comporte un grave péril. L'Allemagne même paraît se diriger à grands pas vers le chaos économique, auquel pourrait succéder, peut-être, la ruine sociale et industrielle.

Les populations locales éprouvent, dans bien des cas, d'horribles souffrances et l'on craint très sérieusement une disette alimentaire. Et ce n'est pas là une situation qui n'intéresse que l'Allemagne. Au fur et à mesure que la puissance productive de ce pays s'épuise, le relèvement de son crédit et le paiement de ses dettes sont une perspective qui s'éloigne vers un horizon plus obscur. Tous les pays d'Europe paient le prix de cet état de choses. L'un deux le paie sous la forme d'une baisse soutenue du cours de son échange, un autre sous la forme d'une diminution de son commerce, un troisième par l'accroissement de son chômage. Si nous étions invités à exposer et à défendre le cas de notre propre pays à lui seul, nous pourrions sans difficulté démontrer les graves conséquences qui en sont déjà résultées pour le commerce britannique.

En dépit des très grandes dépenses consenties par l'Etat (le chiffre atteint environ 400 millions de livres sterling depuis l'armistice) le chômage demeure considérable dans notre pays et non seulement cette dévastation continue, au lieu d'être réparée, mais elle croît si l'on considère les effets moraux qu'elle a sur notre peuple.

L'OPINION ANGLAISE

L'opinion publique en Europe, et non seulement en Grande-Bretagne, devient de plus en plus sensible à cette situation et s'alarme de sa durée.

Il n'est pas excessif de dire que le relèvement du monde est en danger et que la paix pour laquelle on a fait tant de sacrifices est en jeu.

C'est dans ces circonstances que le gouvernement de Sa Majesté a senti de plus en plus la nécessité d'agir. L'échange de conversations amicales, si utiles qu'elles soient, ne paraît pas conduire dans tous les cas à des résultats positifs. Il devient évident que l'attitude des principales parties intéressées doit être plus clairement définie.

On conviendra généralement, je crois, des principes suivants : la période de conflit doit être terminée le plus tôt possible : l'occupation indéfinie par un pays du territoire d'un autre, en temps de paix, est un phénomène rare et regrettable en lui-même, auquel il faut trouver le plus tôt possible une fin honorable, le débiteur ne doit pas être simplement invité à payer ses dettes, mais il doit être mis en demeure de le faire ; sa capacité de paiement, sur les points où elle est douteuse, doit être éprouvée et déterminée ; des efforts en commun doivent être tentés pour atteindre ce but.

LES SUGGESTIONS ANGLAISES

La paix ne pourra être définitivement obtenue et le relèvement ne pourra être assuré que si l'on trouve une solution aux trois grandes questions suivantes :

1° Le paiement des réparations ; 2° le règlement des dettes interalliées ; 3° la sécurité d'une Europe pacifiée.

C'est vers ces questions que l'attention mondiale doit se tourner.

Dans la poursuite de ce but, le gouvernement de Sa Majesté, bien loin de vouloir fruster la France et la Belgique dans leurs revendications légitimes, désire, au contraire, les aider à en obtenir la réalisation. Ce que nous désirons, c'est aller de l'avant, si c'est possible, et arriver au but final, si on peut l'atteindre, et, dans la réalisation de ces aspirations, nous espérons obtenir le concours de la France et de la Belgique, non moins que celui de l'Italie.

Quelles sont alors, à notre avis, les mesures que l'on devrait prendre ? La note allemande du 7 juin, en réponse à une suggestion française qui avait été faite au gouvernement allemand, proposait de faire procéder à une enquête sur la capacité de paiement de l'Allemagne par un comité impartial, en s'engageant à payer les sommes ainsi fixées et de la manière qui serait proposée. En outre, la note offrait une série de garanties concrètes. Donc nous ne pensons pas que ces suggestions — qu'elles soient ou non adéquates — doivent être ignorées. Nous ne pouvons pas admettre qu'une correspondance de cette nature sur des questions affectant les intérêts de tous, soit entièrement unilatérale, ou que des propositions qui peuvent contenir le germe d'un règlement possible soient traitées avec indifférence.

Nous pensons qu'elles devraient être examinées et étudiées en vue de découvrir si elles ne renferment pas des éléments permettant de réaliser un progrès.

LA RÉPONSE A L'ALLEMAGNE

Comprenant que les gouvernements français et belge ne sont pas disposés à prendre l'initiative — bien que nous eussions été heureux d'une telle action de leur part — nous avons informé ces gouvernements, ainsi que le gouvernement italien, que nous sommes prêts à assumer la responsabilité de préparer nous-mêmes un projet de réponse. Toutefois, étant toujours d'avis qu'une action commune est préférable à une action séparée ou isolée, nous soumettrons cette réponse à nos alliés dans le plus bref délai possible, afin qu'ils puissent la considérer et formuler leurs observations. Et nous entretenons l'espoir que nous pourrons nous mettre d'accord avec eux sur le texte de ce document.

Quant à la nature exacte de cette réponse, il serait prématuré de discuter cette question à l'heure actuelle. En exposant cette manière de voir, le gouvernement de Sa Majesté n'est pas sans espérer qu'elle peut traduire les sentiments des alliés aussi bien que les siens. Nous ne croyons pas que sur des questions de principe, il existe entre nous de grandes divergences — si tant est qu'il en existe. Les divergences de méthode ne devraient pas être inconciliables.

Dans la mesure où l'unité d'action est possible, nous continuerons à en poursuivre la réalisation ainsi que nous n'avons cessé de nous y efforcer. Et c'est avec confiance que nous inviterons tous nos alliés et tous les Etats intéressés à considérer dans un esprit de sympathie toutes propositions qui n'auront d'autre but que la pacification de l'Europe et le relèvement du monde épuisé.

La tragédie continue et elle continue parce que le monde ne comprend pas.

Il n'y a que quelques hommes dans le monde qui donnent l'impression qu'ils comprennent : ce sont les hommes qu'on appelle les magnats allemands, dressés à cette admirable école d'organisation moderne à laquelle il n'a manqué que le sentiment de la justice et la notion de la mesure pour arriver à la domination du monde, qui continuent, avec une hardiesse admirable, un égoïsme monstrueux tempéré par la pensée qu'ils agissent dans le sens de l'intérêt de leur pays, une compréhension des faits qu'ils exa-

minent toujours en eux-mêmes et non pas à la lumière des théories périmées, à poursuivre une politique. Ils feraient gagner à l'Allemagne la guerre sur le terrain économique en attendant qu'elle prenne sa revanche sur le terrain militaire.

En face d'eux, il y a, dans les pays alliés, les hommes qui semblent répugner à faire usage de leur intelligence, ou s'ils pensent à s'en servir, c'est en évoquant les précédents, les formules classiques, tout l'attirail dont la grande guerre a fait définitivement un objet de musée.

Dans les pays alliés, que ce soit en Angleterre ou en France, lorsqu'on évoque le problème des réparations, la discussion vient à glisser, ouvertement ou par sous-entendus, sur des sentiments ou des idées générales : on développe à nouveau, pour la 500 millième fois, les arguments tendant à démontrer que l'Allemagne doit payer le prix des ruines qu'elle a faites, ou bien, au contraire, qu'il ne faut pas l'imposer au-delà de sa capacité de payer. A quelles sottises se complaisent les hommes ! Mais il est à peine un Allemand assez effronté pour soutenir que l'Allemagne ne doit pas payer le prix de ses dévastations et il n'est pas un Français assez absurde pour dire que l'Allemagne doit payer plus qu'elle ne peut payer ! La vérité est que les Allemands ont rapidement compris que le paiement des réparations, c'est-à-dire le transfert de valeurs importantes d'un pays dans un autre était une opération très difficile et, comme le client de l'avocat Pathelin, ils ont compris que le meilleur parti pour eux était de répondre : « bê ! bê ! » chaque fois qu'on les invitait à payer. « Payer, nous voudrions bien, mais c'est trop difficile », tel est le thème général que chacun développe avec des variantes. Quand on est social-démocrate on insiste sur la première partie du thème : « nous voudrions bien ». Quand on est pangermaniste, on dit : « c'est trop difficile », avec un vaste accompagnement de trombone. Mais les thèmes s'harmonisent : toute l'Allemagne répète la même chose.

Quand les Alliés se décideront à faire preuve de bon

sens, car, même au milieu des circonstances tragiques que nous vivons, il n'est pas trop tard pour bien faire, ils ne répondront pas, comme ont tendance à le faire aujourd'hui les Anglais : « Mais oui, c'est peut-être trop difficile », ou, comme le font habituellement les Français : « Mais non, ça n'est pas difficile ; il suffit de le vouloir ». Ils diront tout simplement la vérité : « Oui, c'est difficile, mais ce n'est pas trop difficile. »

Ah ! il est beaucoup plus simple de dire : « Ce sont les Allemands qui doivent payer, c'est à eux de se débrouiller ». Mais enfin, les Allemands sont-ils plus intelligents que les Français ? Mais enfin ne voyons-nous pas, clair comme le jour, que c'est précisément la difficulté de payer qui fait leur force, et allons-nous avoir la naïveté de supposer, après les multiples preuves de mauvaise foi qu'ils ont données, qu'ils vont eux-mêmes supprimer cette difficulté ? Mais, dira-t-on, si on leur met le couteau sur la gorge, ils sauront bien trouver le moyen ; peut-être, s'ils ont perdu tout espoir, mais ils conserveront l'espoir tant qu'ils pourront espérer trouver un appui dans l'opinion du monde, et ce n'est pas une bonne manière de nous concilier l'opinion du monde que de dire : « Nous mettons le couteau sur la gorge des Allemands pour qu'ils trouvent eux-mêmes le moyen de nous payer. » Il est indispensable de montrer que nous connaissons toutes les difficultés du problème et que nous avons trouvé le moyen d'y faire face. Alors, nous pourrons faire à l'Allemagne une demande précise et claire ; alors, nous pourrons dire à nos alliés : « Si vous refusez de nous aider à cela, vous allez contre vos engagements et contre la justice » ; alors, nous serons fondés à demander autre chose si nous n'obtenons pas ce qui nous est dû et ce qui peut nous être remis.

Il y a des difficultés considérables pour faire passer des richesses d'un pays dans un autre pays. Comme le monde n'est pas encore parvenu, ce qui ne témoigne pas en faveur

de son intelligence, à créer une monnaie internationale, il ne suffit pas de faire passer ce signe qu'on appelle la monnaie d'un pays dans un autre, il faut qu'un transfert de valeur réelle puisse être effectué.

Le premier problème à résoudre est donc de déterminer, non pas si l'Allemagne doit payer, ce qui ne peut pas être mis en doute, ni ce qu'elle doit payer, point sur lequel on n'a fait déjà que trop de concessions, et qui ne prêterait pas, comme on va le voir, à une détermination immédiate. Il s'agit de déterminer *comment* l'Allemagne doit payer.

Quelle qu'ait été l'indifférence lamentable de la plupart des hommes qualifiés, qu'ils appartiennent au gouvernement, à la finance, à l'économie politique, pour cet aspect vital du problème, les esprits ont travaillé, cependant. Voici, je crois, à peu près tous les systèmes qui ont pu être élaborés et, vraiment, reconnaissons-le, les Allemands, même s'ils faisaient preuve de bonne volonté, soit par l'effet d'un miracle qui change leurs esprits, soit parce qu'ils auraient le couteau sur la gorge, ne pourraient probablement trouver rien de plus. Nous devons donc examiner ces divers systèmes, choisir celui qui paraît le meilleur et nous y tenir résolument, ou bien alors, si tous nous paraissent insuffisants, entrer résolument dans une voie nouvelle.

* * *

On a commencé par se servir de l'expression *mark-or* chaque fois qu'il s'agissait de la dette des réparations. Nous ne croyons pas utile de conserver comme un moyen de paiement celui qui consisterait, pour l'Allemagne, à remettre de l'or ; tout l'or du monde n'atteint pas le cinquième des sommes que l'Etat de Londres mettrait à la charge de l'Allemagne.

Un autre système de paiement qui vient naturellement à l'esprit correspond, en définitive, à ce qu'on a voulu entendre en parlant des paiements en or ; c'est que l'Allemagne remette à ses créanciers, suivant l'expression consacrée, des *devises étrangères*, c'est-à-dire des effets de commerce, des

billets ou peut-être des valeurs mobilières payables hors d'Allemagne et détenus par des Allemands.

Il n'est pas douteux qu'il est possible à un Etat, par un système d'impôt approprié, en faisant preuve d'une ingéniosité fiscale suffisante et en prenant des mesures suffisamment énergiques, d'obtenir une bonne part des devises étrangères que ses nationaux peuvent avoir en leur possession.

A combien peut être estimé le crédit des Allemands à l'étranger ? Les évaluations exactes sont assez difficiles ; cependant, en tenant compte des chiffres qui ont été donnés de part et d'autre, soit par les Allemands eux-mêmes, soit par les autres pays, on peut estimer que ce crédit doit être aux environs de 20 milliards de francs-or. Par une action résolue, imposée au besoin par les alliés, le gouvernement allemand pourrait en obtenir environ 50 %, soit 10 milliards à remettre aux alliés ; mais il n'est pas douteux que le surplus comprendrait, soit des valeurs mobilisées, soit des valeurs tout à fait dissimulées par ceux qui les possèdent et que les Allemands se trouveraient alors dans une situation difficile pour acheter les matières nécessaires à leur exportation. Le paiement rapide en capital d'une part de la dette allemande rendrait certainement plus difficile les paiements suivants ; en tous cas, il ne supprimerait pas le problème. C'est une dizaine de milliards de francs-or que l'on pourrait obtenir ainsi. Au cas où le chiffre serait pris en considération, on peut le dire ; s'il est trop faible, le moyen est à écarter.

* * *

On a pensé alors aux réparations en nature ; elles pouvaient être de deux sortes : soit des matières, soit de la main-d'œuvre.

Les matières livrées par l'Allemagne pour les réparations en nature sont, en définitive, des exportations gratuites ; c'est un moyen de paiement qui peut être recommandé, mais il ne pourra jamais aller plus loin que la va-

leur de la partie des exportations allemandes qui ne servent pas à payer les importations correspondantes ; ce moyen rentre donc dans celui, plus général, qui consiste à faire un prélèvement annuel sur les exportations.

Quant à la main-d'œuvre, il va de soi que, si des ouvriers allemands travaillent aux réparations sur le sol français, ou bien toute leur alimentation, tous leurs vêtements, tous les objets à leur usage seront fournis par l'Allemagne et le prix de la main-d'œuvre devra encore être prélevé sur la valeur des exportations allemandes. — Ou bien les ouvriers devront recevoir leur salaire en francs de France pour faire face à leurs besoins. L'Allemagne devra donc verser des devises étrangères pour payer la main-d'œuvre et le problème restera entièrement le même.

* * *

Les réparations en nature ne sont donc pratiquement qu'une modalité, peut-être commode, d'un prélèvement sur les exportations. Les Allemands ont pu, sans grande difficulté, faire un monceau de ruines, mais il est plus facile de détruire une maison que de la transporter d'un pays dans un autre.

On a mis en avant un autre procédé : celui des emprunts internationaux.

Si l'Allemagne pouvait trouver d'un seul coup sur les marchés du monde à emprunter, en devises étrangères, le montant total de la dette des réparations, la solution du problème serait singulièrement facile.

Mais, parmi les promoteurs de l'emprunt international, personne n'a jamais supposé qu'il pût en être ainsi, on a dit : « L'Allemagne fera une série d'emprunts pour régler peu à peu sa dette. » On voit ici le défaut du système ; l'Allemagne ne s'acquittant pas d'un coup, elle devra payer aux gouvernements alliés un capital, plus des intérêts : à ces intérêts, il faudra en ajouter d'autres qui seront versés aux particuliers souscripteurs de l'emprunt. Alors qu'on trouve déjà des difficultés à transférer d'Allemagne dans

les autres pays un certain total de valeurs, on va encore augmenter ce total par de nouveaux intérêts à payer. En quoi donc cela paraît-il simplifier le problème ?

Cependant les partisans de l'emprunt international répondent : L'Allemagne devra hypothéquer comme gages des emprunts une partie de ses grandes richesses industrielles, elle constituera, par exemple, des Régies dont les souscripteurs deviendront, directement ou non, les obligataires ou même les actionnaires et comme la prospérité industrielle de l'Allemagne est très grande, les intérêts qui seront dus aux souscripteurs d'emprunt, ceux-ci ne demanderont pas à l'Allemagne de les leur verser en espèces ou en devises ; ils les laisseront en Allemagne même pour faire des placements nouveaux.

Que le public étranger consente à investir ainsi en Allemagne quelques milliards une année, puis quelques milliards l'année suivante c'est fort possible, mais penser qu'il continuera jusqu'au bout, cela paraît une chimère. Peut-on compter sur un système dont toute la valeur repose sur la bonne volonté des souscripteurs d'emprunts à réintégrer les intérêts qui leur reviennent dans le pays qui doit les payer ?

* * *

Alors un certain nombre d'entre nous ont pensé : « Payons-nous en capital, saisissons directement les richesses de l'Allemagne. » Ecartons en ce moment toutes les difficultés matérielles et voyons ce que cela veut dire.

Nous saisissons, par exemple, les mines de houille de l'Allemagne ; on dit : « voilà 150 millions de tonnes de charbon dont nous allons profiter chaque année ; cela représente une valeur de plus de 3 milliards de francs-or ». Pardon, pour extraire du charbon, il faut payer des ouvriers et il faut entretenir les mines ; ce qui peut nous revenir, c'est le bénéfice du *patron*, de l'exploitant de la mine ; s'il représente 15%, nos 3 milliards tombent à 450 millions ! Mais n'y a-t-il pas quelque présomption à supposer que

des exploitations dirigées par un Etat dans un pays plus ou moins hostile vont laisser autant de bénéfice qu'entre les mains des patrons habituels ? Même en y joignant le montant de l'impôt qui peut être élevé, on ne peut plus compter sur grand'chose. Bien entendu notre gouvernement n'est pas tombé dans cette erreur grossière ; il a toujours dit que l'occupation de la Ruhr était un moyen et non un but ; mais il faut dissiper cette illusion trop communément répandue, qui fait considérer comme un véritable moyen de paiement la saisie directe de certaines exploitations industrielles allemandes, confondant par je ne sais quelle aberration le profit d'une exploitation d'Etat improvisée avec un bénéfice normal, et, ce qui est plus grave, le bénéfice normal avec la valeur même du produit ; c'est là un moyen qui ne repose sur aucun examen sérieux et solide de la situation.

* * *

Il reste donc le paiement par annuités, mais par annuités garanties.

Pour effectuer des paiements d'un pays dans un autre, il n'y a absolument pas d'autre moyen que ceux-ci : ou bien donner du papier qui peut être échangé contre de la monnaie dans cet autre pays (c'est ce qu'on appelle aujourd'hui le paiement en devises étrangères), ou bien payer les marchandises et, naturellement, si un pays importe des marchandises étrangères en même temps qu'il en exporte, il ne peut payer une dette qu'avec l'excédent de ses exportations sur ses importations. Naturellement il faut ajouter ce qu'on appelle les exportations invisibles, comme les achats faits par des étrangers de passage dans le pays.

Nous avons vu que le paiement en devises étrangères était très limité, qu'il devait être très inférieur au montant de la dette ; reste l'excédent des exportations sur les importations.

On peut obliger l'Allemagne à avoir un excédent des

exportations sur les importations et à les déléguer à ses pays créanciers : l'économie allemande est merveilleusement organisée ; pour cela, il faudra seulement que l'Allemagne importe surtout des matières premières industrielles et que les Allemands se privent de produits du Midi et de denrées coloniales, mais on peut les y obliger automatiquement, ou tout au moins les obliger à payer avec leurs devises étrangères, qu'ils sortiront alors toutes seules, ce qu'ils voudront importer en plus de ce qui sera décidé.

Le système à suivre consiste à prendre le contrôle des douanes. Le contrôle ne signifie pas que les alliés devront eux-mêmes organiser des postes de douane, bien que ce ne soit pas nécessairement plus difficile que de diriger l'exploitation de la Ruhr, mais l'organisation des douanes allemandes devra être faite suivant le principe arrêté par les alliés.

Aucune marchandise ne pourra sortir d'Allemagne sans la désignation précise de la banque par laquelle la valeur devra être réglée et cette banque devra avoir accepté de faire passer tous ses échanges allemands par une Chambre de compensation internationale ; aucune marchandise ne pourra entrer en Allemagne sans que le mode de règlement en soit prévu de la même manière.

La Chambre de compensation internationale paiera les importations faites par l'Allemagne au moyen des crédits donnés par les exportations augmentés des devises étrangères qu'il plaira aux Allemands de remettre, mais, sur toutes les valeurs des exportations et devises étrangères, un quart sera retenu pour payer la dette aux alliés.

Sont-ce trente ou quarante années de ce régime qui seront nécessaires ? Eh oui, ne restera-t-il pas dans 30 ans ou 40 ans des mutilés et des orphelins de la grande guerre, ne restera-t-il pas dans 30 ou 40 ans des ruines de toute nature causées par l'Allemagne ? N'a-t-on pas vu des Etats se soumettre à une dette de 30 ou 40 ans, n'a-t-on pas vu des pays auxquels l'Europe n'avait rien à reprocher,

comme la Serbie par exemple, accepter volontairement un contrôle de 40 ans pour assurer l'exact paiement de leurs dettes ? Et pourquoi donc l'Allemagne en serait-elle seule exempte ? Parce qu'on a peur que le monde n'ait pas assez de fermeté ? Mais y a-t-il un autre moyen d'être payé, et, s'il n'y en a pas, allons-nous encore hésiter à demander les moyens quand nous voulons la fin ? Allons-nous hésiter à dire au monde que, pour être payés, nous devons pendant 30 ou 40 années exercer un contrôle sur les paiements des exportations allemandes, que c'est le seul moyen ? Et puisque c'est le seul moyen, allons-nous hésiter à le demander avec la conscience du bon droit, l'énergie dont nous avons fait preuve jusqu'ici, mais en même temps l'intelligence dont nous avons parfois manqué ?

* * *

Et si, après avoir exposé ainsi clairement la question, nos alliés nous demandent de tout abandonner ?

Alors, c'est qu'ils ne veulent plus du traité de Versailles. Qu'ils soient alors d'accord avec nous pour que nous ayons les moyens de réduire nos dépenses militaires et pour que les richesses qui devraient aller à Paris et à Bruxelles n'aillent pas du moins à Berlin. Alors encore, nous ne demanderons pas une parcelle de territoire de plus ; mais il faudra, pour que la paix de l'Europe soit assurée, qu'il ne subsiste pas au centre une nation menaçante de 60 millions d'âmes ; il faudra une Rhénanie indépendante, pleinement indépendante, garantie par les soldats de toutes les nations qui y tiendront garnison, pour que les premières tentatives de guerre sauvage recréent aussitôt la solidarité entre tous les peuples. Cette Rhénanie pleinement indépendante et dégagée des charges militaires sera l'État le plus riche du monde. Eh bien, soit, mieux vaut créer en Europe un État plus riche que tous les autres que de laisser planer sur le monde entier la menace de la ruine, de la destruction et de la mort !

PROBUS.

La Documentation Vivante

établie sous la direction de

M. Gaston COMBESCURE, Ancien Élève de l'École Polytechnique, Docteur en Droit, Avocat à la Cour de Paris,

avec la collaboration de :

M^{lles} Etiennette BOUCLY,

Suzanne GASTON-GIRAUD, Docteur en Droit, Lauréat de l'Institut,

Cécile LONG, Archiviste au Musée Pédagogique.

MM. Octave AUBERT,

Joseph CASTAGNÉ, Licencié-ès-Lettres.

André COURTIN, Secrétaire général adjoint de l'Union centrale des Syndicats des Agriculteurs de France.

L'Intendant Militaire (C. R.) LE BARS,

Léon MOISSENET, Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées

Henri NOILHAN, Ingénieur Agronome.

Gustave PAUTRAT,

Marcel ROBERT, Licencié-ès-Lettres.

Henri SIMONDET, Agrégé de l'Université.

NOS RUBRIQUES

Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif ; elles présentent, non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.

Avant le titre se trouve une note de la Direction pour relier les analyses et mettre en lumière les grandes directives qui paraissent s'imposer à l'heure présente.

Chaque analyse est présentée sur une ou deux pages, de manière à pouvoir être plus facilement détachée et conservée.

Chaque page est complétée, s'il y a lieu, par une note en italiques sur les idées et les faits.

- 30 **Vie et Histoire sociales** (Philosophie, Méthodologie et Histoire des sciences sociales).
- 31 **Statistique et Population** (Méthodes, Population, Démographie, Statistiques).
- 32 **Politique et Diplomatie** (Politique intérieure et extérieure, Colonisation, Société des Nations).
- 33 **Production et Finances** (Travail et travailleurs, Banques, Monnaies, Crédit, Production, Socialisme).
- 34 **Droit et Jurisprudence** (Droit international, Droit public, Droit privé, Droit pénal).
- 35 **Gouvernement et Administration** (Administration centrale, régionale et locale, Armée, Régions libérées).
- 36 **Prévoyance et Assistance** (Bienfaisance, Associations, Assurances, Habitations à bon marché).
- 37 **Education et Enseignement** (Pédagogie, Enseignement primaire, secondaire, supérieur).
- 38 **Commerce et Transports** (Commerce intérieur et extérieur, Marine marchande, Communications).
- 39 **Folklore et Féminisme** (Coutumes, Cérémonies, Condition de la femme).

POLITIQUE et DIPLOMATIE

Politique intérieure et extérieure - Colonisation -
o o o o Société des Nations o o o o o

ORGANISONS LA PAIX DES PEUPLES

(BELGIQUE-ALLEMAGNE)

327 (49.3 : 43)

La crise belge encourage la résistance de l'Allemagne.

La propagande allemande cherche à tirer parti de tout ce qui peut relâcher l'union nationale chez ses ennemis d'hier : « Lavons notre linge sale en famille ».

La crise belge, dit *Germania*, est une légitime revanche contre le recul des langues germaniques et du Deutschtum dans l'Europe Occidentale devant les conquêtes politiques et morales qu'a faites le Romanentum depuis le traité de Verdun, c'est-à-dire depuis onze siècles. La presse allemande a proclamé sa solidarité pour les revendications flamandes. Elle n'a pas manqué de noter qu'elles favorisaient la résistance allemande contre la pression franco-belge. « Il est intéressant au point de vue psychologique, conclut la *Germania*, que cette revendication devienne aiguë au moment même où la Belgique se rapproche de l'Angleterre et où elle veut, échappant à l'étreinte française, revenir à la vieille tradition, selon laquelle la Belgique se fait protéger à la fois par l'Angleterre et par la France et ainsi contre un protecteur par l'autre. » Quant à la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, elle montre que la crise belge diminue la situation de M. Poincaré.

Le jeu est toujours de favoriser les désaccords entre les Alliés. Les Allemands gagnent ainsi du temps, pendant que la caisse du Reich se vide et que s'emplit celle de la féodalité industrielle.

(Jacques Bardoux. « La crise belge et l'Allemagne », *Opinion*, 29 juin.)

La Documentation vivante

(ALLEMAGNE)

327 : 328 (43).

L'occupation de la Ruhr marque une étape vers la paix du monde.

L'occupation de la Ruhr pouvait seule vaincre les féodaux de l'industrie allemande, et, en assurant les réparations, elle nous fera gagner la paix à laquelle aspirent la France et le monde.

C'est à Berlin que sont les puissants ennemis de la paix ; c'est de là que l'état-major économique dicte à M. Cuno et à la bureaucratie leurs gestes et leurs initiatives. Cet état-major, dès la signature du traité de Versailles, a inspiré les manœuvres dilatoires, les manquements aux exécutions et la banqueroute monétaire. Les manœuvres des féodaux ont toujours visé l'affaiblissement et l'isolement de la France. Pour dompter tant de mauvaise foi, nous avons occupé la Ruhr, arsenal de guerre et fief de paix.

L'initiative que la France et la Belgique ont su prendre et l'action forte et précise qu'elles ont réalisée en occupant intégralement la Ruhr ont placé le monde et l'Allemagne devant ce dilemme : ou bien la paix et la sécurité internationale par l'exécution effective des réparations, ou bien la guerre économique et financière, continuée, sans que l'on en puisse prévoir ni les conséquences ni la fin.

Tous les producteurs du monde ont besoin de la paix. L'occupation de la Ruhr a fait apparaître clairement que la paix ne peut être établie que sur les réparations liquidatrices de la guerre. Tous les subterfuges pour s'évader de cette réalité ont été vains. Il est apparu aussi que l'initiative de la France et de la Belgique rendait possible un nouvel équilibre économique et politique.

Aussi, l'opinion étrangère, mal informée et hésitante d'abord, s'est tournée vers nous : elle nous demande d'installer et de garantir la paix.

Mais nous devons conserver l'initiative et ne pas laisser se renouveler la procédure des marchandages. Nous ne devons exiger rien de plus que les réparations, mais leur exécution. La France et la Belgique offriront une affirmation de paix aux peuples, quand ce point essentiel sera réglé. Il faut que le gouvernement de Berlin et la féodalité industrielle cèdent et s'exécutent ; il faut, ensuite, que la France, forte et pacifique, prenne l'initiative de garantir à l'Europe son nouveau statut économique et politique.

(Robert Weyssié, « La paix par la Ruhr ». Un vol. in-16, Paris, Plon, 1923).

**LA POLITIQUE DE PAIX ASSURE LES DROITS
DES NATIONALITES**

(TURQUIE)

327 (56).

La fin du régime des Capitulations.

La souveraineté d'un Etat civilisé ne peut pas être amoindrie, quelque avantage qu'en retireraient les Etats au profit desquels serait établi cet amoindrissement.

On réserve le nom de Capitulations aux traités d'amitié, intervenus entre la Porte et diverses puissances chrétiennes en dehors de tout conflit et qui ont pour but de régler la condition de l'étranger au point de vue de sa liberté individuelle, de son droit de commercer, des immunités fiscales dont il jouit, enfin du privilège de juridiction qui lui est reconnu. Sans doute les Capitulations ne répondent plus, dans leur forme archaïque, aux exigences actuelles des relations internationales. Depuis longtemps, les Turcs envisageaient leur abrogation et les puissances chrétiennes acceptaient volontiers l'idée de leur transformation. Mais, au lendemain de notre victoire, on eut fort surpris l'opinion publique en lui annonçant que l'un des fruits de cette victoire serait l'abandon de nos prérogatives et la diminution de notre influence en Turquie.

Les Capitulations constituent-elles des actes contractuels ou des actes unilatéraux ? L'article 85 du traité de 1740 consacre la perpétuité des capitulations et établit ainsi leur caractère contractuel. Depuis cette époque, elles ne constituent plus une institution autonome de l'Etat ottoman, mais le résultat de traités internationaux, d'accords diplomatiques, d'actes contractuels. Ce régime ne peut donc, en principe, être modifié que sur la base d'une entente entre les parties contractantes.

Il résulte de l'examen des documents diplomatiques que les Turcs ont toujours considéré que la guerre abrogeait les Capitulations. Mais il y a là une erreur certaine, et, en principe, les Capitulations subsistent encore aujourd'hui. Si, en fait, leur application a été suspendue, c'est uniquement parce que, lors de la déclaration de guerre, les Puissances ont rappelé leurs consuls.

Les discussions pénibles et minutieuses de Lausanne portent exclusivement sur les garanties qui pourront être substituées aux Capitulations. Cette « question cruciale » s'est reposée devant la seconde Conférence. La pression turque a continué et les garanties de remplacement sont devenues illusoires. Les Capitulations ont vécu.

(Achille Mestre. « L'agonie des Capitulations », *Revue de Paris*, 1^{er} juillet.)

Les Soviets et la manière forte.

Par son attitude ferme, par son insistance énergique, le gouvernement britannique a obtenu des Soviets la fin de leur propagande en Perse, en Afghanistan, dans l'Inde et le respect des sujets anglais.

La note de Lord Curzon était hautaine et énergique. Elle concluait ainsi : « Si dans les dix jours, le gouvernement des Soviets n'a pas entrepris de se conformer d'une manière complète et sans réserve aux requêtes qu'elle contient, le gouvernement de Sa Majesté se considérera comme dégagé des obligations de l'accord commercial du 16 mars 1921. »

En même temps, des navires de guerre se rendaient au large des côtes mourmanes pour assurer la sécurité des chalutiers anglais. Grand émoi dans la presse de gauche. Mais le 12 mai arrivait au Foreign Office la réponse des Soviets. Le journal de M. Lloyd George trouva la note satisfaisante. A vrai dire, les bolcheviks relâchaient les chalutiers anglais, retiraient les notes blessantes et proposaient de recourir à un arbitrage ; mais la note, négative sur les autres points, en ce qui concerne le paiement des indemnités et la cessation de la propagande, était ironique et méprisante. La manière de M. Tchitchérine ne pouvait plaire à Lord Curzon. Il le fit savoir très haut. Aussitôt, Krassine, ambassadeur des Soviets, rédigea une note conciliante, cédant sur la plupart des points ; mais les bolcheviks refusaient de reconnaître qu'ils avaient, par leur propagande, violé l'accord du 16 mars 1921 ; ils proposaient une enquête et une négociation. Que fit Lord Curzon ? Il prit acte des concessions faites, mais il resta intransigeant sur la question de la propagande. Si les Soviets ne contresignaient pas la formule préparée par le Foreign Office, l'ultimatum, prorogé deux fois, jouerait sans délai. Cet ultimatum interdisait « toute forme d'action ou de propagande tendant à encourager l'un quelconque des peuples de l'Asie à agir d'une manière hostile, sous quelque forme que ce soit, contre les intérêts britanniques ou contre l'Empire Britannique, spécialement aux Indes et en Afghanistan ». Le gouvernement des Soviets céda. Et là-dessus, Tchitchérine proclama la haute valeur de l'accord commercial maintenu par la capitulation des Soviets.

(Jacques Bardoux. « Une capitulation russe », *Opinion*, 22 juin).

LA POLITIQUE DE PAIX PRÉPARE LA COLLABORATION
DES INDIGÈNES AVEC LA MÉTROPOLE

(FRANCE)

325 (44).

Les adversaires de notre expansion coloniale.

L'œuvre accomplie dans nos colonies est la meilleure réponse aux détracteurs de notre effort colonial.

Lorsqu'un Henri IV ou un Richelieu entrevirent l'avenir du pays dans l'exploitation de riches possessions d'outre-mer, un Colbert imagina le pacte colonial et instaura une conception des rapports économiques des colonies et de la métropole qui pèse encore aujourd'hui lourdement sur nous, conception étroite qui a méconnu les grands mouvements d'échange des périodes à venir.

Puis c'est la lamentable aventure du règne de Louis XV, l'œuvre colossale des Martin, des Duplex, des Montcalm, abandonnée. Voltaire s'applaudissait de la cession des « arpents de neige » du Canada ! Bernardin de Saint-Pierre déclarait : « Je croirai avoir rendu service à ma patrie si j'empêche un seul honnête homme d'en sortir et si je puis le déterminer à cultiver un seul arpent de terre de plus dans quelque lande abandonnée. »

Robespierre était hostile aux colonies ; le Directoire également. Delacroix, ministre des relations extérieures, disait : « J'aimerais mieux pour la France quatre villages de plus sur la frontière de la République que l'île la plus riche des Antilles. » Après ses grands projets (Syrie, Egypte, Louisiane), Bonaparte, après Trafalgar, renonça à la domination maritime et coloniale.

La renaissance arriva avec l'expédition d'Alger, en 1830. Mais, chaque fois qu'on procède à une entreprise coloniale, l'opposition se manifeste avec force. Les radicaux, naguère, et plus récemment les socialistes, ont combattu l'œuvre coloniale qui sert la grandeur de la France et le progrès de la civilisation.

(Regismanset. « Nos conquêtes coloniales », *Mer et Colonies*, 18 juin).

Les Idées et les Faits.

« Nous devons à la France, mère de toutes les idées et institutions libérales sur le continent, une énorme reconnaissance. A tous les moments où de grandes pensées doivent venir à se faire jour, elle sera toujours en avant de nous comme notre modèle. Qu'est l'Allemagne en face d'elle ? Rien qu'une soldatesque prussienne prodigieusement développée, un pur Etat militaire, c'est-à-dire seulement ce qu'elle était avant, en plus grand. » (Lettres de l'archiduc RODOLPHE.)

Notre politique coloniale.

L'un des apôtres de la « France de cent millions d'habitants » expose ce qu'il reste à faire pour la réaliser.

Les colonies nous ont fourni, pendant la guerre, 580.000 combattants et 300.000 travailleurs. Avions-nous mérité cet effort ? Assurément non, étant donnée notre politique coloniale.

Les gouvernements successifs de la France ne se sont préoccupés que par saccades de nos colonies ; et, lorsqu'ils l'ont fait, ils n'ont pas toujours été suivis par le Parlement. C'est ainsi que M. Messimy ne put obtenir l'institution du service militaire obligatoire en Afrique du Nord, service qui, adopté aujourd'hui en Egypte, en Turquie, dans les Indes et en Tunisie, n'existe pas encore au Maroc.

Nos frères noirs, trop souvent dédaignés, sont très près de nous par leur origine et beaucoup moins loin de nous par leurs croyances qu'on ne l'imagine.

Poussant à l'excès un esprit de tolérance qui leur fait honneur, les Français, sans s'en douter, se font d'ailleurs les apôtres de la religion musulmane. Ils envoient des maîtres musulmans au Soudan, par exemple, où la population professe une religion individualiste, consistant surtout dans l'adoration des forces naturelles.

Ces peuplades deviennent alors hostiles à la France chrétienne et refusent l'accès de leurs contrées aux religieux venus parler et enseigner en son nom : le fait s'est produit dans la région du Niger.

Les missionnaires constituent un précieux élément de propagande et sont réclamés par les autorités, même lorsqu'elles appartiennent à la religion protestante.

La tâche des Pères est d'ailleurs facilitée par l'état d'esprit des habitants. Contrairement aux Arabes, ils se rendent compte de leur infériorité et sont reconnaissants aux Français de l'abolition de l'esclavage et du développement de l'enseignement.

Deux obstacles s'opposent encore à cette œuvre patriotique : la légende créée autour des coloniaux suspects d'être les rebuts de la métropole ; et une certaine littérature coloniale qui, encensant chaque jour le gouvernement français, arrive à le rendre odieux aux indigènes.

Le meilleur moyen de nous attirer la sympathie des noirs est la multiplication des œuvres sanitaires existantes.

(Général Mangin. « L'Afrique Française », Conférence au Congrès d'Economie Sociale, 30 mai.)

(ROYAUME-UNI)

327 : 325 (42).

Le pétrole et la politique anglaise en Mésopotamie.

Ce n'est que pour le pétrole que l'Angleterre est allée en Mésopotamie, et des Anglais eux-mêmes protestent contre cette politique par trop intéressée.

Le gouvernement britannique vient de signer avec la Mésopotamie un nouveau traité qui ne prendra fin que le jour où l'Irak entrera dans la Ligue des Nations, et, au plus tard, 4 ans après la ratification du traité de paix avec la Turquie. L'Angleterre s'engage à demander l'admission de l'Irak dans la Ligue, sous deux conditions essentielles : d'abord, que ce pays possède un gouvernement stable ; ensuite, que les frontières en soient exactement délimitées. La réalisation de ce dernier point dépend presque entièrement des relations plus ou moins amicales de l'Irak avec la Turquie. Mais on doit reconnaître que, si le gouvernement britannique se préoccupait un peu plus de la paix et un peu moins du pétrole, ce problème de frontières serait rapidement résolu. Jusqu'à présent, l'incertitude qui règne quant aux limites exactes de la Mésopotamie a servi d'excuse à l'occupation de ce pays par des troupes anglaises. De même, on a invoqué ce prétexte pour ne pas réunir l'assemblée constituante de l'Irak ; mais la réalité, c'est qu'un Parlement mésopotamien pourrait considérablement gêner l'administration britannique et pourrait même refuser de ratifier le traité. A l'époque où l'émir Fayçal a été nommé roi, le gouvernement britannique a déclaré qu'il avait été élu par le peuple. Si l'Irak a pu élire un roi, pourquoi ne peut-il élire un Parlement ?

En vérité, les méthodes employées par l'Angleterre, en Mésopotamie, sont difficilement justifiables. L'Angleterre est entrée dans l'Irak sous le couvert d'une opération militaire. Pour se concilier les Arabes pendant la guerre, elle leur a offert la liberté. Mais ensuite elle est restée chez eux, et leur a imposé une administration qui n'a pas tardé à provoquer une rébellion contre le mandat britannique. L'Angleterre a alors substitué le système du traité au système du mandat, et a suscité le roi Fayçal. Cependant, les Arabes continuent à réclamer la liberté promise, et l'opinion étrangère considère avec désapprobation des manœuvres qui n'ont pas d'autre but que de favoriser la main-mise britannique sur les pétroles mésopotamiens. Pour son prestige et son bon renom, l'Angleterre devrait se retirer de l'Irak.

(« Le problème des rapports de l'Angleterre avec la Mésopotamie », *Foreign Affairs*, juin.)

Le nationalisme arabe est un grand danger pour le sionisme.

En Palestine, la grosse majorité de la population est arabe : pour ne pas tuer net le mouvement sioniste qu'elle favorise, l'Angleterre a dû renoncer à organiser le self-government du pays.

Le gouvernement anglais a fait récemment procéder à des élections en Palestine, en vue d'organiser dans ce pays sous mandat britannique, un Conseil Législatif. Le Ministère des Colonies vient d'annoncer que ces élections sont annulées, et que le pays continuera à être administré, pendant une période d'une durée indéterminée, par le Haut Commissaire britannique. Cette tentative pour organiser le « self-government » de la Palestine a donc échoué.

Si le gouvernement anglais s'est vu dans l'obligation d'annuler les élections, c'est que la grande majorité de la population arabe s'est abstenue d'y prendre part. Ce résultat constitue un succès très important pour les promoteurs du mouvement anti-sioniste. Les Arabes de Palestine sont prêts à suivre leurs chefs nationalistes, dont l'influence est incontestable ; le mouvement est favorisé par cette opinion communément répandue que la puissance mandataire ne remplit pas ses engagements.

Le conflit a pour base la question de savoir si la Palestine était ou n'était pas comprise dans les territoires dans lesquels le Gouvernement britannique a promis au roi Hussein, en 1915, de reconnaître et de soutenir l'indépendance arabe. Le gouvernement anglais assure que la Palestine n'était pas comprise dans ces territoires, mais un observateur impartial doit reconnaître que les arguments des Arabes, aussi bien sur le terrain légal que sur le terrain moral, sont bien forts. S'il existe le moindre doute sur l'interprétation à donner à l'engagement britannique, il est dur d'imposer aux Arabes, contre leur volonté, une politique sioniste. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de s'étonner de ce que la politique britannique en Palestine ait abouti à une impasse.

Le gouvernement britannique négocie en ce moment avec le roi de l'Hedjaz un traité qui semble devoir sanctionner les aspirations arabes dans l'Arabie, l'Irak et la Transjordanie : c'est là, de la part de l'Angleterre, une tentative loyale en vue de réaliser, dans certaines limites, l'engagement pris en 1915. Mais alors, une politique contraire à ces mêmes aspirations n'est-elle pas vouée à un inévitable échec en Palestine ? C'est le grand danger qui menace désormais le sionisme.

(« La politique anglaise en Palestine », *Economist*, 2 juin.)

QUE LA FRANCE APPRENNE A SE FAIRE CONNAITRE
PAR L'ÉTRANGER

(FRANCE)

327 : 351 (44).

Le prestige de nos agents diplomatiques et consulaires.

Notre ami, M. Jean Molinié, avait demandé à M. le Ministre des Affaires Etrangères s'il était exact qu'au moment où certains gouvernements alliés, neutres et surtout ennemis, consentaient d'énormes sacrifices pour assurer leur influence à l'extérieur et leurs services de propagande, notre corps diplomatique et notre administration consulaire voyaient encore réduire le traitement de leurs fonctionnaires ou agents, mis ainsi en état d'infériorité marquée et parfois même de gêne. Le Ministre lui répond en incriminant le Parlement. Mais l'avait-il suffisamment éclairé ?

Les Commissions financières du Parlement sont actuellement saisies d'une demande tendant à doubler les crédits affectés au paiement de l'indemnité complémentaire de cherté de vie aux agents diplomatiques et consulaires en résidence dans les pays dont la monnaie est dépréciée par rapport à la nôtre. Pour les pays à change élevé, il a été décidé, après accord entre les ministres des Affaires Etrangères et des Finances, qu'à dater du 1^{er} mars 1923 les indemnités destinées à compenser les pertes de change sur les traitements et frais de représentation ne seraient plus allouées au-delà d'une proportion de 90 % de l'indemnité totale. Cette mesure était nécessitée par l'insuffisance des crédits de compensation, étant donné la hausse constante et considérable des changes depuis la fin 1922. Elle a été décidée à l'exemple de mesures analogues que certains gouvernements étrangers ont prises récemment. Elle est motivée également par le fait que la monnaie locale possède dans les pays à change élevé un pouvoir d'achat supérieur et que, par suite, les agents qui résident dans ces pays, étant sensiblement payés sur la base de l'or, se trouvent avantagés par rapport à leurs collègues en résidence dans les pays à change déprécié. Mais il serait hautement désirable que les crédits, accordés par le Parlement pour le paiement des indemnités complémentaires de cherté de vie et des indemnités destinées à compenser les pertes de change, fussent assez importants pour permettre d'assurer aux agents diplomatiques et consulaires des moyens d'existence mieux en rapport avec les nécessités de leurs fonctions.

(Réponse du Ministre des Affaires Etrangères à une question écrite de M. Jean Molinié, député de l'Aveyron, du 16 mai.)

(CANADA)

Les Canadiens Français.

329 (71).

Ne croyons pas tout ce que dit des Franco-Canadiens un article d'inspiration anti-française : ce sont des cousins très éloignés, mais des cousins quand même. Le monument de Vimy rappellera que la guerre nous a rapprochés : resserrons encore ce cœma.

Le développement du patriotisme chez les Canadiens français et les conséquences de ce développement peuvent jeter un jour nouveau sur la question des nationalités en Europe.

Les premiers colons du Canada étaient Normands et Bretons. Ils venaient surtout pour convertir les populations indigènes et non pas, comme la majorité des Anglo-Saxons, pour échapper aux persécutions religieuses. L'émigration française cessa à peu près complètement après la conquête anglaise, vers 1763. Etablis presque tous dans la vallée du Saint-Laurent, les colons français ont gardé leurs traits de caractère, et surtout leur religion ; mais il y a eu de nombreux mariages entre Français et Indiens, entre Français et Anglo-Saxons, de sorte qu'il reste très peu de sang purement français dans la population actuelle. La lutte contre l'Angleterre, mi-politique, mi-religieuse, fut d'une extrême féroçité. Toutefois la Révolution de 89 fit beaucoup pour détacher les anciens colons de la mère-patrie. Le coup porté aux idées religieuses n'a jamais été oublié, et le souvenir s'en est fait sentir jusque dans la dernière guerre ; le nombre de volontaires franco-canadiens a été très petit. On a l'impression que le seul lien qui subsiste entre le Canada et la France est un lien religieux plus qu'un lien de race. D'autre part, le gouvernement tolérant de la Grande-Bretagne n'a pas réussi à gagner les sympathies franco-canadiennes.

Il y a ainsi au Canada un noyau qui parle français, mais qui est aussi loin de la France que de l'Angleterre. Ce groupe, qui s'accroît avec une très grande rapidité, a une influence politique de premier ordre.

(R. C. Dieter. « Le patriotisme franco-canadien », *American Journal of Sociology*, mai.)

Les Idées et les Faits.

« La liberté n'implique ni l'uniformité, ni la suprématie de la médiocrité. Elle est à la fois assez forte et assez consciente de sa force pour ne pas craindre la valeur individuelle et, au contraire, pour la soutenir. Si la liberté n'est pas la résultante de toutes les libertés individuelles sagement ordonnées et limitées par la raison, si la liberté n'est pas cela, elle n'est rien. » (Otto H. KAHN.)

LES PEUPLES DOIVENT S'ADAPTER AUX MŒURS
DÉMOCRATIQUES

(ETATS-UNIS)

329 (73).

Le programme d'une A. N. O. D. américaine.

Moins précis que celui des Rénovateurs, le programme de la Ligue Libérale peut néanmoins grouper lui aussi les bonnes volontés.

I. — Etudier avec un esprit ouvert tous les projets relatifs au progrès social. — C'est là le fondement même du libéralisme.

II. — Ressusciter le respect de la loi. — Ce respect est la base de tout système démocratique. Mais un individu ne respectera la loi que si on lui accorde, en retour, une certaine liberté. Législateurs et citoyens ne devraient pas oublier cela.

III. — Mettre un frein à l'ingérence du gouvernement dans tous les domaines de la vie. — Elle détruit toute individualité et toute initiative personnelle.

IV. — Protéger et encourager l'initiative individuelle, afin qu'elle soit plus utile au bien public. — Le niveau de la communauté tout entière ne peut être élevé que si les individus qui la composent améliorent la qualité de leur propre vie.

V. Délivrer le gouvernement de la domination des minorités organisées qui travaillent dans l'intérêt d'un groupe ou d'une classe. — On ne peut condamner l'habitude d'organiser des groupes ou « blocs ». Mais en politique, le système des « blocs » est devenu trop dangereux. Destiné à faire progresser la législation en faveur de certaines classes opprimées, il en est arrivé à arrêter tout travail de législation. Ce qui est particulièrement fâcheux, dans le système présent, c'est la possibilité, pour un tout petit groupe de députés bien organisés, de tenir la balance et de disposer du pouvoir, comme s'il était lui-même un parti puissant.

VI. — Affirmer le droit et le devoir des représentants du peuple de voter selon leurs convictions et leur jugement, même si ce jugement est contraire à celui des électeurs.

VII. — Faire voter une tactique internationale basée sur de larges principes de coopération. — La question de coopération internationale, doit être au-dessus des questions de partis politiques. Les Américains veulent faire leur devoir à côté des autres nations et régler les différends de la guerre par des moyens plus humains.

(« La Ligue Libérale et ses principes. » *Independent*, 26 mai).

(BULGARIE)

323 (49.7).

L'éternelle question d'Orient.

C'est des Balkans qu'est partie l'étincelle qui a fait éclater la guerre. Surveillons ces petits Etats qui sont à peine majeurs.

Si l'on voulait caractériser brièvement la situation d'ensemble dans les Balkans, et, du même coup, la nature des inquiétudes qu'elle éveille, on pourrait dire que, de plus en plus, les choses anciennes tendent à reprendre la place que la guerre et la défaite leur avaient fait perdre. Or, ces choses anciennes, c'étaient celles qui avaient amené le conflit.

Il ne faut pas entendre par là que les principaux résultats de la guerre sont remis en question ou automatiquement écartés. Non. Cependant, il se produit depuis un an ou deux des reflux qui ne présagent rien de bon.

Tous les Bulgares, quels qu'ils soient, sont d'anciens paysans, tout au plus des fils ou petits-fils de paysans, quand ils ne demeurent pas encore paysans pour leur propre compte, ce qui est le cas de plus des deux tiers de la nation. Tout gouvernement bulgare doit donc s'appuyer d'abord sur la terre : Stambouliski — et le succès semblait lui donner raison — s'appuyait à peu près uniquement sur elle. Méthodiquement, par des lois féroceement égalitaires, il répartissait le sol entre les mains de ceux qui le cultivaient, entre les mains donc des citoyens les plus nombreux. Tout travaillait pour lui. En fait et en droit, ses adversaires devaient céder. Ils l'emportent.

Jamais l'insuffisance radicale d'une lutte de classes n'a été mise dans une lumière plus aveuglante.

Les successeurs de Stambouliski vont-ils prendre le contre-pied de ses lois agraires et restituer à leurs anciens possesseurs les biens expropriés ? L'événement est improbable. Le mouvement d'appropriation du sol par les basses classes, est trop fort dans l'est européen pour pouvoir être annulé ou même sérieusement restreint, mais il sera tempéré.

En définitive, le mieux est d'attendre à l'ouvrage les successeurs de M. Stambouliski.

Il s'accumule en Orient, çà et là, des charges considérables d'explosifs. Il n'y a pas encore de catastrophes en vue. C'est tout ce qu'on peut dire de plus rassurant. En tout cas, la situation nous oblige, en Occident, à rester plus forts que jamais.

(René Johannet. « Les révolutions de Bulgarie », *Revue Universelle*, 1^{er} juillet.)

ORGANISONS LE SUFFRAGE UNIVERSEL

(ITALIE)

328 (45).

Le projet de réforme électorale du gouvernement italien.

Le gouvernement de M. Mussolini a déposé un projet de réforme électorale. Conforme aux principes dictatoriaux du parti au pouvoir, ce projet donnerait une puissance écrasante à la majorité, et annihilerait complètement les minorités. Voici les caractéristiques du projet, peu différent du projet primitif, qu'a élaboré la Commission parlementaire nommée à cet effet.

Le parti qui remporte dans tout le royaume le plus grand nombre de suffrages conquiert automatiquement les 2/3 des sièges de chaque circonscription. Et comme aucune liste régionale ne pourra contenir un nombre de candidats supérieur aux 2/3 du nombre des sièges, tous les candidats du parti en majorité seront élus. Si donc il est possible de déterminer, avant les élections, le parti qui aura la majorité nationale, être candidat sur une des listes de ce parti, sera comme être député.

Les députés du parti ou du bloc en majorité seront 356 sur 534, et jamais plus de 356, même si, par aventure, leur liste remportait dans tout le royaume plus des 2/3 des voix. La Commission a en effet repoussé l'article du projet gouvernemental stipulant que si une liste obtenait plus des 2/3 des voix dans tout le royaume, la répartition des sièges se ferait sur la base de la proportionnelle.

Étant donné le système approuvé par la Commission, dans chaque circonscription un tiers des sièges sera réservé aux minorités. Ce tiers sera réparti proportionnellement entre les minorités sur la base du quotient régional. Les sièges seront attribués aux candidats sur la base des voix de préférence.

Comme il n'a été fixé aucun pourcentage minimum de voix nécessaire à la liste en majorité dans la nation pour la conquête des 2/3 des sièges, le parti qui présume qu'il aura la majorité dans l'ensemble du pays n'aura aucun intérêt à avoir de nombreux suffrages ; il aura au contraire intérêt à faire reporter une partie de ses voix sur une liste de minorité déterminée qui pourra faire concurrence aux autres listes de minorité. De cette façon les 356 sièges théoriques de la majorité pourront, à la Chambre, devenir 400.

(Corriere della Sera, 24 juin.)

Les Idées et les Faits.

« Aux yeux des partis, qui cesse d'être un esclave devient un déserteur. » (Jules SIMON.)

(ITALIE)

328 (45).

L'opinion du parti populaire italien et la réforme électorale.

Le parti populaire, que l'on dit appuyé par le Saint-Siège, tient tête au parti fasciste et repousse le projet gouvernemental. Il préfère le maintien du scrutin majoritaire uninominal qui, malgré ses défauts, ne conduit pas à l'effroyable dictature de la majorité que veut imposer à son profit le parti au pouvoir.

Le parti populaire n'a jamais refusé au gouvernement fasciste la collaboration qu'il pouvait lui accorder dans les limites de son programme et en harmonie avec son esprit. Il n'a pas voulu prendre une attitude intransigeante, même quand il a dû faire ouvertement ses réserves sur les origines et les méthodes d'action du fascisme. Mais la réforme électorale projetée instaurerait dans la vie politique une hégémonie dictatoriale et absolue devant laquelle les concepts de collaboration et d'opposition perdent forcément tout contenu de logique et de cohérence. Le fascisme ne doit pas prétendre annuler les partis, en les réduisant à une simple fonction d'esclavage.

(*El Popolo*, 15 juin.)

Il faut parler clair : ou bien le gouvernement et le parti fasciste entendent se mettre sur la voie d'une loyale pratique constitutionnelle, et alors ils doivent reconnaître aux partis et à leurs représentants le droit d'exprimer librement leur pensée, sans réticences insincères et sans servilité courtoise ; ou bien le fascisme ne reconnaît pas ce droit et nie à la Chambre la faculté de discuter et d'accepter ou de repousser les projets de loi que le gouvernement soumet à son examen et dans ce second cas, il doit se décider à supprimer toute garantie constitutionnelle et à mettre ses adversaires, quand ils ne sont pas ses esclaves, dans l'impossibilité d'exercer toute activité publique, même le simple *jus murmurandi*.

(*El Popolo*, 20 juin.)

M. Mussolini devrait reconnaître qu'étant donné les circonstances, il serait sûr d'obtenir une majorité au moins dans les premiers comices, même sans toucher à la loi en vigueur et qu'avec son prestige, il serait en mesure de se l'assurer largement. Au contraire, en oubliant cette réalité, il risque d'avoir de graves ennuis, avec la majorité légalement artificielle qu'il veut aujourd'hui s'assurer contre la tradition. »

(*La Epoca*, 21 juin.)

(FRANCE)

328 (44).

La Chambre effectuera-t-elle avant 1924 la rénovation électorale ?

Elle l'a commencée en réduisant de 96 le nombre des députés. Elle la continue en étudiant la réforme de la loi de 1919. Puisse-t-elle aller jusqu'au bout de cette œuvre !

La Chambre des députés a commencé, il y a quelques semaines, la discussion des diverses propositions de loi d'ordre électoral dont sa commission du suffrage universel lui demandait, depuis longtemps, d'aborder l'examen.

Le train électoral, qui a commencé à s'engager sur la voie parlementaire, comporte cinq wagons principaux. Le premier pourrait s'appeler celui du nombre des députés ; le second, celui de la réforme électorale proprement dite ; le troisième, celui du vote des femmes ; le quatrième, celui du vote familial ; le cinquième et dernier, celui du vote obligatoire. Il n'y a d'autre lien entre tous ces wagons, qui portent chacun leur cargaison, que celui de l'ordre dans lequel ils doivent se présenter devant la Chambre. La Commission du suffrage universel a estimé qu'il y aurait eu les plus graves inconvénients à charger dans une voiture unique tous les projets qu'elle a examinés et accueillis. Un déraillement aurait été mortel pour tous. Par le dispositif qu'elle a adopté elle est, au contraire, assurée que les risques d'accidents sont limités.

La première voiture est déjà parvenue au but, c'est celle du nombre des députés. Les tristes résultats du dernier recensement ont fait apparaître par voie de conséquence une réduction de 96 députés. Cette réduction était la préface indispensable au débat sur la réforme électorale proprement dite.

La réforme électorale n'a été réalisée que partiellement par la loi du 12 juillet 1919. Selon l'heureuse expression de M. Ch. Benoist, cette loi est moins une loi de transaction qu'une loi de transition. Réunissant la justice et la force, la R. P. totale doit prendre la place du système de 1919.

Après en avoir terminé avec la R. P., la Chambre aura à examiner le vote des femmes, le vote familial et le vote obligatoire, sur lesquels sa Commission a émis un vote favorable. Elle a donc, dans la dernière année de sa législature, une immense besogne de rénovation électorale à accomplir.

(Georges Bonnefous, député. « L'aspect actuel de la réforme électorale », *Revue de Paris*, juin).

Le gouvernement et le système des partis.

L'Angleterre a aujourd'hui trois partis au lieu des deux partis traditionnels, et les femmes ont obtenu le droit de vote. Elle reste cependant attachée fermement au système des partis qui assure la stabilité de sa politique.

Le gouvernement de parti, en Angleterre, fonctionnait, avant la guerre, avec beaucoup de régularité. De temps à autre, « le pays » demandait une élection générale, afin de changer de politique. Mais qu'était-ce que « le pays » ? C'était environ 5 % du corps électoral, qui n'avait pas d'opinion bien nette, et qui allait de l'un à l'autre parti, selon les générations. Aujourd'hui, la situation semble bien différente : le corps électoral est infiniment plus important, car les femmes votent ; et un troisième parti a surgi aux côtés des deux partis traditionnels.

Le long intervalle de la guerre et des deux années qui ont suivi l'armistice avait, au dire de beaucoup, amené l'abandon définitif de l'ancien système. Mais rien n'a été plus favorable au rétablissement du gouvernement de partis que l'atmosphère créée par les deux dernières années de gouvernement de coalition : le compromis étant la négation même de la politique.

Désormais, on reconnaît de toutes parts les avantages du système des partis. Sans doute, dans les débats très actifs et les longues discussions auxquelles ce système donne lieu, le Parlement perd des heures précieuses. Mais, de ce bruit et de cette agitation, sortent des résultats palpables : la politique évolue et se modifie, l'opinion publique se forme. Le gouvernement de parti, il faut le reconnaître, constitue le meilleur moyen de gouverner les peuples selon leur propre volonté.

On arrive forcément à cette conclusion lorsqu'on considère l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement soutenu par un seul parti politique et combattu par une opposition divisée, sans doute, mais forte et agressive, telle que le Parlement n'en avait pas eu depuis 1914. La Chambre des Communes est redevenue ce qu'elle a toujours été, sauf que les socialistes écossais y jouent — avec moins d'esprit — le rôle qui revenait autrefois aux nationalistes irlandais. Ce réveil de la conception traditionnelle est un signe de santé : il donne à la politique une stabilité que le système français des groupes ne lui donnerait jamais.

(« Le système des partis », *Nineteenth Century*, mai.)

PRODUCTION & FINANCES

- Travail et Travailleurs - Banques, Monnaies, Crédit -
o o o o o Production - Socialisme o o o o o

QUE LA FRANCE APPRENNE A CONNAITRE L'ÉTRANGER

(GÉNÉRALITÉS)

338-327 (x)

Impérialisme économique ou internationalisme économique ?

L'internationalisme, conséquence de la solidarité économique des nations, conduit à une meilleure organisation de la production mondiale. Mais, en prévision d'une guerre, un pays a intérêt à pouvoir être « self-sustaining ».

En 1910, l'Europe, qui avait 280 millions d'habitants, devait aller chercher au dehors les produits alimentaires nécessaires à sa population et les matières premières indispensables à son industrie. Pendant la guerre, la mise en commun des ressources des Alliés leur permit de soutenir plus longtemps un rude effort. Le désir d'éviter la concurrence onéreuse qu'ils se faisaient sur les marchés neutres, les conduisit à l'établissement d'organes communs d'achats.

L'Allemagne, par contre, ressentit au cours de la guerre, le besoin de s'affranchir de la sujétion des ennemis en ressources de toutes sortes, dès que la paix serait revenue. Mais le rêve de la Mittel Europa s'est évanoui, et l'Allemagne a été privée de ses colonies.

Dans la refonte du monde moderne en courants d'approvisionnement, subsiste le hiatus de la Russie.

L'Amérique, au lieu de s'associer à l'économie internationale, a pris l'initiative de mesures ultra-protectionnistes.

Dans ces conditions, le rétablissement de l'équilibre économique et de la prospérité peut être retardé et même compromis. A l'impérialisme économique s'oppose l'internationalisme économique.

(Ach. Viallate, « L'impérialisme économique et les relations internationales », un vol., Paris-Colin, 1923).

La Documentation vivante

(ITALIE)

338.1 : 331 (45).

La terre aux paysans.

Dans la plupart des pays, on voulut, au lendemain de la guerre, développer la petite propriété rurale. Alors qu'en France, ce développement résulte d'une longue évolution, en Italie il fut créé par une révolution violente, et les résultats économiques furent désastreux.

De 1910 à 1915, les progrès du mouvement collectiviste agrarien furent considérables. La guerre les favorisa en élargissant le champ d'action des syndicats ; mais elle développa tout autant les aspirations du cultivateur à la propriété. « La terre aux paysans », prêchaient dans les tranchées les agitateurs socialistes. Dans leur intention, ces mots annonçaient la socialisation du sol ; mais pour les soldats, cela voulait dire qu'ils seraient, au retour, propriétaires, non pas de n'importe quelle terre, mais de celle qu'ils avaient jusqu'alors cultivée pour un autre. En rentrant chez eux la guerre terminée, les paysans retrouvèrent les choses comme ils les avaient laissées ; pour prendre ce que l'on ne voulait pas leur donner, ils envahirent les grands domaines...

D'une enquête conduite à travers les différentes régions se dégagent deux impressions. D'abord, il n'y a pas une question agraire en Italie, il y en a 8 ou 10, autant que de provinces agricoles et il sera difficile de les résoudre toutes ensemble par des procédés uniformes. Ensuite, la politique inaugurée par les décrets ne paraît tenir compte, ni de la multiplicité du problème, ni même de sa véritable nature : occupations violentes ou légitimes paraissent aboutir presque partout au même résultat, diminution énorme de la production sans amélioration notable du sort du producteur. Enfin, dans l'Italie centrale et méridionale, la question agraire ne pourra pas être résolue avant que des aménagements préalables n'aient rendu possible l'exploitation rationnelle du sol.

De nouveaux troubles éclatèrent au printemps de 1922. Au mois de juillet, la Chambr italienne vota la loi sur les *latifundia*. Sera-t-elle jamais appliquée ? Un des premiers soins du gouvernement fasciste a été de mettre fin au droit de possession temporaire que le précédent régime avait reconnu, sous certaines conditions, aux occupants des terres envahies ; et il est probable qu'il tiendra compte des deux éléments dont ses prédécesseurs avaient fait bon marché : l'intérêt de la production et le respect de la propriété individuelle.

(Maurice Pernot. « La question agraire », *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin.)

A SITUATION NOUVELLE, FINANCES NOUVELLES

(ROYAUME-UNI)

336-21 (42).

Il faut augmenter les impôts directs.

Les impôts indirects ne tiennent pas compte de la situation de fortune ou de famille du contribuable. Les impôts directs doivent être conçus de façon à rétablir l'équilibre entre les charges et les ressources de chaque citoyen.

Les diminutions d'impôts récemment pratiquées par le Chancelier de l'Echiquier donnent lieu aux objections les plus graves et les plus fondées. La taxe sur les bénéfices des sociétés, dont l'incidence est déplorable, aurait dû être entièrement abolie, au lieu d'être diminuée de moitié. Par contre, la diminution de l'impôt sur le revenu ne saurait s'expliquer. Dans les évaluations budgétaires pour 1923-24, l'impôt sur le revenu figure pour £ 319 millions, soit un chiffre à peine supérieur à celui des arrérages de la Dette publique : £ 310 millions. Lorsque la réduction de 10 % produira tout son effet, c'est-à-dire en 1924-25, l'intérêt de la Dette dépassera le produit de l'impôt sur le revenu. Or, les contribuables qui paient ce dernier impôt sont aussi ceux qui reçoivent la presque totalité des intérêts de la Dette intérieure. Cet impôt ne sert plus aux dépenses courantes du pays.

On sait que, par suite de la politique financière du gouvernement britannique depuis 1914, le fardeau des impôts est devenu beaucoup plus lourd pour les classes aisées ; on sait moins que, par suite de l'existence d'une dette publique sans précédent, ces mêmes classes ont vu s'accroître dans une mesure correspondante les avantages qu'elles retirent des dépenses publiques, puisqu'elles touchent les intérêts de cette dette. Ceux qui paient les droits de douane et les impôts indirects fournissent les deux tiers — £ 267 millions sur £ 403 millions — des dépenses nationales autres que la charge de la Dette publique. Au contraire, en 1914, les intérêts de la Dette représentaient 27 millions £, et l'income-tax produisait 47 millions £.

Ainsi, depuis la guerre, la part relative des différentes catégories de contribuables dans le total des dépenses s'est modifiée à l'avantage de ceux qui versent des impôts directs, et au détriment de ceux qui ne paient que des impôts de consommation. La politique d'emprunt adoptée par l'Etat pendant la guerre devrait avoir pour contre-partie, après la guerre, une politique d'impôts.

(« La nécessité d'augmenter les impôts directs », *Contemporary Review*, juin.)

Les difficultés financières de l'Etat Libre d'Irlande.

La situation politique de l'Irlande a amené pour l'Etat Libre des dépenses énormes, auxquelles la Grande-Bretagne refuse de contribuer.

L'une des principales raisons, pour lesquelles la Grande-Bretagne a consenti à signer avec l'Irlande du Sud le traité de 1921, était le désir de dégager entièrement la responsabilité britannique pour tout ce qui pourrait se passer à l'intérieur de l'Irlande. Il est d'ores et déjà certain que ce désir ne sera pas satisfait, car l'Etat Libre se débat actuellement dans des difficultés financières qui commencent à avoir une répercussion en Grande-Bretagne.

L'année financière 1922-23 s'est terminée, pour l'Etat Libre, avec un déficit de £ 2 1/2 millions, qui a été comblé par voie d'emprunt. Les évaluations pour 1923-24 font apparaître un déficit de £ 20 millions, et le total des dépenses budgétaires — sans tenir compte des dépenses militaires et des compensations versées aux victimes de la guerre civile — dépasse le total des dépenses inscrites au budget de 1919-20 pour l'Irlande tout entière. L'Etat Libre se trouve donc dans la nécessité d'emprunter £ 20 millions pour boucler les dépenses ordinaires, plus £ 20 millions pour les dommages aux particuliers, plus enfin £ 25 millions pour l'exécution de la loi agraire.

Le crédit de l'Etat Libre a été fortement atteint par la situation politique de ce pays, de sorte que la question prend une importance primordiale pour les contribuables britanniques. De sa solution, dépend l'existence même de l'Irlande du Sud.

Pour se procurer les fonds nécessaires, l'Etat Libre ne peut choisir qu'entre trois moyens : 1° Emettre un emprunt intérieur. Cet emprunt serait voué à un échec certain, par suite de l'incertitude et du manque de confiance de la population ; 2° Emettre un emprunt extérieur sans la garantie de l'Empire britannique. Cet emprunt devrait s'accompagner d'une garantie sur le produit des douanes irlandaises, et l'Irlande passerait dès lors sous le contrôle financier et politique d'une puissance étrangère ; 3° Emettre un emprunt avec la garantie du Trésor britannique. Dans ce cas, le contribuable anglais fera les frais de l'opération, car le remboursement n'aura jamais lieu. De plus, rien ne prouve que le produit de cet emprunt ne sera pas employé à soutenir une politique opposée au Traité et à la Constitution. Il est donc difficile de prévoir quelle sera l'issue de ces difficultés financières.

(« Les difficultés financières de l'Etat Libre d'Irlande », *Morning Post*, 20 juin.)

**LA STABILISATION DES CHANGES EST INDISPENSABLE
A LA RECONSTITUTION ÉCONOMIQUE DU MONDE**

(GRÈCE)

332.43 (49.5).

L'amélioration du change grec.

En trois mois, le change de la drachme par rapport à la livre sterling s'est amélioré de 60 %. Cette hausse est trop subite pour que la situation économique de la Grèce en soit améliorée, malgré les espérances qu'elle fait naître.

Le 16 avril, la livre anglaise valait sur le marché d'Athènes 397 drachmes ; le 2 juin, elle n'en valait plus que 140.

Cette hausse subite de la drachme paraît correspondre assez exactement à la situation financière présente de la Grèce ; et la prochaine conclusion de la paix n'est pas faite pour l'enrayer. On peut dire d'ailleurs que le cours antérieur de la drachme n'était nullement justifié et que son cours actuel traduit plus exactement l'état actuel du pays.

L'amélioration des finances de la Grèce aidera ce pays à se relever promptement. Mais les Grecs disent que la situation pourrait être encore meilleure si la France, l'Angleterre et les Etats-Unis leur avaient permis de disposer de tous les crédits consentis par ces pays en vertu de la Convention du 10 février 1918.

(Renseignements donnés par la Légation de S. M. le roi de Grèce à Paris.)

Les Idées et les Faits.

LA DÉBACLE DU MARK. — *Le gouvernement a essayé, par deux voies différentes, de faire rentrer dans ses caisses les réserves de devises qui étaient nécessaires. D'abord le morceau de sucre : l'emprunt en dollars, qui a eu un fiasco lamentable. Puis le fouet : l'ordonnance sur les devises ; malheureusement, c'était un fouet qui claquait, mais ne frappait pas. Si l'industrie avait véritablement voulu appuyer, au point de vue financier, l'opération de la Ruhr, dont elle était la première à demander la poursuite énergique, elle aurait dû se rendre compte de la situation et sacrifier pour cette fin une partie de ses devises. Mais, en l'état, les réserves des devises des particuliers sont probablement restées intactes. Le mark, lui, s'est de nouveau effondré et une nouvelle vague de hausse déferle sur notre vie économique. (Berliner Tageblatt, 23 mai.)*

La Documentation vivante

(LITHUANIE)

332.43 (47.4).

La nouvelle monnaie-or de la Lithuanie.

Pour stabiliser son change, la Lithuanie remplace les anciennes monnaies allemandes ou russes par une monnaie nationale dont le change par rapport au dollar sera théoriquement constant. L'expérience est intéressante à suivre.

Parmi les pertes subies par la population de Lithuanie, celle qui a résulté de l'accumulation dans le pays de l'ancienne monnaie de papier russe, dite du Tsar, et de l'introduction en quantité considérable des monnaies Ober-Ost et allemande, a été particulièrement importante. La dépréciation de la monnaie russe d'abord, la chute du mark ensuite, ont causé à tous les possesseurs de ces billets une perte considérable.

Vis-à-vis de cette situation, le gouvernement lithuanien prit la résolution d'introduire sa propre monnaie. L'unité monétaire choisie fut le « litas » dont la valeur est à égale à celle d'un dixième de dollar ; l'émission en fut confiée à une banque conçue sur le modèle de la Banque de France, et constituée au capital de 12 millions de litas. Sa caractéristique est qu'elle ne peut mettre aucun billet en circulation sans en avoir reçu la contre-valeur en or ou en devises étrangères. Ainsi, jusqu'à présent, 51 millions de litas ont été émis et la banque a encaissé 52 millions en or ou en dollars. Le cours du litas demeure donc sain.

L'ancienne monnaie aura cours jusqu'à la fin de l'année ; l'émission de la nouvelle n'est nullement arbitraire. Quiconque veut se procurer des litas doit les acheter avec des dollars ou avec toute autre devise au cours du jour.

Evidemment, pour un pays dont le budget prévu est de 200 millions de litas, la circulation fiduciaire n'est pas assez considérable. Cependant, pendant le premier semestre, le budget a été couvert sans difficultés par les impôts.

Il faut tenir compte de ce fait que beaucoup de dollars sont en circulation dans le pays. Une importante colonie de Lithuaniens (1 million environ) est établie en Amérique. Et on peut évaluer à une quinzaine de millions de dollars l'argent que la Lithuanie reçoit d'eux chaque année, soit comme cadeaux aux familles, soit comme capitaux rapportés par ceux qui reviennent s'établir dans leur pays natal.

La Lithuanie est un pays agricole, qui possède de solides richesses et n'a que des raisons d'envisager l'avenir avec confiance.

(Renseignements fournis par la Légation de Lithuanie.)

**LA VRAIE POLITIQUE FINANCIÈRE EST LA POLITIQUE
DES FINANCES PRODUCTIVES**

(AUTRICHE)

336 (43.6).

Le relèvement financier de l'Autriche.

Pour un pays, il ne suffit pas de trouver de l'argent à emprunter. Il faut surtout que cet argent soit employé, non pas à combler des déficits budgétaires qui se reproduiront, mais à augmenter la productivité et à développer le rendement national. Sera-ce le cas de l'Autriche ?

Le relèvement financier de l'Autriche est entré dans une phase décisive. Le 22 avril, le Conseil de la Société des Nations avait autorisé le gouvernement autrichien à négocier avec des centres financiers pour l'émission du grand emprunt de 650 millions de couronnes-or prévu par les protocoles de Genève du 4 octobre 1922. Cet emprunt est garanti pour 100 0/0 par huit puissances étrangères, la France, la Belgique, l'Angleterre, la Tchéco-Slovaquie, l'Italie, la Suède, le Danemark et la Hollande. La commission de l'emprunt autrichien fera connaître prochainement l'importance des tranches émises par les différents pays. Il est certain, dès maintenant, que l'Angleterre y participera pour une tranche importante, la France pour 150 millions de francs, l'Italie pour 200 millions de lires, la Suisse pour 25 millions de francs suisses. L'opinion s'est réjouie particulièrement du fait qu'une partie de la tranche anglaise, 100 millions de couronnes, ira à des placements productifs.

(Neue Freie Presse, 30 mai.)

L'Autriche a voulu participer directement au grand emprunt autrichien, dit emprunt de la Société des Nations. Le ministre des Finances a fait connaître le 26 mai les conditions de l'émission en Autriche de 13 millions de dollars de l'emprunt d'Etat 1923-43. Les souscriptions seront ouvertes du 1^{er} au 30 juin. L'emprunt porte intérêt de 7,7, pour cent en or pour 20 ans. On peut souscrire en dollars à 93 % (ou en couronnes au change de 70.800 couronnes-papier par dollar), ou en monnaie des Etats garants, à savoir la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Tchéco-Slovaquie, la Belgique, la Suède, la Hollande et le Danemark. Les souscripteurs ont la faculté de convertir leurs anciens titres des emprunts-or de 1922 à 6 et 8 %, sous certaines conditions, en titres du nouvel emprunt. Des avantages fiscaux sont attachés à ces nouveaux titres.

(Neue Freie Presse, 27 mai.)

La Documentation vivante

(AUTRICHE)

336 : 338 (43.6).

Le rendement de l'emprunt international autrichien.

Le produit de cet emprunt, employé en dépenses productives, pourrait déclencher le relèvement de l'Autriche.

Le ministre des Finances d'Autriche, Dr Kienbock, a communiqué à la presse le chiffre et la répartition du grand emprunt international émis sous les auspices de la Société des Nations et destiné au relèvement des finances autrichiennes.

Le montant total de cet emprunt s'élève à 32.623.500 livres sterling (soit 10.766 trillions de couronnes-papier) et se répartit de la façon suivante :

	livres sterling
Autriche	2.807.700
Belgique	294.100
Tchéco-Slovaquie	3.573.000
France	2.650.000
Hollande	250.000
Italie	1.905.000
Suisse	972.700
Suède	760.000
Etats-Unis	5.400.000
Grande-Bretagne	14.002.000

A ce total s'ajouteront 20 millions de couronnes-or du gouvernement suisse et 26 millions de couronnes-or de l'Espagne.

Cet emprunt est garanti par les bons des Etats garants, déposés à la Banque nationale suisse. Ces garanties se répartissent de la façon suivante :

Angleterre	24,5 %
France	24,5 %
Tchéco-Slovaquie	24,5 %
Italie	20,5 %
Belgique	2 %
Suède	2 %
Danemark	1 %
Hollande	1 %

(*Wiener Morgenzeitung*, 10 juin.)

Les Idées et les Faits.

LA « PAUVRE » ALLEMAGNE. — *On discute à Berlin sur les divers plans présentés pour la reconstruction de l'Opéra de Berlin.* (Berliner Tageblatt, 21 juin.)

**CHARGES DE LA GUERRE POUR UN ALLEMAND :
4.000 FRANCS SUISSES ; POUR UN FRANÇAIS : 7.000
SI L'ALLEMAGNE NE RÉPARE PAS**

(ALLEMAGNE)

338 (43).

Le bilan, Doit et Avoir, de l'Allemagne.

Voici ce bilan, établi par un neutre et présenté sous un jour extrêmement intéressant.

Que peut payer l'Allemagne ? L'avenir seul peut répondre à cette question d'une manière complète et certaine. Voilà pourquoi il faut diviser sa dette des réparations en : 1° une partie présente et fixe ; 2° une partie future et dont le montant sera déterminé plus tard. Selon Karl Helfferich, la fortune de l'Allemagne, en 1913, s'établissait comme suit :

	milliards de marks or
1. Biens meubles et immeubles assurés contre l'incendie	200
2. Valeur des terrains urbains et ruraux.....	70
3. Mines	5-6
4. Navires	1
5. Marchandises en déplacement	1
6. Monnaie métallique	4
7. Fortune publique non assurée contre l'incendie (y compris les voies ferrées).....	30
8. Capitaux placés à l'étranger.....	20
Total	<u>331-332</u>

1° De ces sommes, il faut défalquer d'abord une dépréciation toute passagère des valeurs mêmes réelles, par suite de l'état de crise économique du pays.

2° Les 3 premiers postes sont à diminuer de la valeur des territoires cédés en exécution des traités de paix. La diminution s'évalue bien à 10 ou 12 %. Mais, la population ayant été réduite, la fortune par tête d'habitant est la même sensiblement.

3° Quant aux navires, l'Allemagne a livré 4 millions de tonneaux sur 5 qu'elle possédait. Mais depuis lors, par remises en état ou constructions nouvelles, la flotte de l'Allemagne atteint presque la moitié de son tonnage de 1913.

4° Des 4 milliards de monnaie métallique, il ne reste plus guère de visible que le milliard-or de la Reichsbank, gage des nations étrangères. Mais comme les paiements allemands à l'étranger n'ont absorbé qu'une petite partie des 3 milliards qui manquent, il faut

La Documentation vivante

admettre qu'une grosse somme est actuellement cachée, thésaurisée dans des banques ou chez des particuliers.

5° La fortune publique a été diminuée par la perte des chemins de fer et des biens de l'Etat dans les territoires cédés.

6° Les capitaux allemands à l'étranger se sont trouvés presque annulés par suite de ventes faites volontairement par leurs titulaires, ou de réquisitions opérées par les Etats vainqueurs. Par contre, les dettes privées des Allemands, vis-à-vis de créanciers étrangers, se sont trouvées, par le fait de l'inflation, à peu près annulées. D'autre part, depuis la fin de la guerre, les Allemands se sont reconstitués des avoirs considérables à l'étranger par la « fuite du mark » et les bénéfices d'exportation.

7° Pendant plusieurs années, le monde entier a acheté des marks à pleines mains. A l'automne 1921, Keynes évaluait les pertes de la spéculation internationale sur le mark à 4 milliards de francs-or, et depuis lors on peut admettre que cette somme a à peu près doublé.

Si haut qu'on évalue les pertes matérielles subies par l'Allemagne, elles sont en tout cas très inférieures aux pertes énormes de l'économie privée, pertes que supportent tous les possesseurs de marks-papier. En voici l'évaluation approximative :

	milliards de marks
Dettes hypothécaires (évaluations récentes de la presse économique)	50
Dettes des sociétés allemandes par actions et autres dettes privées	4,6
Dettes d'avant-guerre (Reich et Etats).....	20
Dettes d'avant-guerre des communes urbaines et rurales	6,3
Dettes de guerre consolidée (1914-1917).....	77
Total, environ	158

Cette dette énorme s'est trouvée éteinte à peu près complètement au profit des débiteurs et au détriment des créanciers.

De là résulte l'appauvrissement des classes jadis possédantes. Leurs pertes sont plus considérables que la dette allemande de réparations. Cela fait comprendre qu'en Allemagne même on réclame de plus en plus une solution du problème des réparations au moyen de garanties fournies par les détenteurs de valeurs réelles. Ceux-ci, pour la plupart, se rebellent contre cette mesure, qui pourtant serait une équitable compensation aux énormes bénéfices que leur a donnés la dépréciation du mark.

(*Neue Zürcher Zeitung*, 20 mai.)

(ALLEMAGNE)

338 (43).

Quels Allemands doivent payer ?

L'économiste Landsburg, dans la revue Die Bank, dit qu'il ne faut pas traiter la question des réparations en partant du point de vue de la « capacité de paiement » de l'Allemagne. La question qui s'impose est, avant tout, une question de répartition : l'Allemagne a une dette considérable, il faut qu'elle s'organise pour la payer.

La difficulté de faire assumer la garantie par ceux qui doivent logiquement la supporter disparaît, dès que l'on n'attache plus aux mots de « capacité de paiement » le sens brut et matériel qu'il a d'ordinaire et qu'on lui donne une signification morale plus fine. Alors la question n'est plus de savoir : « Quelles sont les épaules les plus solides pour assumer le poids de cette garantie ? », mais : « Quels milieux du peuple allemand ont tiré de la chute allemande dans les dernières années, des avantages tels qu'ils ont l'obligation morale d'assumer cette charge ? » Dès qu'on a le courage de poser la question sous cette forme, la solution dans ce qu'elle a d'essentiel paraît immédiatement.

Les avantages particuliers que certaines classes de la population ont tiré de l'évolution économique de l'Allemagne se répartissent en deux groupes. Il y a d'abord l'exploitation commerciale de circonstances spécialement favorables.

En dépit de quelques abus réels ou supposés, et de l'impression désagréable que produit sur les contemporains le fait de firer argent d'une crise nationale, il y a là une activité légitime, et même nécessaire... Le bénéfice anormal n'est, au fond, au point de vue économique, que l'attestation involontaire que cette activité correspond à des besoins, qu'elle est par conséquent d'une haute utilité. La vie économique aurait sombré si cette activité commerciale, subjectivement déplaisante, mais objectivement nécessaire, ne s'était pas produite. Naturellement, les bénéfices ainsi réalisés et les fortunes amassées doivent, dans les limites normales, être frappés pour les besoins de l'Etat. Les frapper au-delà du tarif normal est une chose impossible dans un Etat où règne la légalité, vu qu'il est le plus souvent impossible de prouver que la source de bénéfices n'est pas légitime.

Il n'en est pas de même du second groupe de bénéfices d'après-guerre, lesquels ont leur source non point dans une activité mais dans le fait de la dépréciation de la monnaie. Toutes les obligations de dettes qui jadis furent établies sur l'équivalence-or de la monnaie en marks — équivalence garantie par la loi — ont conduit automatiquement à l'enrichissement des débiteurs aux dépens des créanciers. Il y a là, très nettement, un enrichissement de hasard, et

La Documentation vivante

même quelque chose de plus grave. Il y a eu violation flagrante d'un contrat volontaire, puisqu'une certaine attitude de la politique allemande a transformé par la force le mark-or, objet du contrat, en un autre objet, le mark-papier. L'enrichissement qui en est résulté pour l'une des parties contractantes devrait être considéré comme frauduleux si l'Etat ne l'avait lui-même légalisé. Aujourd'hui, si on essayait après coup de retirer cette légalisation et de réparer le dommage causé, cette mesure serait tardive et inefficace dans la plupart des cas, parce que les dettes ont été éteintes ou transformées par voie de cession. Les bénéfices ont été employés et les pertes subies ont été acceptées comme un fait de force majeure.

Rétablir le droit est un fait impossible pour l'immense majorité des cas. Or, il s'agit de sommes énormes. Rien que sur les hypothèques il a été réalisé des bénéfices qui dépassent 50 milliards de marks-or.

On peut, dans la plupart des cas, non pas pour le créancier lésé, mais pour le débiteur enrichi, prouver, sinon le montant mais la nature des bénéfices (bilan des entreprises commerciales et industrielles).

C'est là qu'il faut chercher la « capacité de paiement » où se trouvera la garantie pour la dette des réparations. Selon les principes de la justice, ce sont les emprunteurs enrichis qui *doivent* assumer cette charge.

(Alfred Landsburg. « La capacité de paiement de l'Allemagne », *Die Bank*, mai.)

Les Idées et les Faits.

UN CONSORTIUM STINNES-SCHNEIDER POUR L'AUTRICHE ET LES BALKANS. — La Société d'Escompte de Basse-Autriche publie le communiqué suivant : « Entre la « Société d'Escompte de Basse-Autriche » et l'« Union Européenne et Financière de Paris » s'est établi une communauté d'intérêts en vue de mener de concert des affaires industrielles en Autriche et dans les Balkans. L'Union Européenne Industrielle et Financière a acheté de grandes quantités d'actions de la Société Autrichienne, et entrera dans son Conseil d'administration. » Ainsi se confirment les bruits qui couraient depuis quelque temps sur une communauté d'intérêts entre Stinnes et Schneider-Creusot, qui existait déjà d'une façon indirecte. Cette situation des deux consortiums devra annoncer une entente sur d'autres questions. Nous souhaitons que cela apparaisse bientôt, afin que l'opposition qui existe entre la France et l'Allemagne, et qui est due en grande partie à la rivalité des groupes capitalistes, soit atténuée. (Vorwaerts, 14 mai.)

(ALLEMAGNE)

338 (43)

La charge des réparations ne doit pas être supportée par les seuls ouvriers allemands.

Si l'ouvrier allemand peut fournir des réparations en nature par son travail manuel, le capitaliste peut fournir des réparations en espèces par le capital qu'il a placé à l'étranger.

Les syndicats socialistes et démocrates ont adressé au chancelier une protestation contre l'offre de l'industrie allemande.

Ce mémoire peut se résumer comme suit :

L'unité et la liberté du Reich sont compromises si la propriété particulière du Reich ne participe pas aux prestations de réparations dans une mesure suffisante.

Le Reichsverband reconnaît cette nécessité en principe, mais il entend soustraire le capital mobilier à toute espèce de saisie. Cela est inadmissible, et par là même l'offre de l'industrie perd toute sa valeur.

Les syndicats repoussent toutes les exigences de l'industrie et estiment que ce qui importe avant tout, c'est une réforme du système fiscal.

Il faut : 1° réorganiser et simplifier l'organisation fiscale ; 2° adapter les impôts à la valeur du mark et rendre automatiques les rentrées ; 3° créer une source générale d'impôts réels par une mise à contribution des valeurs réelles, impôts qui seuls peuvent combattre victorieusement l'inflation.

Les syndicats protestent contre toute augmentation des heures de travail. Il ne faut pas croire ce que disent les entrepreneurs au sujet de la journée de huit heures. Les travaux du Reichswirtschaftsrat ont démontré que la grosse industrie entend conserver toute liberté pour créer des situations d'exceptions. Elle cherchera toujours à faire retomber le poids des réparations sur l'ouvrier qui, par des heures de travail supplémentaires, aura à payer à l'étranger l'excédent de production nécessaire pour les réparations. Toute tentative faite pour se rendre à ces exigences conduirait à des luttes sociales et économiques, dont il est impossible pour le moment de prévoir la portée. L'étranger ne pourrait non plus tolérer qu'un peuple de 60 millions d'habitants soit obligé de jeter ses produits sur le marché au prix de tels sacrifices.

(« Les syndicats socialistes et démocrates mécontents de l'offre de l'industrie allemande », *Berliner Volkszeitung*, 2 juin.)

La Ruhr est le point sensible de la résistance allemande.

Puisse l'occupation faire comprendre à l'Allemagne que seule sa bonne foi permettra une entente avec sa voisine d'outre-Rhin.

C'est dans la Ruhr qu'il faut aller si l'on veut comprendre ce qu'est l'Allemagne contemporaine. Dans ce pays de mines et de hauts fourneaux, ce sont deux Etats, deux conceptions de l'Etat qui sont aux prises dans le duel peut-être le plus significatif que l'histoire ait connu. Et, quand on a vu la Ruhr, on ne doute plus de la portée du geste français et des conséquences qu'il peut avoir.

Que d'enquêtes à entreprendre ici sur l'organisation du travail. Peut-être se rendrait-on alors mieux compte de la solidarité qui unit, fatalement, tout le prolétariat de la Ruhr aux grands patrons.

Aussi bien, ne comprend-on pas ce qu'est la Ruhr, ce qu'elle signifie, ce que veut notre pression, si l'on ne connaît pas la structure des *konzern* et des groupes de *konzern*. Ces consortiums doivent leur naissance à la concentration verticale. Ils sont eux-mêmes organisés en groupe de *konzern* : groupe Stinnes, actuellement réalisé, trust minier et métallurgique et trust des huiles minérales, et groupe Otto Wolff, en projet.

On voit donc de quelle vaste entreprise l'exploitation de la Ruhr, qui représente la majeure partie du charbon et de la métallurgie de l'Allemagne, est la base.

Au lieu de se détruire mutuellement, la France et l'Allemagne devraient arriver à collaborer économiquement. Il faut à notre métallurgie lorraine des débouchés et du coke. Les Allemands peuvent nous assurer ces deux garanties. D'autre part, ils pourraient obtenir en échange des facilités pour acheter en France les 6 millions de minette qu'ils consommaient avant la guerre. Le malheur est qu'ils s'arrangent pour se passer de cette minette et que nous ne pouvons pas nous passer de leur coke. Et c'est peut-être pour cela que nous sommes et que nous restons dans la Ruhr. Car non seulement les réparations n'ont pas été payées, mais encore l'Allemagne se reconstruit économiquement de telle sorte que notre métallurgie risque fort d'être écrasée entre la métallurgie allemande et la métallurgie anglaise.

Nous agissons sur un point très sensible. Il semble qu'à vue humaine, un résultat fécond puisse être obtenu d'ici peu de temps. Il faut du moins l'espérer.

(Edmond Vermeil. « Une visite dans la Ruhr », *Alsace française*, 30 juin.)

IL FAUT AUGMENTER LA PRODUCTION MONDIALE

(TUNISIE)

338-325 (61.1).

La mise en valeur du Sahara tunisien.

Les travaux déjà accomplis dans cette région sont un gage de succès pour l'avenir.

Le Sahara tout entier ne peut être mis en valeur, mais il est certain que des territoires étendus pourraient être fécondés et plantés. Les auto-chenilles vont permettre de préparer la voie à d'autres moyens de transport ; elles faciliteront l'établissement de points d'eau ; l'aménagement de passages pour des camions aux points difficiles assurera le ravitaillement d'une façon aisée.

Dans le Sahara tunisien, les services des affaires indigènes avaient tenté d'intéressantes expériences. En Tunisie, les postes du Sud sont répartis dans des zones très différentes. De Kebili, au bord du chott Djerid, jusqu'à Ben-Gardane, sur les confins tripolitains, leur chaîne s'étend sur des régions peu comparables. Les montagnes des Matmata, les plaines de Zaarris ou les Gour (montagnes en table) de Tatahouine n'ont rien de commun. Dans chacune de ces zones, les officiers des affaires indigènes ont amélioré les méthodes antiques et développé les cultures selon les ressources du pays. Il s'agit de développer leur œuvre.

On a relevé les anciennes cultures du pays au moyen de la reconstruction d'anciens barrages romains ; on a encouragé les indigènes par la protection officielle des plantations d'arbres ; on a demandé des secours à la direction de l'agriculture en cas de sinistres ; on a distribué des éclats d'oliviers et des plants de palmiers ; on a décidé, dans toutes les contestations non basées sur des actes officiels, que la terre appartient à celui qui l'a vivifiée.

L'œuvre doit se compléter par l'importation de nouvelles cultures, la création de pépinières, le développement des parties cultivables autour des centres et des oasis, en multipliant les puits, en mettant à jour la nappe artésienne, en créant des centres habités, en les dotant de mosquées, de marchés, d'écoles, de bureaux de poste. Il faut irriguer, lotir et distribuer des terrains aux indigènes, éviter les pillages.

Tel est le programme à accomplir, en même temps qu'on développe les moyens de communication. Les patients débuts sont pleins de promesses.

(A. Darvil. « La mise en valeur du Sahara tunisien », *Dépêche Coloniale*, 26 juin.)

La crise de l'agriculture anglaise.

L'agriculture est un élément essentiel de la vie d'un peuple, élément à la fois économique et social.

L'agriculture anglaise traverse actuellement une période de crise, qui provient surtout de causes temporaires. On peut espérer que ces causes ne tarderont pas à disparaître, car la superficie des terres cultivées n'a pas diminué depuis 1914, et la production de blé et de pommes de terre est à peu près au même niveau. Mais il n'est pas moins vrai qu'il y a, en Angleterre, une *question agricole*, qu'il est nécessaire de résoudre si l'on ne veut pas que l'agriculture nationale disparaisse.

On a proposé, pour remédier à la situation fâcheuse dans laquelle se trouve chroniquement l'agriculture britannique, la diminution des taxes locales sur les terres arables et l'organisation de certaines facilités de crédit ; mais ces mesures ne constituent pas la politique constructive dont l'agriculture a besoin. En réalité, il faut transformer tout le système agraire, si l'on veut aboutir. Si ce système a pu durer aussi longtemps, c'est qu'il a montré une certaine souplesse d'adaptation aux conditions nouvelles : désormais, les droits des fermiers sont aussi bien déterminés que ceux des propriétaires du sol. Les petits domaines, les concessions de terrains, se sont multipliés ; mais le peuple n'est pas encore rentré en possession de ce libre accès à la terre, dont il a été privé à l'époque des « enclosures ». Toutefois, avec une diminution constante de la superficie productive, et une augmentation régulière de la population, il faut recourir à des mesures radicales si l'on veut éviter une catastrophe.

On doit partir de ce principe que l'agriculture n'est pas seulement, dans un pays, un facteur économique, mais un facteur social. Il s'ensuit que l'on doit faire en sorte que la terre occupe et fasse vivre le plus grand nombre d'individus possible. Il n'est pas nécessaire, pour cela, de décréter que le sol appartient à l'Etat ; mais, tout en conservant l'entreprise privée, on doit assujettir les droits des particuliers aux besoins de la collectivité. Il faut que la terre soit cultivée de façon à fournir le meilleur rendement possible, et, pour cela, on doit morceler la propriété.

On devra ensuite veiller à ce que les petits propriétaires fassent aux ouvriers agricoles des conditions justes, et l'on déterminera pour eux un salaire minimum.

(« La question agricole », *Nation*, 16 juin.)

(FRANCE)

338.2 (44).

L'approvisionnement de la France en coke métallurgique.

Il y a là un des plus graves problèmes qu'aït posés l'après-guerre, et il ne peut être résolu sans une organisation internationale de la production.

La sidérurgie française possédait, avant la guerre, les moyens de produire environ 5 millions de tonnes de fonte par an, pour la fabrication de laquelle elle devait consommer 6 à 7 millions de tonnes de coke. Depuis le retour de l'Alsace-Lorraine, nous pouvons produire 10 millions de tonnes de fonte ; 12 millions de tonnes de coke métallurgique nous seraient nécessaires.

Peu de charbons français, à cette heure, peuvent servir à la fabrication de ce coke ; en 1913, les cokeries françaises nous fournissaient 4 millions de tonnes de coke ; en 1922, après les destructions du Nord, nous ne produisons plus que 2 millions de tonnes.

Nous pouvons bien en recevoir un peu de la Belgique, et aussi d'Angleterre et même d'Amérique. Mais la Belgique, pays de grosse industrie métallurgique, a besoin de la plus grande partie de son coke et ne pourra jamais nous en envoyer que des quantités limitées. Les cokes anglais et américains doivent subir, pour parvenir jusqu'à nous, des manutentions qui altèrent leur qualité, et des frais de transport qui aggravent leurs prix. L'Allemagne seule peut nous pourvoir sérieusement en coke métallurgique.

A cause des manquèments, nous avons occupé la Ruhr. D'autre part, des industriels ont tenté de nouer des accords avec M. Stinnes et les charbonniers allemands. Enfin des techniciens français, et particulièrement M. Charpy, ont travaillé à étendre la gamme des charbons cokéifiables et à améliorer les conditions de production du coke métallurgique pour que nous puissions avoir plus de coke français.

(M. Jupier. « Notre approvisionnement en coke métallurgique », *Revue Hebdomadaire*, 3 juin.)

Les Idées et les Faits.

	LES QUANTITÉS DE COMBUSTIBLES IMPORTÉES D'ALLEMAGNE EN FRANCE.		
		(en Tonnes)	
	Charbon	Coke	Briquettes
Décembre 1922	367.344	408.435	47.481
Janvier 1923	223.150	262.702	35.856
Février —	84.605	15.657	4.785
Mars —	46.661	24.924	3.880
Avril —	63.307	85.868	4.731

(*Koelnische Zeitung*, 7 juin.)

La nécessité d'une organisation internationale de la métallurgie.

Cette organisation éviterait des gaspillages et assurerait une meilleure satisfaction des besoins des divers pays.

Quand même la France et l'Allemagne arriveraient à s'entendre pour exploiter en commun leurs ressources de charbon et de fer, l'industrie métallurgique de la Grande-Bretagne n'aurait rien à redouter. Les ressources de la Rhénanie, qui comprennent le minerai de la Lorraine et d'une partie du Luxembourg, ainsi que le charbon de la Westphalie et de la Belgique, constituent un tout économique, et, dans l'avenir comme par le passé, ces ressources devront être exploitées en commun par les pays intéressés. La Grande-Bretagne n'en demeurera pas moins un grand pays producteur d'acier, et cela pour des raisons évidentes.

Ses ressources naturelles de minerai sont, il est vrai, très inférieures à celles du Continent ; mais elle possède d'énormes ressources de combustible peu cher et situé à proximité de la mer, et, d'autre part, elle peut, plus aisément que tout autre pays, s'approvisionner par mer en minerai de fer. Le minerai lorrain ne contient que 34 à 38 % de fer, tandis que les minerais espagnols et africains, qui forment la presque totalité des importations britanniques de minerai, en contiennent 50 %. En outre, la distance qui sépare la Westphalie de la Lorraine, c'est-à-dire le coke du minerai, est très grande, et, une fois l'acier produit, il faut, si l'on veut l'exporter hors d'Europe, qu'il soit envoyé sur des péniches jusqu'aux ports de l'embouchure du Rhin, où il doit être rechargé à bord des navires exportateurs.

Ainsi, l'Angleterre peut affronter la concurrence de l'industrie métallurgique du Continent : ses produits ne perdront leurs marchés que s'ils portent la marque d'une infériorité technique.

Avant la guerre, il existait, entre l'Allemagne, la Belgique, la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis, une organisation internationale qui tendait à régulariser l'approvisionnement des marchés par voie ferrée. La métallurgie britannique reviendrait volontiers à ce genre d'accords. Dans certains milieux on semble craindre que de tels accords n'aboutissent à créer un grand monopole international qui risquerait de léser les intérêts des particuliers. Il est difficile d'empêcher un tel monopole ; mais les gouvernements doivent veiller à ce qu'ils ne deviennent pas anti-socials.

(La nécessité d'une entente entre la métallurgie anglaise et la métallurgie du Continent, *Nation*, 9 juin.)

LE TRAVAIL DOIT ÊTRE ORGANISÉ

(ROYAUME-UNI)

331 (42).

Un projet d'organisation du Labour Party.

Voici ce projet d'organisation corporative et sa critique.

Le Labour Party Independent vient de faire entrer dans son programme une sorte de conception corporative de l'industrie, qu'il est curieux d'analyser. Le Labour Party semble persuadé qu'à l'heure actuelle l'industrie n'est organisée qu'en vue de satisfaire les convenances et les caprices des capitalistes : il semble ignorer que ceux-ci, en organisant la production, doivent tenir compte de l'état du marché, et que le prix de vente a pour limite la volonté d'achat du client.

D'après le Labour Party, dans l'état actuel de la production, chaque industrie est contrôlée, non pas par ceux qui la servent, mais par ceux à qui elle sert. Cet état de choses entrave le développement de l'esprit corporatif, qui est la clef de tout le problème de la production. Chaque industrie devrait appartenir à l'Etat et devrait être organisée comme un service autonome, se gouvernant lui-même. L'industrie ne serait plus administrée par des corps tenant leur autorité d'actionnaires ou de clients, mais par des corps élus par tout le personnel du service. Ainsi, les travailleurs jouiraient de la sécurité et de la justice, et le rendement du travail serait meilleur.

La principale objection qu'on puisse élever contre ce système, c'est qu'il est impraticable. Les corps élus auxquels on veut remettre l'autorité retirée aux actionnaires n'auraient, en réalité, aucune autorité. S'ils en avaient, il est douteux qu'ils l'exercent bien, et, même dans ce cas, au lieu de l'exercer dans l'intérêt du consommateur, c'est-à-dire de la collectivité, il est probable qu'ils l'exerceraient dans l'intérêt de ceux qui les auraient élus. Avec le système actuel, le capitaliste est dans la nécessité de produire un objet susceptible d'être acheté. Avec le système du Labour Party, l'industrie exercerait une dictature sur le consommateur. Ce socialisme de Guilde aboutirait, en fin de compte, à l'établissement de grands monopoles, dont les travaillistes n'ont pas défini, jusqu'à présent, les relations mutuelles et les relations avec l'ensemble de la collectivité. Le résultat serait un inévitable chaos économique. Ce n'est pas sous cette forme que l'idée corporative permettra d'améliorer l'organisation industrielle.

(« L'idée corporative dans l'industrie », *Saturday Review*, 26 mai.)

La Documentation vivante

(ROYAUME-UNI)

338 (42).

L'extension du rôle des groupements de techniciens.

Le gouvernement britannique fait un appel de plus en plus fréquent aux organisations économiques. Il y a là l'ébauche de ce Parlement des techniciens que certains voudraient voir exister à côté du Parlement des politiciens.

En vue de la Conférence Economique de l'Empire, qui aura lieu à Londres en octobre prochain, le gouvernement anglais a demandé aux présidents de quatre grandes organisations industrielles et commerciales de se réunir en Comité pour préparer le programme de cette Conférence, auprès de laquelle ils joueront le rôle d'experts. Ainsi, les hommes qui seront appelés à délibérer sur la politique économique de l'Empire pourront consulter les représentants de toutes les branches de l'activité commerciale.

Cette mesure marque une évolution dont l'importance doit être soulignée. Pendant la guerre, le Premier Ministre avait invité dans sa maison de campagne un certain nombre d'hommes d'affaires éminents dont il voulait avoir l'avis. Lors de la Conférence de Gênes, on invita des représentants des grandes organisations d'affaires à assister aux travaux et, le cas échéant, à donner leur avis. Aujourd'hui, on forme expressément un Comité qui comprend les présidents des principales organisations intéressées au commerce extérieur. On pourrait comparer ce processus avec celui qui a marqué les débuts historiques du Parlement.

La prochaine Conférence Economique de l'Empire excite un intérêt d'autant plus grand que le commerce extérieur, après une reprise notable au commencement de l'année, semble devoir retomber dans sa stagnation. Du moment que la capacité d'achat des pays étrangers ne se développe pas, l'Angleterre doit se tourner de plus en plus vers les pays de l'Empire. Puisque le monde entier veut adopter une politique de nationalisme, et que chaque pays veut suffire à ses propres besoins économiques, l'avenir du commerce anglais dépend du développement des facultés d'achat et des richesses matérielles des collectivités britanniques d'outre-mer.

L'Angleterre doit encourager l'émigration des hommes et des capitaux vers ses Dominions et ses Colonies. Elle doit, d'autre part, fournir un débouché à la production accrue des pays de l'Empire. Le gouvernement est décidé à s'engager dans cette voie, puisqu'il s'est assuré la collaboration du monde des affaires.

(« Le rôle de plus en plus actif des grandes organisations économiques », *Times*, 16 juin.)

(ÉTATS-UNIS)

331.2 (73).

La Cour Suprême des Etats-Unis repousse le principe du salaire minimum.

Les partisans de ce principe raisonnable attaquent avec une violence exagérée cette Cour Suprême qui, cependant, comme toute institution humaine, ne saurait être infaillible.

La décision de la Cour Suprême sur le salaire minimum est un des coups les plus douloureux qu'ait jamais reçu le parti ouvrier américain. Ce n'est pas une expérience nouvelle qui est tentée, l'arrêt est plutôt un retour sur ce qui était établi et accepté comme un principe constitutionnel. Le vote a eu lieu à une seule voix de majorité, ce qui est une preuve de plus de l'influence énorme que peut avoir un seul juge de la Cour Suprême, et aussi de l'influence même du Tribunal, capable de casser les lois du Congrès, et d'environ 13 législatures d'Etats. La mesure a causé une grande émotion en Amérique et a soulevé, une fois de plus, le problème de ce système qui permet à des hommes sans compétence ni expérience de compromettre la prospérité de notre vie économique.

Divers remèdes sont proposés à la situation actuelle : on suggère le retour au salaire minimum de Massachusetts, qui n'est pas obligatoire : un bureau fixe ce minimum et publie le nom des employeurs qui refusent de s'y conformer.

Un second remède plus efficace, c'est un amendement de notre Constitution pour empêcher la Cour Suprême d'annuler des statuts votés par le Congrès. La Cour Suprême joue un rôle utile en tenant la balance entre le pouvoir fédéral et les autorités locales, mais pourquoi ne pas exiger une majorité des 2/3 dans toute décision ? Si la majorité n'est pas des deux tiers, la question est douteuse. Pourquoi, dans ce cas, ne pas laisser au Congrès le soin d'en décider ?

Bien que la décision soit une grande déception pour le parti ouvrier, sa signification, de ce fait, ne doit pas être exagérée. Il faut peut-être se féliciter que deux des juges choisis par un président conservateur dans une période où l'opinion publique était réactionnaire à l'égard des questions ouvrières, aient osé se prononcer pour une interprétation libérale.

A en juger par le courant actuel d'opinion, après la réaction d'après-guerre, il y a tout lieu d'espérer que les prochains élus du banc suprême partageront les idées larges des juges Taft et Holmes.

(« Le salaire minimum », *Survey*, 15 mai.)

La liberté du travail aux Etats-Unis.

Le patron américain aura-t-il le droit d'employer des ouvriers non-syndiqués ? Son atelier sera-t-il ouvert ou fermé aux non-syndiqués ?

La principale question de la campagne électorale présidentielle de 1924 sera-t-elle celle de la porte « ouverte » ou « fermée » de l'industrie ? Un certain nombre de journaux socialistes prétendent que oui. Depuis quelques semaines, on remarque un courant marqué, parmi les hommes d'affaires, pour obliger le parti républicain à se déclarer en faveur de l' « open shop » ; un assez grand nombre de banquiers et d'industriels espèrent que Harding donnera son avis sur la question pendant sa tournée cet été. Les directeurs de compagnies de chemins de fer sont mécontents des hésitations de l'administration dans les troubles de l'an dernier, et les ouvriers syndiqués craignent d'avoir à livrer une nouvelle lutte avant d'arriver à une conclusion décisive.

Le Président, c'est vrai, ne s'est pas prononcé ; mais quel président a jamais osé se prononcer ouvertement contre les ouvriers syndiqués ? et aucun parti politique ne se risquerait au suicide en adoptant dans son programme le principe de « l'open shop » ; jusqu'ici, les deux principaux partis ont préféré garder sur ce point une certaine obscurité. Un certain nombre de journaux, précisant l'expression « open shop », montrent que la question n'est pas seulement un problème politique, mais surtout un problème économique. « L'atelier ouvert », n'est pas un atelier non-syndiqué ; c'est simplement un atelier où tout le monde peut travailler, qu'il soit ou non membre d'un syndicat. Ce système donne seulement au patron le droit d'employer des ouvriers non-syndiqués si c'est son désir. C'est une garantie de travail pour l'ouvrier non-syndiqué.

Le seul fait, pourtant, que la question est discutée d'un angle politique prouve évidemment que le public est hostile à « l'atelier fermé ». L'expérience de « l'open shop » a démontré la supériorité de ce système sur celui du « closed shop ».

(« La question de l'open shop et les élections prochaines », *Literary Digest*, 2 juin.)

Les Idées et les Faits.

« Le progrès est en raison directe de l'action de l'homme sur les choses et en raison inverse de l'action coercitive de l'homme sur l'homme. » (BUCKLE.)

GOUVERNEMENT & ADMINISTRATION

Administration centrale, régionale, locale -
o o o Armée - Régions libérées o o o

IL FAUT UNE RÉVOLUTION PACIFIQUE

(FRANCE)

350 : 387 (44)

La réorganisation du statut de notre marine marchande.

Notre législation maritime est périmée. Elle ne doit plus entraver le développement de notre marine de commerce.

Le développement des affaires maritimes doit être recherché dans l'amélioration de notre législation. Notre statut de mer est écrasé par l'esprit de démagogie qui a présidé à notre réglementation du travail et par l'esprit de routine qui prolonge les effets d'un protectionnisme conçu dans un autre siècle.

Malgré le décret du 7 septembre sur la loi de 8 heures, nos navires continuent à être tenus d'avoir des états-majors et des équipages bien supérieurs aux navires étrangers. Le monopole donné aux inscrits maritimes français devrait être incompatible avec le droit de grève. Sous l'empire de la législation française, le tramping est à peu près impossible ou trop onéreux ; les administrations ne conçoivent la navigation que sous forme de lignes régulières, alors que les grands pays de navigation ont dû leur prospérité à ce qu'ils ont pu faire de leurs navires les rouliers de la mer.

Pour provoquer une renaissance indispensable, il faut faire prévaloir les principes suivants : l'armement français ne doit supporter aucune charge que ne supporte pas l'étranger ; le pavillon français doit se classer parmi les plus libres et les moins grevés ; la navigation de tramping et la navigation de pays étrangers à pays étrangers doit être facilitée et favorisée.

(Maurice Rondet-Saint. « Notre marine marchande », *Parlement et Opinion*, 20 juin.)

Les pensionnés de guerre en Angleterre.

Il est impossible de réaliser des économies budgétaires sans léser des intérêts particuliers. Il faut, dans chaque cas, une étude préalable approfondie.

On a fait récemment de graves reproches à la pratique suivie par le Ministère des Pensions. On prétend que, contrairement au vœu du Parlement et du pays, les mutilés de guerre, les veuves et les orphelins sont traités sans générosité, qu'on leur a retiré tous leurs privilèges, et que « l'élément humain » n'entre plus en ligne de compte pour l'attribution des indemnités.

Ces reproches ne sont pas fondés. Si, depuis trois ans, le Ministère des Pensions s'est efforcé de réaliser des économies, il l'a fait sur la demande expresse du Parlement et sans se départir des principes de justice qu'il doit observer. S'il a réduit les allocations spéciales consenties aux hommes obligés d'avoir un régime alimentaire particulier à la suite de blessures ou de maladies contractées dans le service, c'est que des abus criants s'étaient produits, et que, d'autre part, le relèvement du taux des pensions rendait cette mesure inutile.

En ce qui regarde les soldats démobilisés, atteints de maladies mentales n'ayant pas pour cause le service, si le Ministère a supprimé le secours qu'il versait, c'est pour obéir à un décret de 1918 aux termes duquel, en pareil cas, tout secours de l'Etat devait prendre fin un an au plus tard après la fin des hostilités.

Enfin, on reproche au Ministère des Pensions — et ce reproche retombe sur le Parlement — d'avoir fixé une limite de 7 ans au-delà de laquelle aucune demande de pension pour invalidité causée par la guerre ne pourra être admise. L'Etat ne saurait admettre, à cet égard, une responsabilité illimitée et accepter que, à quelque époque qu'apparaisse une infirmité chez un homme qui a été mobilisé, cette infirmité devrait être présumée avoir pour cause le service militaire, à moins que le contraire ne soit prouvé. Une telle présomption manque entièrement de base, et aucun gouvernement sérieux ne peut l'accepter.

Il est vrai, toutefois, que la situation actuelle de certains pensionnés de guerre n'est pas satisfaisante. Il s'agit des hommes qui ont un faible pourcentage d'invalidité, qui leur donne droit à une pension infime et les empêche, dans l'état actuel du marché du travail, de trouver un emploi. Leur situation s'améliorera à mesure que le chômage diminuera.

(« Réponse aux critiques élevées contre le Ministère des Pensions », *Contemporary Review*, juin.)

L'ORGANISATION DE LA DÉFENSE NATIONALE
EST A REFAIRE SUR DES BASES NOUVELLES

(GÉNÉRALITÉS)

355 (∞).

Le rôle des grands chefs militaires dans les guerres actuelles.

De Pierrefeu a posé la question dans un ouvrage qui a fait du bruit. Voici deux réponses qui ramènent à sa juste valeur le rôle de S. M. Le Hasard.

Quelle est l'intervention du haut commandement dans la conduite de la guerre ?

Des leçons tirées de la dernière guerre, on peut conclure que le plan de campagne élaboré en temps de paix est uniquement dû à la pensée de l'Etat-Major. Mais, dès le début des opérations, cette pensée se heurte, non seulement à la pensée adverse, mais encore au contrôle exercé par les événements. La guerre, c'est donc la lutte de deux volontés dressées l'une contre l'autre et devant en outre tenir compte de circonstances extérieures et indépendantes. C'est un drame particulier dans le drame universel. Mais c'est la volonté du commandement qui donne la direction à la lutte et qui finalement emporte la décision. Il est cependant un hasard dont la France peut se louer, c'est d'avoir eu les hommes qu'il fallait, au moment et dans les positions où il les fallait.

— En effet, le commandement se trouve aux prises avec les événements. La volonté du chef se trouve limitée par les circonstances extérieures ; il doit donc tracer les limites dans laquelle elle se trouve circonscrite et déterminer la sphère des possibilités (une des qualités du chef doit être le sens des possibilités), afin de modifier ses procédés de manœuvre. Quel est le principal agent sur le champ de bataille ? C'est le feu ; et le feu est absolument alimenté, organisé, réglé par le commandement. L'action du commandement sur les champs de bataille actuels est indéniable ; le combat n'est plus individuel, mais est devenu collectif ; et les efforts de chacun doivent être coordonnés par une volonté supérieure. Le courage du soldat est exalté ou déprimé par les conditions dans lesquelles il se trouve ; le maniement du personnel relève du domaine psychologique. Le rôle du commandement est loin d'être fini.

(Henry Bidou, Conférence au Comité National d'Etudes ; Intervention du général Debeney ; 25 juin.)

Les Idées et les Faits.

« *Puisse la tolérance, fille de la liberté, rapprocher en une seule toutes les âmes françaises.* » (Colonel DRIANT.)

L'aviation et les efforts des différents pays.

L'avion est sans aucun doute l'arme de la guerre de demain. L'aviation française est la première du monde, elle doit le rester pour nous assurer la paix.

La Chambre de commerce aéronautique vient de publier son rapport annuel sur l'aviation dans le monde. Ce rapport, qui donne les résultats d'une enquête faite dans 58 pays, reconnaît à la France la première place à la fois dans l'aviation commerciale et dans l'aviation militaire. Pendant les 11 premiers mois de 1922, elle a construit 3.300 aéroplanes, et commandé 1.200 appareils nouveaux. Le programme de 1923 prévoit 220 escadrilles aériennes, avec 10 machines à chaque escadrille. Les crédits affectés à l'aéronautique en 1922 ont été plus considérables que ceux de toutes les autres nations réunies, atteignant le chiffre de £ 84.591.755. Les diverses lignes françaises allant vers l'Afrique, Londres, Bruxelles, Amsterdam, Tunis, Constantinople, Gênes, etc., ont effectué un parcours total de 2.146.234 milles et transporté 14.397 passagers, 582.608 kilos de marchandises et 45.000 kilos de courrier.

La Grande-Bretagne a centralisé ses œuvres d'aviation en créant le Ministère de l'Air. Ses forces aériennes comptent 3.000 officiers et 26.500 volontaires. Elle a 33 escadrilles dont 21 dans les colonies. Les crédits prévus pour la prochaine année s'élèvent à \$ 94.000.000.

En Italie, Mussolini vient de placer le service d'aviation sur le même pied que l'armée et la marine. \$ 3.000.000 sont actuellement affectés à des constructions nouvelles.

Le Japon, en 1922 a dépensé \$ 11.304.873 pour son aviation navale ; plus de \$ 16.000.000 viennent d'être votés pour l'aviation militaire ; subventions et prix encouragent l'aviation civile.

L'Allemagne, malgré les entraves des traités, fait de grands progrès. Ses ingénieurs installent partout des lignes d'aviation : en Russie, Finlande, Scandinavie, Amérique du Sud. La Hamburg Amerika et le Nord Deutscher Lloyd s'intéressent aux progrès de l'aviation, et il existe 5 autres compagnies aériennes.

Enfin la Russie des Soviets travaille à la réalisation d'un grand programme aérien militaire et commercial, et sa situation n'est pas négligeable. Elle se sert d'appareils allemands, français et hollandais ; et elle a créé des écoles spéciales d'aviation à Toula, Moscou, Smolensk Kharkow, Pola, Ekaterinoslaw et Petrograd. Elle vient de décider l'achat de 300 aéroplanes pour l'Armée Rouge.

« L'œuvre des différents pays en matière d'aviation », *Literary Digest*, 12 juin.)

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Répartition du *fonds de subvention* destiné à venir en aide aux départements (exercice 1924).

Chambre : Projet de loi 28 juin (N° 6258). — Rapport de M. de Tinguy du Pouët et vote 11 juillet.

Sénat : Dépôt 11 juillet (N° 692). — Rapport de la Commission des Finances par M. Schrameck (N° 704) et vote 12 juillet.

Modification des art. 73 et 77 de la loi du 5 avril 1884 sur l'*organisation municipale*.

(Voté par le Sénat).

Chambre : Avis de la Commission de l'Algérie et des colonies par M. Boisneuf 21 juin (n° 6193). — Rapport supplémentaire de M. Chautemps 22 juin (n° 6210).

Voté avec modifications, 9 juillet.

Sénat : Dépôt 9 juillet (n° 609). — Rapport de M. Labouliène 10 juillet n° 677).

Vote 12 juillet.

Modification du nombre des adjoints aux maires des arrondissements de Paris.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat).

Chambre : Rapport de M. Evain 7 juin (n° 6114).

Vote 19 juin.

Loi promulguée le 25 juin (*J. O.* du 27 juin).

Autorisation au département de la *Seine* d'emprunter 300 millions pour travaux d'extension, de navigation et d'édilité.

Chambre : Rapport de M. Evain 28 juin (n° 208).

Vote 6 juillet.

Sénat : Dépôt 10 juillet (n° 638).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Convention franco-belge de réciprocité des lois d'assistance.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Dépôt 7 juin (n° 435). — Rapport de M. Debierre (n° 579) et avis de la Commission d'Hygiène, Assistance et Prévoyance sociales par M. Duquaire (n° 591) 5 juillet.

Vote 12 juillet.

Convention franco-luxembourgeoise de réciprocité des lois d'assistance.

Chambre : Rapport de la Commission d'Assistance et Prévoyance

La Documentation vivante

sociales par M. Grinda (n° 6385) et avis de la Commission des Affaires Etrangères par M. Cornudet (n° 6386) 6 juillet.

Vote 11 juillet.

Régime des chemins de fer au *Maroc*.

(Voté par la Chambre)

Sénat : Rapport de M. Ordinaire 18 juin (n° 456).

Vote 28 juin.

Approbation du *traité de Washington* du 6 février 1922 relatif

Approbation du *traité de Washington* relatif aux possessions, dominions et sous-mandats situés dans l'Océan Pacifique.

Chambre : Vote 9 juillet.

Sénat : Dépôt (n° 631) et Rapport de M. Reynald (n° 681) 10 juillet.

Vote 11 juillet.

Approbation de l'accord franco-italien du 12 septembre 1919 portant fixation de frontières entre la *Tripolitaine* et nos possessions d'Afrique.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. Chênebenoit 18 juin (n° 458).

Vote 29 juin.

AGRICULTURE

Chambres d'agriculture.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat).

Chambre : Vote avec modifications 27 juin.

Sénat : Dépôt 29 juin (n° 544).

Constitution des *Sociétés coopératives* et des Sociétés agricoles d'intérêt collectif visées à l'art. 22 de la loi du 5 août 1920 et régime juridique de ces sociétés.

(Voté par le Sénat).

Chambre : Rapport de M. Gavoty 28 juin (n° 6246).

Vote 3 juillet.

Loi promulguée le 12 juillet (*J. O.* du 14 juillet).

Création d'un diplôme de *docteur-vétérinaire*.

(Voté par le Sénat).

Chambre : Rapport de M. Viala (n° 6333) et avis de la Commission de l'Enseignement par M. Cazals (n° 6335) 4 juillet.

Vote 12 juillet.

ALGÉRIE ET COLONIES

Nouvelle répartition des allocations pour travaux prévues par la loi du 23 décembre 1913, autorisant le Gouverneur général de l'*Afrique Occidentale Française* à contracter un emprunt de 167 millions.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. René Besnard 5 juillet (n° 603). — Avis de la Commission des Finances par M. Schrameck 12 juillet (n° 708).

Vote du 12 juillet.

Autorisation au gouvernement général de l'*Indo-Chine* de réaliser une 2^e tranche de l'emprunt de 90 millions autorisé par la loi du 26 décembre 1912.

Chambre : Avis de la Commission des Finances par M. Archimbaud 26 juin (n° 6237).

Vote 3 juillet.

Mise en vigueur dans certaines colonies de modifications au *tarif douanier* métropolitain et de majorations des droits de douane.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de la Commission des Douanes par M. Gallet 7 juin (n° 425).

Vote 5 juillet

Acquisition de la nationalité française dans la régence de *Tunis*.

Chambre : Rapport de M. Morinaud 10 juillet (n° 6419). — Avis de la Commission des Finances par M. Raynaldy et vote 12 juillet.

Sénat : Dépôt 12 juillet (n° 716).

ALSACE-LORRAINE

Prise en charge par les institutions locales des rentes *d'assurances sociales* au profit des personnes revenues en France après le 10 janvier 1920.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Dépôt 18 juin (n° 463). — Rapport de la Commission d'Hygiène, Assistance et Prévoyance sociales par M. Daraignez (n° 660) et avis de la Commission d'Alsace-Lorraine par M. de Bertier (n° 10 juillet).

Vote 12 juillet.

Adaptation de la loi du 20 décembre 1911 et du Code *d'assurances sociales* du 19 juillet 1911 en ce qui concerne l'assurance des invalides et des survivants.

Chambre : Vote 14 juin.

Sénat : Dépôt 29 juin (n° 548).

La Documentation vivante

Extension au personnel des *chemins de fer* d'Alsace-Lorraine du régime des retraites des agents des autres grands réseaux français.

Chambre : Avis de la Commission d'Alsace-Lorraine par M. Altorfier 21 juin (n° 6202). — Avis de la Commission des Finances par M. de Tinguy du Pouët 28 juin (n° 6268).

Vote 3 juillet.

Sénat : Dépôt 5 juillet (n° 567).

Contributions directes (conditions d'exigibilité, publication des rôles et délais de réclamations).

Chambre : Rapport de M. Philippoteaux 21 juin (n° 6201).

Vote 3 juillet.

Application de la loi du 23 juillet 1921 sur le paiement des indemnités pour *dommages aux biens meubles*.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Avis de la Commission d'Alsace-Lorraine par M. Helmer

Vote 5 juillet.

Application de la loi du 7 mai 1921 portant prorogation du délai de dépôt des demandes d'indemnités pour *dommages de guerre*.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. Gouge 7 juin (n° 429).

Vote 5 juillet.

Application de la loi du 17 juillet 1921 sur l'*expropriation* pour cause d'utilité publique.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Avis de la Commission d'Alsace-Lorraine par M. Helmer 7 juin (n° 433).

Vote 5 juillet.

Application des dispositions législatives sur les *habitations à bon marché* et la petite propriété.

Chambre : Rapport Brogly 22 juin (n° 6212).

Vote 3 juillet.

Organisation *judiciaire*.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Vote avec modifications 5 juillet.

Chambre : Dépôt 7 juillet (n° 6409). — Rapport de la Commission de législation par M. Schuman.

Vote 12 juillet.

Prorogation de la loi du 30 décembre 1922 portant sursis aux expulsions de *locataires*.

Chambre : Vote 7 juin.

Sénat : Dépôt 21 juin (n° 480).

Gouvernement et Administration

Application de la loi du 31 mars 1922 portant fixation de la législation sur les *loyers*.

Chambre : Vote 7 juin.

Sénat : Dépôt 21 juin (n° 479).

Rattachement de l'administration des *mines* aux Ministères des Travaux publics et du Travail.

Chambre : Rapport de M. Brogly 14 juin (n° 6151).

Vote 28 juin.

Rattachement des *services pénitentiaires* au Ministère de la Justice.

Chambre : Rapport de M. Ch. François 14 juin (n° 6147).

Vote 28 juin.

Statut des fonctionnaires d'Alsace-Lorraine.

Voté par la Chambre, modifié par le Sénat, modifié de nouveau par la Chambre.

Sénat : Avis de la Commission des Finances par M. Henry Roy 28 juin (n° 519).

Vote 6 juillet.

Rattachement des services des *travaux publics* au Ministère des Travaux Publics.

Chambre : Vote 7 juin.

Sénat : Dépôt 5 juillet (n° 566).

Réglementation des *voies publiques*.

Chambre : Rapport de M. de Wendel 21 juin (n° 6200)

Vote 9 juillet.

ARMÉE

Déclassement de l'enceinte de *Saint-Malo* (ville et château).

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat).

Chambre : Vote 7 juin.

Loi promulguée le 14 juin (*J. O.* du 15 juin).

Approbation d'une convention pour développement de la fabrication du carbonate de *soude* et de la soude caustique.

Chambre : Vote 15 juin.

Sénat : Dépôt 23 juin (n° 494). — Rapport de M. le général Bourgeois 11 juillet (n° 688).

Les Idées et les Faits.

« Sous une Constitution dont la représentation nationale fait partie, la nation n'est libre que lorsque ses députés ont un frein. »
(Benjamin CONSTANT.)



ASSURANCE ET PREVOYANCE SOCIALES

Extension de la législation sur les *accidents du travail* aux gens de maison et domestiques (Voté par la Chambre, modifié par le Sénat).

Chambre : Rapport de M. Néron 29 juin (n° 6286).

Vote 9 juillet.

Aide nationale aux familles nombreuses (Voté par la Chambre, modifié par le Sénat).

Chambre : Avis de la Commission des Finances par M. Fallières 14 juin (n° 6150). — Rapport supplémentaire de M. Delachenal 15 juin (n° 6157).

Vote avec modifications 28 juin.

Sénat : Transmission 30 juin (n° 554). — Rapport de M. F. Saint-Maur 5 juillet (n° 563).

Vote 6 juillet.

Admission des femmes comme sous-inspectrices départementales de l'*Assistance publique* (Voté par le Sénat).

Chambre : Dépôt 7 juin (n° 6116). — Rapport de M. Burnet 6 juillet (n° 6388).

Vote 11 juillet.

Modification de la loi du 5 décembre 1922 sur les *habitations à bon marché*.

Chambre : Vote 5 juillet.

Modification de l'art. 4 de la loi du 17 mai 1919 sur les acquisitions d'*habitations de famille* et de terrains par termes échelonnés et par contrats sous conditions suspensives et résolutoires (Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. H. Merlin 19 juin (n° 464).

Vote 29 juin.

Modification de la loi du 1^{er} avril 1898 sur les *Sociétés de secours mutuels* (Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. Duquaire 14 juin (n° 449). — Avis de la Commission des Finances par M. Debierre 6 juillet (n° 618).

Vote 11 juillet.

Caisse de retraites fondées par les anciens combattants et les victimes civiles de la guerre.

Chambre : Rapport de M. Tapponnier 1^{er} juin (n° 6092). — Rapport supplémentaire 6 juillet (n° 6387). — Avis de la Commission des Finances par M. Defos du Rau 10 juillet (n° 6424).

Vote 12 juillet.

Sénat : Transmission (n° 714). — Rapport de la Commission des Finances par M. Doumer (n° 722).

Vote 12 juillet.

COMMERCE ET INDUSTRIE

Modification de l'article 1737 du Code civil relatif au renouvellement des baux de *locaux à usage commercial ou industriel*.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat).

Chambre : Vote avec modifications 7 juin (à l'unanimité).

Sénat : Transmission 14 juin (n° 447).

Obligation aux commerçants de mentionner sur leurs papiers de commerce l'indication de leur immatriculation au *registre du commerce*.

Loi promulguée le 1^{er} juin (*J. O.* du 5 juin).

DOUANES

Modification des droits de douane sur les *automobiles* pesant 2.500 kilos et plus et leurs pièces détachées.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Vote 5 juillet.

Application de la convention du 12 mai 1923 avec la *Belgique* et le *Luxembourg*.

Chambre : Dépôt 7 juin (n° 6115). — Rapport de M. Haudos (n° 6358). — Avis de la Commission du Commerce par M. Geo Gérald (n° 6359) et avis de la Commission des Affaires étrangères par M. Lenail (n° 6380) 5 juillet.

Vote 9 juillet.

Sénat : Dépôt (n° 629). — Rapport de M. Chapsal (n° 668) et avis de la Commission des Affaires étrangères par M. Ordinaire (n° 683) 10 juillet.

Vote 11 juillet.

Approbation de la convention du 15 décembre 1922 avec le *Canada*.

Chambre : Rapport de M. Néron 28 juin (n° 5669). — Avis de la Commission du Commerce par M. Geo Gérald 29 juin (n° 6283). — Avis de la Commission des Affaires étrangères par M. Lenail 7 juillet (n° 6414).

Vote 9 juillet.

Sénat : Dépôt (n° 655). — Rapport de M. Chapsal (n° 669) et avis de la Commission des Affaires étrangères par M. Ordinaire (n° 684) 10 juillet.

Vote 11 juillet.

Approbation de la convention du 7 janvier 1922 avec l'*Esthonie*.

Chambre : Rapport de M. Le Mire 19 juin (n° 6171). — Avis de la Commission du Commerce par M. Geo Gérald 4 juillet (n° 6327).

Vote 10 juillet

La Documentation vivante

Approbation de la convention du 13 juillet 1921 avec la *Finlande*.
Chambre : Vote 10 juillet.

Modification des droits inscrits au tarif des douanes et des coefficients de majoration.

Chambre : Dépôt 3 juillet (n° 6302). — Rapport de M. Néron 6 juillet (n° 6390).

Vote 9 juillet.

Sénat : Dépôt (n° 628) et rapport de M. Chapsal (n° 667) 10 juillet.

Vote 11 juillet.

ENSEIGNEMENT ET BEAUX-ARTS

Avancement des fonctionnaires de l'enseignement public détachés à l'étranger ou dans les pays de protectorat.

Chambre : Vote 10 juillet.

Mesures en faveur des instituteurs et institutrices demeurés sous la domination de l'ennemi.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de la Commission des Finances par M. René Besnard 10 juillet (n° 641).

Vote 11 juillet.

FINANCES

Budget 1923

(Voté par la Chambre).

Sénat : Vote avec modifications 26 juin.

Chambre : Dépôt (n° 6243) et rapport de M. Bokanowski (n° 6244) 27 juin.

2^e vote avec modifications 29 juin.

Sénat : Dépôt (n° 549). — Rapport de M. H. Bérenger (n° 553) et 2^e vote avec modifications 30 juin.

Chambre : Dépôt. — Rapport de M. Bokanowski et 3^e vote avec modifications 30 juin.

Sénat : Dépôt (n° 559). — Rapport de M. H. Bérenger (n° 560) et 3^e vote avec modifications 30 juin.

Chambre : Dépôt. — Rapport de M. Bokanowski et 4^e vote avec modifications 30 juin.

Sénat : Dépôt (n° 561). — Rapport de M. H. Bérenger (n° 562) et vote 30 juin.

Loi promulguée le 30 juin (*J. O.* du 1^{er} juillet).

Budget spécial au titre des dépenses recouvrables (exercice 1923).

Chambre : Rapport supplémentaire de M. Eymond 4 juillet (n° 6324).

Vote 5 juillet.

Gouvernement et Administration

Sénat : Dépôt (n° 605), et rapport de M. H. Bérenger (n° 612) 6 juillet.

Votes avec modifications 10 juillet.

Chambre : Dépôt 11 juillet (n° 6435). — Rapport de M. Eymond et 2^e vote avec modifications 12 juillet.

Sénat : Dépôt (n° 715). — Rapport de M. H. Bérenger (n° 720) et vote 12 juillet.

Subventions et secours pour réparation des *calamités publiques* en 1920 et 1921.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. Milan 28 juin (n° 512).

Vote avec modifications 5 juillet.

Chambre : Dépôt 5 juillet (n° 6376). — Rapport de M. Queuille et vote 11 juillet.

Loi promulguée le 12 juillet (*J. O.* du 13 juillet).

Contributions départementales et communales de l'exercice 1924.

Chambre : Dépôt 26 juin (n° 6224). — Rapport de M. Bokanowski 4 juillet (n° 6323).

Vote 6 juillet.

Sénat : Dépôt 6 juillet (n° 614). — Rapport de M. H. Bérenger 10 juillet (n° 642).

Vote 11 juillet.

Crédits provisoires pour juillet 1923 au titre des dépenses recouvrables.

Chambre : Dépôt 26 juin (n° 6218). — Rapport de M. Eymond 29 juin (n° 6275).

Vote 29 juin.

Sénat : Dépôt 29 juin (n° 540). — Rapport de M. H. Bérenger (n° 551) et vote 30 juin.

Loi promulguée le 30 juin (*J. O.* du 1^{er} juillet).

Avances de l'Etat pour faciliter la distribution d'*énergie électrique* dans les campagnes.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. Perrier 6 juillet (n° 613). — Rapport supplémentaire de M. Jeanneney (n° 694) et avis de la Commission de l'Agriculture par M. Machet (n° 685).

Vote avec modifications 11 juillet.

Chambre : Dépôt 11 juillet (n° 6454). — Rapport de M. Queuille et vote 12 juillet.

Augmentation du montant des travaux autorisés par la loi du

La Documentation vivante

30 avril 1921 et augmentation de la *faculté d'émission* des Compagnies du Nord et P.-L.-M.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Vote 5 juillet 1923.

Frappe de pièces de nickel de 0,25, 0,10 et 0,05.

(Voté par le Sénat).

Sénat : Rapport de M. Dausset 26 juin (n° 499).

Vote 6 juillet.

Apuration des comptes de la période de *guerre*.

Chambre : Avis de la Commission des Finances par M. Bokanowski 7 juin (n° 6121).

Vote 4 juillet.

Sénat : Dépôt 5 juillet (n° 596).

Exonération de l'*impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux* en faveur des caisses de crédit agricole, sociétés coopératives agricoles de production et sociétés d'intérêt collectif agricoles.

Chambre : Rapport de M. Queuille 10 juillet (n° 6422).

Vote 12 juillet.

Réforme du régime des *pensions civiles et militaires*.

Chambre : Rapports supplémentaires de M. Lugol 5 et 8 juin (n° 6102 et 6125).

Vote 15 juin.

Sénat : Dépôt 5 juillet (n° 565).

Modification des droits de délivrance des *permis de conduire* les automobiles.

Chambre : Rapport de M. Varenne, 30 juin (n° 6292).

Vote 9 juillet.

Crédit pour préparation de la *révision douanière*.

Chambre : Rapport de M. Prevet 5 juin (n° 6103).

Vote 8 juin.

Sénat : Dépôt 12 juin (n° 437). — Rapport de M. Clémentel 30 juin (n° 550).

Vote 11 juillet.

Réorganisation des cadres du personnel des recettes et perceptions de la *Seine*.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. Dausset 28 juin (n° 522).

Vote avec modifications 10 juillet.

Chambre : Dépôt 10 juillet (n° 6423). — Rapport de M. Bokanowski et vote 12 juillet.

Avance de 300 millions au gouvernement des *Serbes, Croates et Slovènes*.

Chambre : Rapport de M. Louis Marin 30 juin (n° 6293). — Avis

Gouvernement et Administration

de la Commission des Affaires étrangères par M. Margaine 3 juillet (n° 6301).

Vote 12 juillet.

Création d'offices de vérification et de compensation en application de la partie X des *traités de Saint-Germain et de Trianon*.

Chambre : Rapport de M. Eymond 1^{er} juin (n° 6097).

Vote 8 juin.

Sénat : Dépôt 26 juin (n° 504). — Rapport de M. Dausset 5 juillet (n° 590).

Vote 12 juillet.

Crédits pour permettre l'application des mesures d'exécution du *traité de Versailles*.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. H. Bérenger 7 juin (n° 422).

Vote 29 juin.

Loi promulguée le 29 juin (*J. O.* du 30 juin).

LÉGISLATION CIVILE ET CRIMINELLE

Répression du délit d'*abandon de famille*.

Chambre : Rapport de M. Guibal 3 juillet (n° 6304).

Vote 9 juillet.

Modification des articles du Code civil concernant l'*adoption*.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat).

Chambre : Vote 7 juin.

Loi promulguée le 19 juin (*J. O.* du 20 juin).

Prorogation du délai fixé à l'art. 20 de la loi du 29 avril 1921 sur l'*amnistie*.

(Voté par le Sénat).

Chambre : Rapport de M. Barillet 15 juin (n° 6162).

Vote 28 juin.

Loi promulguée le 6 juillet (*J. O.* du 7 juillet).

Prorogation du délai d'application de la loi du 17 juillet 1922 sur l'*amnistie*.

Sénat : Rapport de M. Poulle (n° 525) et vote 28 juin.

Chambre : Transmission 28 juin (n° 6271). — Rapport de M. Lafarge 5 juillet (n° 6379).

Vote 10 juillet.

Modification de la loi du 23 mars 1872 qui désigne les lieux de *déportation*.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. de Montaigu 7 juin (n° 430).

Vote 28 juin.

La Documentation vivante

Modification du § 1^{er} de l'art. 295 du Code civil sur le *divorce*.
(Voté par le Sénat).

Chambre : Vote avec modifications 7 juin.

Sénat : Transmission 12 juin (n° 443).

Modification des art. 2 et 59 du Code de procédure civile relatif aux actions en *dommages-intérêts*.

(Voté par le Sénat).

Chambre : vote 28 juin.

Libre salaire de la *femme mariée* et contribution des époux aux charges du ménage.

Loi promulguée le 8 juin (*J. O.* du 9 juin).

Prorogation de la loi du 30 décembre 1922 portant sursis aux expulsions de *locataires*.

Chambre : Rapport de M. Levasseur 21 juin (n° 5964).

Vote 27 juin.

Sénat : Transmission 29 juin (n° 532). — Rapport de M. Morand (n° 593) et vote avec modifications 5 juillet.

Chambre : Transmission (n° 6366). — Rapport de M. Levasseur et vote 5 juillet.

Loi promulguée le 6 juillet (*J. O.* du 7 juillet).

Nationalité de la femme étrangère qui épouse un Français.

(Modification de l'art. 12 du Code civil).

Sénat : Rapport de M. Maranget 21 juin (n° 474).

Vote 11 juillet.

Mesures pour *perpétuer le nom* des citoyens morts pour la Patrie.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat).

Chambre : Vote 14 juin.

Loi promulguée le 2 juillet (*J. O.* du 3 juillet).

Récompenses nationales.

Chambre : Vote 22 juin.

Sénat : Dépôt 29 juin (n° 535). — Rapport de M. Dausset 5 juillet (n° 594).

Vote 10 juillet.

Loi promulguée le 13 juillet (*J. O.* du 14 juillet).

Sociétés à responsabilité limitée.

Chambre : Rapport de M. Manceau 6 juillet (n° 6392).

Vote 10 juillet.

Modification à la loi du 15 juin 1872 relative aux *titres au porteur*.

Sénat : Vote 28 juin.

Chambre : Transmission 5 juillet (n° 6384).

Responsabilité des conducteurs de *véhicules*.

Sénat : Vote 28 juin.

Chambre : Transmission 5 juillet (n° 6383).

Gouvernement et Administration

MARINE MARCHANDE

Embarquement des officiers à bord des navires armés au long-cours et au cabotage.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat, modifié par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. Bergeon 7 juin (n° 426).

Vote 5 juillet.

MARINE MILITAIRE

Modification de la loi du 8 août 1913 sur les *engagements et rengagements* dans l'armée de mer.

Chambre : Dépôt 26 juin (n° 6223). — Rapport de M. Paul Simon 4 juillet (n° 6344). — Avis de la Commission des Finances par M. de Chappedelaine (n° 6349) et rapport supplémentaire de M. Paul Simon (n° 6373) 5 juillet.

Vote 10 juillet.

Sénat : Dépôt 10 juillet (n° 666). — Rapport de M. Lémery (n° 695) et avis de la Commission des Finances par M. H. Bérenger (n° 698) 11 juillet.

Vote 12 juillet.

MINES ET FORCE MOTRICE

Introduction dans les contrats de spécifications relatives à la qualité du *gaz* et à l'obligation d'en extraire divers produits.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat, modifié à nouveau par la Chambre.)

Sénat : Dépôt 7 juin (n° 432). — Rapport de M. Regnier 28 juin (n° 526).

Vote 10 juillet.

Amélioration des *retraites* de vieillesse et d'invalidité des ouvriers mineurs.

Chambre : Vote 12 juillet.

Extension des *retraites* des mineurs au personnel des industries annexes.

Chambre : Vote 14 juin.

Sénat : Dépôt 5 juillet (n° 568).

Les Idées et les Faits.

« Que les députés ne se méprennent pas sur l'étendue de leur mandat, et qu'ils se pénètrent autant de leurs devoirs que de leurs droits. Ils seront des législateurs ; ils ne seront ni des administrateurs ni des juges. » (Raymond POINCARÉ.)

La Documentation vivante

REGIONS LIBERÉES

Création de *commissions d'arrondissement* pour la constatation et l'évaluation des dommages de guerre.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. Gouge 11 juillet (n° 699).

Vote 12 juillet.

Modification de la loi du 4 mars 1919 sur la délimitation, le lotissement et le remembrement des *propriétés foncières* dans les régions dévastées par la guerre.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. Gouge 26 juin (n° 500).

Vote 6 juillet.

Extension au cas d'expropriation ou d'achat par les communes du § 2 de l'art. 4 de la loi du 18 juillet 1922, relative au *remploi* des indemnités pour dommages de guerre.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de la Commission d'Administration générale par M. Pol Chevalier 21 juin (n° 483).

Vote 28 juin.

Facilités d'application de la loi du 17 avril 1919 à certains *sinistrés* particulièrement intéressants.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Vote avec modifications 28 juin.

Chambre : Transmission (n° 6381) et rapport de M. Petitfils (n° 6382) 5 juillet.

Vote 10 juillet.

TRAVAIL

Codification des lois ouvrières (Livre IV du Code du Travail).

(Voté par la Chambre).

Sénat : Vote 28 juin.

Emploi obligatoire des *mutilés de la guerre*.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat).

Chambre : Avis de la Commission de législation par M. Barillet 14 juin (n° 6152). — Avis de la Commission des Finances par M. Isaac 20 juin (n° 6183).

Vote avec modifications 21 juin.

Sénat : Transmission 29 juin (n° 534).

Les Idées et les Faits.

« La misère des peuples est un tort des gouvernements. »
(De LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT.)

TRAVAUX PUBLICS

Amélioration et extension du port de *La Rochelle-Pallice*.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Avis de la Commission des Finances par M. Serre 29 juin (n° 536).

Vote 5 juillet.

Participation de l'Etat aux dépenses de construction du canal de Marseille au Rhône et de l'extension du port de *Marseille*.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de la Commission des Finances par M. Milan 28 juin (n° 513).

Vote 6 juillet.

Autorisation de *rachat* par le département du Rhône du réseau de la Compagnie des chemins de fer du Beaujolais.

Chambre : Avis de la Commission des Finances par M. Emmanuel Brousse 1^{er} juin (n° 6096).

Vote 14 juin.

Sénat : Dépôt 23 juin (n° 490). — Rapport de M. Japy 11 juillet (n° 691).

Vote 12 juillet.

Extension aux agents de nationalités étrangères des dispositions de la loi du 22 juillet 1922 sur les *retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways*.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. Mollard 12 juin (n° 440).

Vote 5 juillet.

Subvention aux départements et aux communes pour la création et l'exploitation de services publics et réguliers de *transports automobiles*.

Chambre : Vote 14 juin.

Sénat : Dépôt 23 juin (n° 493). — Rapport de M. Chagnaud 29 juin (n° 537). — Avis de la Commission des Finances par M. Dausset (n° 724) et vote 12 juillet.

Exécution de l'établissement maritime du *Verdon*.

(Voté par la Chambre).

Sénat : Vote 7 juin.

Loi promulguée le 19 juin (*J. O.* du 22 juin).

Les Idées et les Faits.

« L'initiative parlementaire devrait être un correctif à l'inertie ministérielle ; aujourd'hui elle absorbe tout, elle étouffe l'initiative gouvernementale. » (André LEBON.)

La Documentation vivante

PENSIONS MILITAIRES

Majorations pour enfants (complément à l'art. 71 de la loi du 31 mars 1919).

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat).

Chambre : Rapport de M. Rillart de Verneuil 14 juin (n° 6155).

Vote 29 juin.

Loi promulguée le 13 juillet (*J. O.* du 14 juillet).

Extension de la loi du 31 mars 1919 aux *réformés d'avant-guerre*.

Chambre : Avis de la Commission des Finances par M. Defos du Rau 6 juin (n° 6107).

Vote 21 juin.

Sénat : Transmission 26 juin (n° 498). — Rapport de M. Stuhl 10 juillet (n° 658).

Vote avec modifications 12 juillet.

Chambre : Transmission. — Rapport de M. Defos du Rau et vote 12 juillet.

Faculté aux pensionnés de résider à l'étranger sans autorisation.

(Voté par le Sénat).

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de M. Duquaire 21 juin (n° 476).

Vote 5 juillet.

Loi promulguée le 13 juillet (*J. O.* du 14 juillet).

Prorogation du délai accordé aux *victimes civiles* de la guerre ou ayants-droit pour se mettre en instance de pension.

Chambre : Vote 21 juin.

Sénat : Transmission 23 juin (n° 491). — Rapport de la Commission des Finances par M. Stuhl 29 juin (n° 542).

(Voté par le Sénat).

Vote 11 juillet.

SUFFRAGE UNIVERSEL

Interdiction de *distribution de bulletins de vote*, circulaires, etc. (Remise en vigueur de l'art. 7 de la loi du 20 octobre 1919).

(Voté par la Chambre).

Sénat : Rapport de la Commission d'Administration générale par M. Peytral (n° 434) et vote 7 juin.

Loi promulguée le 8 juin (*J. O.* du 9 juin).

Les Idées et les Faits.

« Tous les gouvernements tombent par l'envahissement de l'intérêt personnel. » (Jules SIMON)

COMMERCE & TRANSPORTS

Commerce intérieur et extérieur - Marine Marchande

○ ○ ○ ○ ○ ○ Communications ○ ○ ○ ○ ○ ○

MODERNISONS ET UNIFIONS NOTRE OUTILLAGE

[RUSSIE)

387 (47)

La renaissance de la marine marchande russe.

La Russie des Soviets fait des efforts pour reconstituer une flotte marchande moderne.

Le Conseil économique du nord-ouest étudie actuellement un projet ayant pour but d'intensifier l'activité de la flotte d'Etat de la Baltique. D'après le plan qui vient d'être élaboré les vaisseaux de la Baltique devront, au cours de la présente saison, effectuer 220 fois le trajet entre Pétrograd et les ports de l'étranger.

Durant ces derniers temps la flotte a pu faire une concurrence avantageuse aux armateurs anglais. La concurrence est plus difficile avec les Allemands en raison de la modicité du fret : les salaires payés aux marins sont inférieurs de 5 à 8 fois à ceux fixés dans nos tarifs.

La flotte d'Etat se propose de consolider sa situation sur le marché du fret de la Baltique ; mais, son propre tonnage ne suffisant pas, il est question de louer des vaisseaux à des étrangers. La location des bateaux aux étrangers est une mesure provisoire ; il va falloir s'occuper de renforcer notre flotte par la création de nouvelles unités.

(« Le développement de la flotte de la Baltique », *Ekonomitcheskaja Jizn*, 9 juin).

Les Idées et les Faits.

La première traversée vers New-York du plus grand navire de Hambourg, l'« Albert-Ballin », construit par les chantiers Blohm et Voss pour la Hamburg-Amerika, est prévue pour le 5 juillet. (*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 16 juin.)

L'escale d'Haïphong.

Il a été question de supprimer cette escale des lignes françaises d'Extrême-Orient. Il y aurait là une grande erreur au point de vue de notre action et de notre propagande.

Il y a longtemps qu'on essaie d'opposer au port de Haïphong, celui de Hongay, dans la baie d'Along. Haïphong s'est construit par la force même des choses, et est devenu une grande ville. Hongay est une thèse; Haïphong est un fait.

Haïphong, par sa proximité de la capitale et de tous les services du gouvernement de l'Indo-Chine, est un port à paquebots-poste; à l'embouchure du fleuve Rouge, au terminus du réseau ferré tonkinois, il est aussi un port à cargos. Haïphong, port unique du Tonkin, attire toutes les importations; il en est aussi l'exutoire qui répand dans le monde les produits du Tonkin et ceux du Yunnan.

C'est par Haïphong, exclusivement, que le Tonkin communique avec la France et l'univers; et ce port doit demeurer une escale des grands courriers, si l'on ne veut pas voir la plus belle des colonies françaises séparée de sa métropole, et les organes politiques de l'Etat indo-chinois desservis par l'étranger.

Pour gagner du temps on ne parle pas de supprimer l'escale de Saïgon. Pourquoi supprimerait-on celle de Haïphong ?

Les pertes des Messageries Maritimes viennent de ce que ses bateaux vont souvent à vide de Saïgon à Yokohama. Si les conseils de notre grande compagnie étaient seulement des financiers, ils supprimeraient de leurs parcours la Chine et le Japon. Mais ce sont de bons Français et de bons politiques. Dans un but national ils maintiennent ces escales. Pour les mêmes puissants motifs, ils doivent maintenir l'escale d'Haïphong.

(de Pouvourville. « L'escale d'Haïphong », *Dépêche coloniale*, 16 juin).

Les Idées et les Faits.

CENT MILLE KILOMÈTRES A LA VOILE. — Le voilier « *Carnegie* » vient d'arriver à Panama, rentrant d'une croisière commencée en 1919. Les principales escales furent : Dakar, Buenos-Ayres, Sainte-Hélène, Le Cap, Colombo, Freemantle, Iles de la Société, Honolulu, Samoa San Francisco, Baratonga, Balboa. Ce navire portait une expédition scientifique chargée d'étudier le magnétisme terrestre. Afin d'éliminer toutes causes d'erreur, il n'y avait sur le navire aucun objet en fer. Le bâtiment est construit en bois et les clous y sont remplacés par des chevilles de bois. (Vaterland, 1^{er} avril.)

LE COMMERCE INTERNATIONAL DOIT ÊTRE ORGANISÉ

(RUSSIE)

382 : 338 (47.3)

Le marché ukrainien.

Dans ce pays qui se réorganise, toutes les nations productrices cherchent à s'assurer des débouchés, et l'effort français inquiète le commerce allemand.

En Ukraine, des représentants de presque toutes les nations étudient en ce moment les possibilités économiques.

Il y a au premier rang les Etats-Unis : la firme Fordson a su, par ses liaisons avec les diverses organisations de secours, importer environ 300 tracteurs ; on prépare la fondation d'une banque russo-américaine à Kharkov. L'Italie, u des premiers Etats qui ait paru en Ukraine, a, dès l'été 1922, envoyé une délégation commerciale officielle ; et avec la visite de Krassine à Rome ont commencé les pourparlers sur un traité de commerce. La Tchécoslovaquie a institué aussi à Kharkov une représentation commerciale qui déploie une grande activité. La France a, dès 1922, et la première même, envoyé dans le bassin du Donetz un grand industriel, le marquis de Lubersac, pour examiner la reprise d'exploitation de ses anciennes mines ; les rapports politiques de la France avec l'Ukraine soviétique empêchent jusqu'ici la réalisation de pareils plans, mais l'idée persiste ; un autre groupe financier, conduit par la banque de l'Union Parisienne, étudie la concession de toutes les fabriques de sucre sur la rive droite du Dnieper. A la suite de la France, la Belgique a aussi envoyé des émissaires vers les mines de charbon du bassin du Don. L'activité des Anglais est devenue plus grande ces derniers temps ; un grand groupe anglais veut affermer les six plus grandes fabriques de machines agricoles en Ukraine ; un autre a proposé au trust du sucre de lui labourer 120.000 déciatines de terre à betteraves ; un bureau d'information anglais de Karkov s'occupe de propagande commerciale anglaise et sert d'agence aux lignes anglaises de navigation. L'Autriche prend déjà sur le marché ukrainien une position particulièrement forte qui s'est montrée à la récente foire de Kiev, et un groupe bancaire autrichien finance habilement tout le commerce austro-ukrainien. La Pologne s'efforce activement de retrouver en Ukraine son débouché traditionnel surtout pour les produits textiles.

(« Les rivalités économiques en Ukraine », *Kœlnische Volkszeitung*, 2 juin).

(RUSSIE)

381 (47)

En Russie, le commerce privé reprend sa place prépondérante.

L'ingérence de l'Etat a échoué dans la Russie des Soviets par sa seule exagération.

La commission spéciale chargée de faire une enquête sur le commerce dans les villages de la Russie centrale a présenté les conclusions suivantes au Conseil du Travail et de la Défense.

Les foires et les marchés des villes et des villages de province où domine l'élément paysan se trouvent dans les mains du commerce privé : 65% des affaires sont dans les mains du commerce privé, 20% dans les mains des coopératives privées, 12% dans les mains des coopératives de l'Etat et 3% dans celles du commerce d'Etat. Les commissionnaires, les marchands ambulants qui vendent des articles de mercerie, de la parfumerie et des étoffes, jouissent d'une grande influence sur la population rurale. Les revendeurs achètent aux paysans le bétail, les matières brutes, les œufs, la volaille et autres produits. La commission a constaté que les paysans, d'une façon générale, préfèrent traiter avec des commissionnaires privés qu'avec des représentants du commerce d'Etat malgré les offres de prix plus élevés. Les magasins de blé de l'Etat dans les districts sont obligés de cesser toute activité en raison de la concurrence qui leur est faite par le commerce privé. Durant ces six derniers mois, le commerce privé et la coopération privée ont acquis une grande influence sur les marchés régionaux où le commerce d'Etat a dû se plier aux prix établis par le commerce privé et par la coopération.

(« Le commerce privé chasse du village le commerce d'Etat », *Dni*, 22 juin).

Les Idées et les Faits.

LA CRISE DE L'INDUSTRIE LOCALE A PETROGRAD. — A la fin de 1922, Petrograd comptait 6.550 entreprises d'industrie locale et 1.519 petites entreprises utilisant de la main-d'œuvre extérieure. Au 1^{er} avril 1923, il ne restait de la première catégorie que 1.256 entreprises en exploitation et 1.162 de la deuxième catégorie. La crise de l'artisanat et de l'industrie locale, qui ont baissé dans les proportions de 5 à 1 et plus encore, s'explique par l'augmentation considérable des taxes et des impôts. (*Dni*, 7 mai.)

**APPRENONS A CONNAITRE L'ÉTRANGER
ET A NOUS EN FAIRE CONNAITRE**

(CANADA)

385 (71)

Les idées du Président du Canadian Pacific Railway.

Dans le cadre élargi de sa compagnie, il poursuit un but d'organisation nationale.

Le masque froid, la mâchoire volontaire, les yeux pénétrants, M. E. W. Beatty, président du Canadian Pacific Railway donne l'impression d'un homme qui voit juste et décide vite. Cependant, il sait être circonspect lorsqu'il est insuffisamment renseigné.

M. Beatty est venu dernièrement à Londres et à Paris. Les journalistes l'ont assiégé, lui demandant ce qu'il pensait du mauvais temps, des affaires de la Ruhr et du gagnant du Derby. Mais il ne parle que sur deux sujets, les chemins de fer et la colonisation.

Pour les chemins de fer, dit-il, deux facteurs sont prépondérants : la réorganisation de l'exploitation pour réaliser des économies sensibles et le transport en dehors de leur pays de tous les hommes qui ne trouvent pas chez eux à mettre en valeur leur activité et leur énergie. Le trafic des voyageurs a déjà repris d'une façon intense, mais le fret a diminué et les difficultés de ce côté sont dues au lourd fardeau des dépenses d'exploitation.

Les transformations politiques vont provoquer une vaste émigration vers les pays neufs. La politique d'immigration du C. P. R. à ce sujet est bien connue. Elle ne se borne pas à transporter à bon compte les immigrants ou à les caser par l'entremise de ses agents. Elle les installe sur des terres qui lui appartiennent ; et elle en répartit le prix sur 34 années ; au terme du paiement, le colon devient propriétaire de sa terre. Il peut ainsi assurer sa vieillesse en vivant sans charges trop lourdes, car d'après le contrat, l'intérêt et l'amortissement combinés ne dépassent pas 7 % du prix de la ferme.

C'est là un exemple digne du plus haut intérêt. En France et dans le Nord de l'Afrique des Sociétés de crédit agricole pourraient acquérir des terres et les concéder par des contrats à très longue échéance. Notre paysan, laborieux et économe, mettrait bien de côté chaque année 7% du prix de sa terre afin d'en être un jour, lui ou ses enfants, le propriétaire définitif.

(Renseignements fournis par M. Guénard, secrétaire général du Comité « France-Canada »)

La Documentation vivante

(ALLEMAGNE)

385 : 338 (43)

Les prix des places sur les chemins de fer allemands sont trop faibles.

Les Allemands favorisent chez eux artificiellement la vie économique en appauvrissant systématiquement l'Etat. Cela leur permet de « résister » plus longtemps et de crier misère.

Pour le moment les chemins de fer sont une entreprise désespérément déficitaire, parce que les tarifs sont très loin de suivre le cours des changes. Si l'on veut que les chemins de fer redeviennent une entreprise autonome et productive, il faudra relever les tarifs dans des proportions effrayantes. Prenons un exemple entre mille : en temps de paix, un billet de 3^e classe rapide entre Berlin et Hambourg coûtait 10 marks. Actuellement, avec les nouveaux tarifs datant du 1^{er} juillet, le prix est de 16.400 marks. Or, si l'on prend le dollar à 80.000, et qu'on calcule d'après cela le prix correspondant à celui du temps de paix, on arrive à 200.000 marks. Les tarifs sont donc environ 1/12 de ce qu'ils devraient être !

(Erich Dombrowski, « Les prix des transports sont trop faibles en Allemagne », *Berliner Tageblatt*, 8 juin).

(RUSSIE)

385 (47)

La situation critique des chemins de fer russes.

L'avion pourra-t-il remédier à cette situation ?

Les chemins de fer russes disposent, actuellement, de 19.000 locomotives. Mais, sur ce nombre, il n'y a que 8.000 machines susceptibles de fonctionner, et, par suite du manque de combustible, 5.900 seulement peuvent être maintenues en service. La plupart de ces dernières sont extrêmement usées. De même, 30% des wagons en service auraient besoin de réparations urgentes, au lieu d'une proportion de 3 à 5% avant la guerre. Le manque de wagons clos pour le transport des marchandises périssables se fait particulièrement sentir. Les voies ferrées sont aussi fort détériorées, ce qui contribue à ralentir encore le trafic. Pour essayer de suppléer aux transports ferroviaires, des compagnies germano-russes de transports aériens se sont formées et se proposent de créer des services entre Moscou et Königsberg, Pétrograd et Riga, Moscou et Constantinople, et Berlin et Pétrograd.

(*Economic Review*, 1^{er} juin)

FOLKLORE & FÉMINISME

Coutumes - Cérémonies - Conditions de la femme

DANS L'ORGANISATION SOCIALE, LES FEMMES ONT UN ROLE DE GÉNÉROSITÉ, DE MORALITÉ ET DE PAIX

(ROYAUME-UNI)

396 (42)

La Conférence des femmes du Labour Party.

Cette conférence a étudié des questions sociales que n'ont pas encore résolues les assemblées masculines.

1911

Une conférence nationale des femmes travaillistes vient d'avoir lieu à York. Les principales discussions ont porté sur les questions suivantes : l'instruction des enfants, le mouvement travailliste dans ses rapports avec la paix du monde, le chômage parmi les femmes, la crise du logement, etc. Aucun de ces problèmes n'a pu être résolu jusqu'à présent par les assemblées masculines, et il est bon que les femmes, à leur tour, en abordent l'étude.

Des résolutions importantes ont été votées, demandant la réforme complète du système pénal actuel et l'abolition de la peine de mort.

En ce qui concerne le chômage, l'assemblée demande la reprise des relations commerciales avec la Russie et l'institution de centres d'instruction donnant des connaissances techniques aux chômeuses.

Le droit de suffrage devrait être accordé sans aucune distinction à toutes les personnes âgées de 21 ans.

Sur la recommandation de l'assemblée, le Labour Party vient d'organiser, auprès des femmes, deux journées de propagande sur le chômage féminin, les pensions de veuvage, les retraites pour la vieillesse, la protection aux mères et le développement de l'instruction.

(« Le mouvement travailliste parmi les femmes », *Daily Herald*, 11 juin).

La Documentation vivante

(ROYAUME-UNI)

396.5 : 336,2 (42)

L'aide aux femmes sans travail en Angleterre.

En Angleterre, le chômage sévit aussi bien pour les femmes que pour les hommes ; mais l'effort du gouvernement est insuffisant pour les femmes, quoiqu'elles aussi soient électrices.

La Chambre des Communes, dans sa séance du 17 mai, s'est occupée de la question du chômage parmi les femmes. Un membre travailliste a attiré l'attention du gouvernement sur ce fait qu'il y a environ 4 millions de femmes salariées en Angleterre, et que, à l'heure actuelle, 250.000 d'entre elles chôment. Alors que le chômage diminue régulièrement de semaine en semaine en ce qui concerne la population masculine, le total des femmes sans travail reste constant.

130.000 chômeuses, seulement, reçoivent des allocations de chômage : il est scandaleux de constater que, à cet égard, on a fait beaucoup plus pour les hommes que pour les femmes. Une ouvrière célibataire qui n'a pas de travail reçoit une allocation de 12 shillings par semaine, c'est-à-dire à peine de quoi ne pas mourir de faim. Alors que le gouvernement a dépensé 46 millions pour donner des métiers et trouver des débouchés nouveaux à 200.000 hommes sans emploi, on a dépensé seulement £ 100.000 pour donner de nouveaux métiers aux femmes qui sont dans la même situation.

Le Ministre du Travail devrait demander des crédits suffisants pour que les centres d'instruction ménagère actuellement existants ne soient pas fermés, et pour que quelque chose soit fait en faveur des 100.000 chômeuses qui, jusqu'à présent, n'ont pas été secourues. On devrait aussi prendre des dispositions afin que les ouvrières qualifiées, que le manque de travail oblige à se placer momentanément comme domestiques, ne perdent pas le bénéfice de l'assurance dont elles jouissaient dans l'industrie qui les employait.

(Times, 18 mai).

Les Idées et les Faits.

L'ÉMANCIPATION DES FEMMES ÉGYPTIENNES. — Une délégation de femmes égyptiennes vient de se rendre à la Conférence Internationale des femmes, à Rome, avec mission d'y développer un programme qui a pour but d'améliorer considérablement le statut de la femme en Egypte. Parmi les principaux points de ce programme, on doit signaler la modification des lois sur le mariage, l'abolition de la polygamie et du divorce sans cause, l'octroi à la femme d'une liberté plus grande dans le choix de son époux. (Morning Post, 5 mai)

LA FAMILLE RESTE LA BASE DE L'ORGANISATION
SOCIALE

(AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE)

392 (66)

La famille indigène dans l' A. O. F.

La désorganisation de la famille entraîne la dépopulation.

La dépopulation qui ruine la France sévit également en Afrique Occidentale Française, particulièrement au Gabon et au Congo.

Elle n'est due ni aux maladies contagieuses, ni à la mortalité infantile, ni à l'anthropophagie, mais à la désorganisation de la famille indigène partout où elle est en rapport avec les Européens.

En effet, qu'elle soit soumise au régime du patriarcat ou du matriarcat, la jeune fille n'est jamais libre. Elle est vendue au plus offrant, de sorte que seuls les gens riches, les vieillards peuvent acheter des femmes.

Si, d'aventure, un jeune homme se marie, il est exposé à voir la famille indigène reprendre la jeune femme afin de la vendre une seconde fois, de la louer, de la prêter ou de la mettre en gage.

Semblable à un meuble, la femme peut même être transmise par voie de succession.

Des tribunaux existent chargés de trancher les différends, mais ils fonctionnent mal.

Ou bien les juges sont des parents des accusés et leur impartialité peut être mise en doute, ou bien le procès dépend d'un interprète fantaisiste et pas toujours honnête.

Et d'ailleurs, comment juger ? Les Musulmans sont soumis au droit coranique, mais pour les chrétiens et les fétichistes assimilés, il n'existe aucune loi.

Il serait nécessaire de codifier les textes régissant la famille ainsi que l'a fait le Haut Commissaire de la République au Cameroun pour cette partie de territoire, le 26 décembre 1922. L'initiative a donné d'excellents résultats.

La sauvegarde de la femme en Afrique Occidentale Française et l'application de la loi chrétienne aux chrétiens : voici deux grands remèdes à la dépopulation coloniale.

(Mg Le Roy, archevêque de Carie, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, Conférence à la Société d'Economie sociale).

Les Idées et les Faits.

Notre défiance justifie la tromperie d'autrui. (La ROCHEFOUCAULD.)

Le Ku Klux Klan.

Voici quelques renseignements sur cette organisation politique secrète qui fait régner la terreur dans certains Etats du Sud.

Le Ku Klux Klan s'est surtout développé dans les régions où l'éducation est encore rudimentaire, où la vie sociale est rude et primitive. Il s'est surtout développé dans les Etats de Floride, Géorgie, Louisiane, Texas, Oklahoma, Arkansas, dans lesquels la civilisation n'a pas encore étendu ses bienfaits sur tous les milieux ruraux et où l'on est porté à considérer la vie sous un angle moral. Le Ku Klux Klan a ramassé des idées vagues sur la femme, le foyer, Dieu, l'américanisme, la suprématie anglo-saxonne, et il les a traduites en phrases grandiloquentes ; il a donné à la sottise du sot et à la bigoterie du bigot une justification morale.

D'ailleurs le Sud de 1920-21 où le Ku Klux Klan a fait ses plus grands progrès n'était pas le Sud normal : il y avait eu la guerre ; il y avait eu des bruits de révolution et de contre-révolution ; il y avait eu l'incorporation des nègres qui, après avoir combattu pour la démocratie, croyaient que leur situation allait s'améliorer.

Le développement du Ku Klux dans le Nord et dans le Sud, surtout dans le Sud puritain, a eu aussi des causes religieuses. Le pays avait été profondément troublé au point de vue religieux par la guerre et par ses conséquences. On crut en général que les innovations religieuses et économiques étaient liées et qu'elles étaient associées à des influences étrangères indésirables. L'évolution, le bolchevisme, l'athéisme et l'immoralité furent mis sur le même plan. Les hommes essayèrent de retourner à ce qu'ils appelaient, à tort ou à raison, la foi de leurs pères. Et le Ku Klux arrivant sur ce terrain fertile leur offrit sous une forme convenable ce qui pouvait passer pour la foi de leurs pères. Ils rattachèrent le Ku Klux à tous les héros de la nation, sans excepter Washington, Lincoln et le nationaliste Franklin.

(La Vie des Peuples, juin).

Les Idées et les Faits.

Le premier club de femmes des Etats-Unis a été fondé en 1836 par un groupe de jeunes filles travaillant aux filatures de coton de Lowell ; elles le dirigèrent complètement elles-mêmes. Ce ne fut que plus de trente ans après, en 1868, que d'autres clubs de femmes commencèrent à se former ; c'est de si humbles débuts qu'est parti le mouvement actuel des clubs de femmes. (Harrier Hanson Robinson.)

PRÉVOYANCE & ASSISTANCE

Bienfaisance - Associations et Institutions sociales -
o o Assurances - Habitations à bon marché o o

CONNAISSONS ET FAISONS CONNAITRE NOS ŒUVRES SOCIALES

(FRANCE)

360 (44).

Le Centre d'aide mutuelle.

Ce centre, dont le siège est à Paris, 1, rue Andrieux, lutte avec succès contre les difficultés de toutes sortes auxquelles se heurtent les familles peu fortunées.

Le but de cette œuvre est d'aider les familles de la classe moyenne, de procurer des situations d'appoint à ceux auxquels la crise actuelle rend la vie si difficile et de secourir la classe pauvre.

Ses moyens d'action sont : 1° Des consultations médicales, d'hygiène et d'orientation professionnelle, assurées par le « Centre de Diagnostic Médical », fondé par un groupe d'anciens internes des hôpitaux de Paris ; 2° Un service d'infirmières diplômées expérimentées qui assurent en ville tous les soins sous la direction du médecin traitant ; 3° L'utilisation de toutes les œuvres para-médicales et autres (sanatoriums, culture physique, héliothérapie, colonies de vacances, etc.) ; 4° L'organisation de garderies d'enfants ; la garderie reçoit tous les jours, sauf jeudis, dimanches et jours de fête, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures les enfants de 2 à 5 ans ; elle reçoit également de 16 heures à 18 heures, moyennant une faible rétribution, les enfants qui sortent de classe ; 5° L'envoi d'aides à domicile (ménage, cuisine, raccommodage, soins, garde et promenades d'enfants).

Le centre groupe tous ceux qui comprennent le devoir d'aide sociale, fait appel à toutes les générosités et accepte tous les dévouements, bénévoles, demi bénévoles, rétribués.

La Documentation vivante

(FRANCE)

360 (44).

Le secours orthopédique pour enfants infirmes en Alsace-Lorraine.

Rien n'est plus louable que les efforts destinés à assurer une existence normale aux enfants déshérités de la nature.

Un enfant infirme est un malade qui, gêné dans l'utilisation de ses membres par suite d'une affection congénitale ou acquise des nerfs, des os ou des articulations, ne peut être développé que dans un institut réunissant les installations orthopédiques et pédagogiques nécessaires. Une bonne organisation doit procurer à ces infortunés les moyens de traitement et d'éducation indispensables à les rendre bien portants, indépendants, capables même de créer un foyer et de remplir un rôle normal dans la société. Cette organisation, encore peu développée en France, a été créée en 1872 au Danemark. Les pays voisins ont suivi cet exemple et de nombreux hospices ont été fondés depuis.

Il existe à Strasbourg une société de Secours Orthopédique pour les infirmes d'Alsace et de Lorraine, dont le nombre dépassait plus de 2.500 en 1910. Cette société est le centre de ralliement vers lequel doivent converger tous les efforts consacrés aux enfants infirmes et être dirigés toutes les libéralités, legs et donations destinés à cette œuvre. La Société a créé un hôpital « l'Hospice Stephann » pour des enfants infirmes des deux sexes à l'effet de les rendre aptes au travail aussi bien par un traitement chirurgico-orthopédique que par un enseignement spécial à leur état et leurs dispositions. Elle place les enfants à leur sortie de l'école ou de l'hospice comme apprentis dans les ateliers où on leur procure un travail répondant à leurs capacités ; elle fournit des bandages et des appareils orthopédiques à des infirmes qui ne sont pas hospitalisés ; elle éclaire et instruit la population sur l'importance du traitement précoce de toutes les infirmités afin d'empêcher les déformations définitives ; elle donne tous les renseignements utiles aux mutilés et estropiés dans les questions de prévoyance et crée des dispensaires pour les consultations et le traitement de ces malades.

Elle est subventionnée par l'Assistance Publique et par l'Institut d'assurance sociale.

(Vie sociale d'Alsace-Lorraine, juin).

Les Idées et les Faits.

« En courant après le plaisir, on attrape la douleur. » (MONTESQUIEU.)

**INSTITUONS L'ORGANISATION SANITAIRE
DE LA FRANCE**

(ETATS-UNIS)

360 (73)

La lutte contre la tuberculose.

Notre population doit d'autant plus être protégée qu'elle est moins nombreuse. Cette expérience américaine montre ce que peut faire en pareille matière l'esprit d'organisation.

La brochure publiée cette année par l'Association alsacienne et lorraine contre la tuberculose contient un article du Docteur Frédéric Humbert qui donne les résultats d'une expérience très intéressante faite aux Etats-Unis à Framingham, ville de 16.000 habitants. Cette expérience fut entreprise par l'Association Américaine d'Etudes et de Prévention de la Tuberculose, sur la demande et avec l'aide financière de la Métropolitaine, une des plus puissantes Compagnies d'assurances sur la vie, qui, trouvant que la mortalité par tuberculose lui coûtait trop cher, a cherché s'il ne serait pas possible de réduire la morbidité et la mortalité tuberculeuse.

Framingham est une petite ville industrielle de population mixte et relativement bien organisée au point de vue sanitaire.

Le travail commença en décembre 1916 sous la direction théorique d'un Comité national tandis que l'action était confiée à un Comité exécutif rétribué, composé de deux médecins. Une assistante leur fut adjointe pour la propagande éducative. La première période fut uniquement une période d'enquête. Une fois le mal délimité, l'action fut entreprise, accompagnée d'une campagne de presse comparable à une campagne électorale. Cette publicité demande évidemment une adaptation particulière à la mentalité de chaque population. Le résultat fut immédiat : au bout de 4 ans, la proportion des cas avancés parmi tous les malades observés n'était que de 17 % après avoir été de 42 à 50 % au début de l'expérience, et cette proportion put encore être abaissée à 14 %. La répercussion de cet abaissement de la morbidité sur le taux de la mortalité est impressionnante : en 5 années, le taux de la mortalité a été abaissé de 67 %. Ainsi donc, à la suite de l'organisation minutieuse et méthodique d'un service social, il a été possible d'éviter deux décès par tuberculose sur trois dans cette petite ville des Etats-Unis.

Aurons-nous, en France, l'énergie de regarder le problème en face et comprendrons-nous que notre capital humain a besoin d'être aussi précieusement conservé que nos richesses matérielles ?

(Edouard Vaucher. « Tuberculose », *Alsace Française*, 23 juin).

La Documentation vivante

(ROYAUME-UNI)

360 :3 51 (42)

La réforme de la loi anglaise sur les accidents du travail.

A l'exemple de la loi française, le nouveau projet anglais accentue le caractère forfaitaire de l'indemnité.

Le gouvernement anglais vient de déposer un projet de loi portant modification de la loi de 1906 sur les accidents du travail, qui ne répondait plus aux questions actuelles. Après les lois additionnelles de 1917 et de 1919, qui avaient élevé le maximum de l'indemnité hebdomadaire en cas d'incapacité temporaire, sans modifier le montant de l'indemnité en cas de mort, une refonte s'imposait.

Le projet de loi du Gouvernement porte de £ 300 à £ 500 l'indemnité maximum en cas d'accident mortel. La veuve sans enfants ne pourra pas toucher plus de £ 300, mais, s'il y a des enfants, âgés de moins de 15 ans, le total pourra atteindre £ 500. Les lois additionnelles de 1917 et de 1919 sont abrogées. L'indemnité maximum en cas d'incapacité temporaire est ramenée de 35 à 30 shillings : cela s'explique par la baisse du niveau général des salaires. L'indemnité a pour base une somme égale à 50 % du montant des salaires. Le projet élargit la signification du mot « salarié », au point de rendre la loi applicable à des catégories de travailleurs telles que les conducteurs de taxi et les pêcheurs à la part.

Jusqu'à présent, le droit du salarié à l'indemnité était subordonné à la condition suivante : il fallait que l'accident se fût produit « du fait du travail, ou au cours du travail ». Cette formule a fait l'objet de nombreuses critiques justifiées, car elle exclut de l'application de la loi, un grand nombre de cas où, en équité, l'ouvrier devrait être couvert. Le projet du gouvernement élargit singulièrement cette formule : désormais, en cas d'accident mortel, ou d'accident ayant causé une invalidité sérieuse et permanente, cet accident sera « réputé » s'être produit du fait ou au cours du travail, même si l'ouvrier, au moment de l'accident, a agi contrairement aux ordres de l'employeur, ou sans instructions spéciales de celui-ci. Il suffira que l'ouvrier ait agi à l'occasion du travail.

Un tel élargissement du cadre de la loi semble trop considérable. Il n'est pas juste de rendre l'employeur responsable des actes commis contrairement à ses ordres. Cette disposition introduit un principe nouveau dans la législation du travail.

(*Economist*, 2 juin).

Les Idées et les Faits.

La santé publique est le fondement où reposent le bonheur du peuple et la puissance de l'Etat. (DISRAËLI.)

(SUISSE)

360 : 336 (49.4).

Le régime des alcools en Suisse.

Le referendum suisse sur la réforme du régime des alcools a été défavorable au projet restrictif. Le développement excessif de la culture fruitière en Suisse allemande et l'industrialisation de la distillation des fruits et des marcs empêchent la régie fédérale de l'alcool de continuer à jouer son rôle. On déverse donc sur le pays des quantités d'eau-de-vie de mauvaise qualité. Le referendum visait la révision de l'article constitutionnel qui permet la distillation libre des fruits.

Paysans et vigneron ont tort de croire qu'on veut confisquer leurs alambics. Non seulement la fabrication de l'alcool demeurera réservée à l'industrie privée, mais encore les vigneron et paysans pourront distiller et vendre eux-mêmes les produits de leur cru, kirsch, marc, lie, gentiane, genièvre, et cela jusqu'à concurrence de 300 litres d'alcool pur. Ils devront simplement payer une taxe qui sera récupérée par la vente, et pour éviter toute taxation, on a même prévu le système du forfait qui permettra un règlement amiable. Le contrôle et la taxe seront appliqués avec le minimum de tracasseries et avec le concours des cantons et des communes.

Il y a le côté moral. Le rejet de la révision sera désastreux pour le fédéralisme, parce que les cantons seront privés des ressources nouvelles de l'impôt, et que ce sera un acheminement fatal à l'impôt fédéral sur les successions.

(Gazette de Lausanne, 2 juin).

Les Idées et les Faits.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ALCOOLISME EN RUSSIE SOVIÉTIQUE. — *D'après des informations officielles de la Direction Centrale de la Milice, 9.560 perquisitions ont été opérées dans le courant de mai sur le territoire de l'Ukraine. La milice a découvert 4.720 distilleries illicites, 4.135 distillateurs ont été arrêtés, 4.720 alambics et 2.019 seaux d'alcool ont été confisqués. Une réserve de 960 seaux d'alcool en préparation a également été saisie. Des poursuites ont été ouvertes contre 4.720 individus s'occupant de distillation illicite et contre 2.963 individus s'occupant de vente. 8.290 procès-verbaux ont déjà été établis. Par rapport au mois d'avril, le nombre de distilleries illicites a augmenté de 52%. Ces informations ne concernent que les villes de l'Ukraine. Dans les villages, la lutte contre l'alcoolisme n'est encore qu'en préparation. (Dni, 19 juin.)*

L'Etat de New-York renonce à la prohibition.

L'exagération de cette loi, dont le point de départ était bon, lui a créé des ennemis acharnés, même parmi ceux qui ont le souci de l'hygiène publique.

L'Etat de New-York vient de se retirer de la liste des Etats partisans de la prohibition. Cette mesure, véritable sécession, a suscité une grande émotion en Amérique. Elle contribuera beaucoup à mettre la question des alcools au premier plan dans la campagne électorale de 1924, et aucun candidat présidentiel ne pourra la négliger sans risquer de perdre la voix de l'Etat de New-York. Un grand nombre de journaux jugent que cette mesure est une grosse faute, et supplient le gouverneur Smith d'y opposer son veto. D'autres pensent, au contraire, que c'était là une réaction inévitable contre une loi oppressive, qui met dans les mains de la police locale un moyen de brutaliser et de corrompre impunément. Que le gouvernement fédéral, qui a voté la loi, se charge de la faire appliquer !

Cette décision aura quelques conséquences politiques assez importantes. Les démocrates qui avaient voté la prohibition, y gagneront du crédit pour l'avoir maintenant abrogée. Les chefs du parti républicain en sont très contents, parce qu'il est dans l'esprit de leur programme de se présenter au pays en 1924 comme un parti absolument « dry ». L'abrogation rendra les « wets » plus belliqueux dans les conseils démocratiques ; et plus ils seront combattifs, plus nombreux seront les « dries » démocrates passant au parti républicain. Cet événement rendra aussi plus violents les débats sur la Prohibition dans la Convention nationale démocratique, qu'ils n'ont été dans la Convention républicaine. La minorité « wet » du parti républicain est trop insignifiante pour faire du tapage. Mais dans la Convention démocratique, il y aura probablement fusion entre les « dries » de l'Ouest et ceux du Sud, et ils auront la majorité sur les « wets » de l'Est et du Centre-Ouest ; mais ces « wets » formeront une minorité si forte, que la Convention devra prendre position entre les antagonistes.

Quelques vieux démocrates voient dans la situation de graves dangers pour l'harmonie des partis. Quelques-uns proposent de laisser aux divers Etats le soin de juger dans quelle mesure ils appliqueront les mesures de prohibition ; ce serait une sorte d'option locale. Cette suggestion est très bien accueillie parce qu'elle est une sorte de résurrection de la vieille doctrine des « droits » des Etats.

(Literary Digest, 19 juin).

ÉDUCATION & ENSEIGNEMENT

o o o o o o o o o o o o o o o
Enseignement primaire, secondaire, supérieur

L'ENSEIGNEMENT DOIT ÊTRE ADAPTÉ A LA VIE

(INDO-CHINE)

379 (59.7).

L'éducation physique en Indochine.

L'autorité militaire en Indo-Chine donne ses soins les plus dévoués à la question de l'éducation physique de la jeunesse. Les indigènes sont très dociles à cet enseignement, et on peut escompter une rapide amélioration de la race.

L'enseignement physique est donné dans les institutions scolaires par des moniteurs militaires sous l'autorité de deux officiers supérieurs, directeurs régionaux à Hanoï et à Saïgon, et d'officiers subalternes désignés pour chacun des centres de la colonie. A Hanoï 4.500 élèves sont confiés à quatre instructeurs européens et à douze instructeurs indigènes. A Nafn-Dinh, les élèves sont au nombre de 1.300 ; à Bac-Ninh, de 500 ; à Son-Tay, de 350 ; à Hué, de 1.500 ; à Tomane, de 300. On espère beaucoup, pour augmenter les cadres, former d'ici quelques années comme moniteurs des instituteurs annamites et des élèves de l'Ecole Normale indigène. En Cochinchine et au Cambodge, les résultats sont satisfaisants ; il y a à Saïgon 3.000 élèves, et à Pnom-Penh 636. Les frais de cet enseignement physique scolaire et post-scolaire sont supportés à la fois par le budget général et les budgets locaux.

Il faut remarquer qu'en Cochinchine comme au Tonkin, la proportion des jeunes Français inscrits à la Société de préparation militaire est très inférieure à celle des jeunes indigènes. Les résultats obtenus sont déjà appréciables et permettent d'espérer d'ici quelques années une réelle amélioration physique des jeunes générations.

(Avenir du Tonkin, 15 mai).

L'éducation sportive en France.

Education physique et éducation intellectuelle doivent se combiner et se compléter, et non s'opposer et se faire concurrence.

Le 31 mai 1888, deux douzaines d'hommes de bon vouloir s'assemblèrent à Paris afin d'aviser au moyen de « rebronzer la France » par le sport. Jules Simon se sentit prêt à patronner effectivement l'entreprise ; et l'influence du philosophe sur les petits potaches, ainsi mis en contact avec lui, fut énorme. Ainsi l'alliance idéale du sport et de la haute culture s'affirmait dès le premier moment. Il fallait y veiller d'autant plus jalousement que des surenchères s'étaient déjà produites. C'est là ce qui a fait la grande difficulté et constitua le principal écueil de cette longue et laborieuse campagne.

Ne tenant point compte des enseignements de l'histoire, négligeant systématiquement les côtés psychiques de la question sportive, les Français se sont habitués à considérer le sport comme l'expression d'un besoin naturel à l'homme, besoin dont l'incurie ou l'inattention des générations précédentes avaient omis d'assurer la satisfaction et auquel il suffit d'avoir rendu la liberté de s'affirmer pour que la permanence en soit définitivement acquise. Rien n'est moins exact. Le culte de l'effort musculaire intensif ne se développe pas à lui tout seul parce qu'on s'abstient de le contrarier.

Le sport, en France, sera intellectuel ou il ne sera pas. Il sera le rempart silencieux et bien surveillé derrière lequel l'individu réalisera son ascension cérébrale... Il remplira cet office respectable ou bien il versera dans la banalité triviale.

Il faudrait que l'on éprouvât enfin une juste honte de se fabriquer, comme l'on fait, une silhouette sportive avec les muscles d'autrui. A quoi pourra servir de compléter et perfectionner indéfiniment les rouages collectifs de l'administration sportive, tant que ne sera pas admis ce principe premier que celui-là seul qui est un sportif est qualifié pour intervenir dans les choses du sport ? Or, un tel principe ne saurait prévaloir nulle part par voie de législation. Il ne prévaudra, chez nous, en tous les cas, que le jour où le jeune Français aura pour idéal de réaliser lui-même son autonomie individuelle par la poursuite simultanée d'une double perfection musculaire et mentale, avec la conviction que si la première ne peut jamais égaler la seconde, la seconde peut trouver dans la première son complément et son armature.

(Pierre de Coubertin. « Une campagne de 35 ans », *Revue de Paris*, 1^{er} juin).

L'ÉDUCATION DOIT FORMER DES CARACTÈRES

(ÉTATS-UNIS)

379 (73).

Problèmes sociaux et questions d'enseignement.

L'école américaine impose à tous, non pas le latin ou le grec, mais l'enseignement civique et social qui forme les citoyens utiles de demain.

Nous agitions en France la question de l'enseignement secondaire, mais nous la discutons dans l'abstrait, j'allais dire dans le vide. Un parti de brave gens qui ne connaissent rien au latin, mais qui se tournent avec une sorte de pieuse sentimentalité vers leurs années de collège, veulent nous rejeter dans l'ornière scholastique et la fondrière des programmes des Jésuites. Cependant, nous avons fait un effort en 1902 pour introduire dans notre enseignement un peu d'esprit moderne. Nous avons bien besoin des sciences et des langues pour diriger quelques jeunes gens vers les connaissances exactes, les professions productives et l'esprit pratique. Nous avons trop d'avocats et pas assez de commerçants et d'ingénieurs. La question de l'enseignement secondaire se discute aussi en Amérique, mais à l'inverse de ce que nous faisons.

Les High-Schools étaient déjà plus modernes que nos lycées. Depuis plus de 20 ans, on avait introduit, en Amérique, avec les sciences et les langues, des éléments de connaissances professionnelles qui, au point de vue examen et entrée dans les Universités, sont placées sur le même pied que le latin et les mathématiques. Or, voici que dans ces dernières années on introduit partout dans les écoles un enseignement civique et social. On ne veut pas que les adolescents, à la veille de devenir des citoyens (les femmes aussi ont le droit de vote) ignorent les grands problèmes sociaux. On leur enseigne, par exemple, la solidarité, non pas sous forme de propositions abstraites, mais par les faits en démontrant comment nous dépendons les uns des autres, dans nos activités journalières, dans nos moyens d'existence, dans la santé même, et pour ce qui est de l'opinion et de l'attitude intellectuelle. On aborde le sujet de l'hygiène publique dont il faut que tous soient instruits pour éviter les épidémies, sauver des vies d'enfants, améliorer l'état physique de la population tout entière. On parle de la famille, base fondamentale de la Société américaine, en touchant les questions du célibat, du divorce, du certificat de santé exigé pour le mariage, (ce qui est déjà inscrit dans la législation de quelques Etats). Le mariage sans cette précaution peut être une trahison ou un guet-apens et entraî-

La Documentation vivante

ner des drames de familles. Cette législation d'avant-garde n'aurait pas été possible si l'opinion publique n'y avait pas été préparée.

Voilà quelques-uns des sujets qu'on aborde avec des formes simples et avec les ménagements nécessaires dans les High-Schools. On insiste aussi sur la possibilité d'éduquer les dévoyés. De nombreuses écoles spéciales (*reformaries schools*) ont été créées, d'où sortent tous les ans de nombreux jeunes délinquants corrigés et munis d'un métier. On aborde même dans les écoles le sujet brûlant du droit absolu de propriété, au nom duquel de tels abus ont été commis du temps des Vanderbilt et des Rockefeller. Les générations nouvelles averties ne permettront plus à une liberté excessive d'entreprises de léser les droits de tous.

Les questions des trusts, de la coalition du capital sont abordées, non pas toujours avec une absolue liberté (cela dépend du parti politique qui domine dans la ville et qui contrôle l'école), mais le problème est posé assez largement pour ouvrir les esprits et les yeux. (Voir *La Place de la Sociologie dans l'Éducation aux États-Unis*, par M. F. W. Roman. — Paris-Giard, 1923, thèse pour le doctorat ès-lettres.)

Voilà comment l'école américaine se modernise sans abandonner le latin ni les sciences pures qu'on offre à ceux qui se sentent attirés par ces études difficiles. Mais au lieu d'imposer le latin à tout le monde, c'est l'enseignement civique et social avec toutes les ouvertures qu'il prépare pour une vie d'homme utile au pays qui devient la matière obligatoire.

(Renseignements donnés par Charles Cestre).

Les Idées et les Faits.

CE QUE SERAIENT DEVENUS D'APRÈS UN JOURNAL ALLEMAND, L'INSTITUT ALLEMAND DE MÉDECINE ET L'ÉCOLE ALLEMANDE D'INGÉNIEURS À SHANGAI. — *L'École allemande de médecins et d'ingénieurs à Shanghai avait été cédée au gouvernement français et au gouvernement chinois, en vertu de l'article 134 du traité de Versailles. Le 10 novembre 1922, les élèves de l'École française se mirent en grève par suite de désaccord avec la direction. Au cours de cette grève, le directeur français fit expulser les élèves des bâtiments de l'école par les gendarmes français en armes, et ce qui appartenait aux élèves ne leur fut pas restitué. Depuis lors, l'École française est fermée, et l'on n'a pas décelé encore si et quand elle rouvrira ses portes. En face du brillant succès de l'École germano-chinoise, qui s'est reconstituée à Wusong, en territoire chinois, l'École commerciale française n'a pas encore réussi à s'acquérir un bon renom.* (Frankfurter Zeitung, 22 mars).

(POLOGNE)

378 (47.5).

L'enseignement public en Petite Pologne Orientale.

La coexistence de deux races et deux langues soulève en Galicie des problèmes que peut seule résoudre la bonne volonté réciproque.

Pendant les derniers mois ont paru dans une partie de la presse ruthène des articles destinés à démontrer à tout le « monde civilisé » l'infamie de l'autorité scolaire polonaise en train d'anéantir l'enseignement scolaire ruthène en Petite Pologne Orientale.

Or, dans tout le territoire des trois palatinats orientaux, depuis le 1^{er} novembre 1918 jusqu'à aujourd'hui, on n'a changé la langue ruthène en polonaise que dans quinze écoles primaires à la suite des votes des Conseils Communaux, approuvés par les autorités administratives, en parfait accord avec les lois en vigueur. Les autorités scolaires se sont opposées toutes les fois qu'on essayait de changer illégalement la langue d'une école.

Ensuite, dans l'Académie de Leopold, il y avait, en janvier 1922, 2.426 écoles ruthènes ; en comparaison avec 1911-12, les écoles ruthènes se sont accrues de 6, c'est-à-dire que l'Etat polonais a plus que réparé toutes les pertes de l'enseignement scolaire ruthène causées par la grande guerre et les guerres de 1918-20.

L'accroissement des écoles polonaises ne se fait pas aux dépens des écoles ruthènes, comme le résultat d'une propagande entreprise par l'Etat. La cause de cette augmentation est, sans aucun doute, dans le niveau plus haut de civilisation de la population polonaise, et les autorités polonaises n'empêchent nullement le peuple ruthène d'organiser et d'entretenir des écoles privées dont l'existence et le développement dépendent de l'initiative, de la générosité privée, individuelle ou collective.

Il est inévitable qu'une certaine quantité d'enfants ruthènes fréquente les écoles polonaises, mais absolument de même qu'on trouve des enfants polonais dans les écoles ruthènes, car les populations sont fortement mélangées. Ce fait ne peut cependant pas être considéré comme l'oppression de l'enseignement ruthène.

L'organisme des écoles primaires en Petite Pologne Orientale est extrêmement compliquée. Et la vie réelle est plus forte que tous les mots d'ordre haineux d'une séparation totale des nationalités. Les deux nations seront toujours forcées de chercher des moyens de vivre et de coopérer en bonne entente mutuelle.

(Stanislas Sobinski, Curateur de l'Académie de Léopold, « L'enseignement public en Petite Pologne Orientale, au point de vue national. » Un vol. 1923).

Le cinquantenaire de l'Académie des Sciences de Cracovie.

Cette institution a grandement contribué à assurer le maintien de la personnalité de la nation polonaise pendant les longues années de domination étrangère.

L'Académie des Sciences de Cracovie va célébrer cette année le cinquantième anniversaire de sa fondation. Le développement de cette institution, d'ailleurs laborieux, n'a été possible que grâce à un certain régime de faveur dont jouissait la partie de la Pologne dévolue à l'Autriche. Cette institution dérive de la « Société des Sciences de Cracovie » qui avait été fondée en 1816 par les professeurs de la ville libre de Cracovie en se basant sur le modèle d'une Société analogue qui existait déjà à Varsovie. Rattachée dès son début à l'Université, elle subit dans la suite une série de transformations dont la plus importante eut lieu en 1848 lorsqu'elle fut scindée en deux organisations distinctes, la section académique proprement dite qui avait pour objet de poursuivre des travaux strictement scientifiques, et la section d'enseignement, chargée de s'occuper spécialement des écoles primaires. La seconde cessa bientôt de faire partie de la Société des Sciences.

Ses ressources, assez restreintes, étaient exclusivement formées par les cotisations des membres. Néanmoins, elle publiait tous les ans plusieurs ouvrages importants. Le 2 mai 1871, une lettre autographe de l'empereur fixa les bases de la transformation de la Société en Académie des Sciences. En 1872, le frère de l'empereur François-Joseph fut nommé protecteur de cette institution scientifique et les premières élections des membres de l'Académie, tous choisis au sein de l'ancienne Société des Sciences, eurent lieu.

Les statuts de 1872 n'ont subi qu'une légère modification en 1919, lorsque, par décret du chef de l'Etat polonais, l'existence de l'Académie des Sciences fut officiellement confirmée. Elle continuait à comprendre trois sections : lettres, histoire et philosophie ; mathématiques pures ; sciences naturelles, géographie et médecine.

Avec le rétablissement de l'Etat polonais, l'Académie de Cracovie est devenue le foyer de toute la science polonaise ; son rôle est appelé à devenir bien plus considérable ; et elle entre, au seuil de son cinquantenaire, dans une phase nouvelle de son existence, qui sera aussi riche en lauriers que les cinquante années passées sous la domination étrangère ont été riches en sacrifices.

(Paul Kleczkowski, « Le cinquantenaire de l'Académie des Sciences de Cracovie », *La Pologne*, 15 juin).

DROIT & JURISPRUDENCE

○ ◊ ○ ◊ Droit international ○ ◊ ○ ◊
Droit public - Droit privé - Droit pénal

LES LOIS DOIVENT ÉVOLUER POUR S'ADAPTER AUX CONDITIONS DE L'EXISTENCE MODERNE

(ROYAUME-UNI)

347.7 (42)

Le régime des Sociétés Anonymes en Angleterre.

Les principes du droit anglais étant essentiellement différents de ceux du droit français, les Sociétés anonymes anglaises ont un régime différent du nôtre et qu'il est intéressant de connaître.

Quelques différences juridiques expliquent la différence des régimes français et anglais : — 1°) En droit anglais, la saisine n'existe pas ; les héritiers doivent toujours être envoyés en possession par la Cour ; il est donc impossible d'échapper aux droits de succession en dissimulant au fisc les titres au porteur. — 2°) Le droit anglais admet la division de la propriété entre un propriétaire apparent (trustee) et un propriétaire réel. — 3°) L'income-tax est perçu sur celui qui paie les coupons et au taux maximum, quitte pour le contribuable à réclamer le trop perçu s'il y a lieu.

Le régime des valeurs mobilières est fixé par le « Companies Act. 1908 ». Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur : en général les actions sont nominatives et les obligations au porteur.

En dehors des Sociétés régies par le « Companies Act », il existe quelques autres sociétés, créées, soit par un Acte du Parlement (Banque d'Angleterre, 1690 ; grandes compagnies de chemins de fer), soit par une chartre royale (C^e de la Baie d'Hudson, 1670 ; Banque d'Irlande, 1783) ; régies par les dispositions de l'acte qui les crée, elles ont leur droit particulier.

Au point de vue pratique, on distingue les valeurs que peuvent, d'après le « Trustee Act » de 1893, acquérir les trustees, mandataires, chargés d'administrer la fortune d'autrui : fonds d'Etats britanni-

La Documentation vivante

ques, actions des Banques d'Angleterre et d'Irlande, fonds coloniaux et toutes autres valeurs autorisées par la Cour.

a) *Actions nominatives.* — Le transfert est généralement effectué par « deed », acte solennel signé, scellé et délivré en présence de témoins. Le transfert est transmis à la Société qui l'enregistre.

b) *Actions au porteur.* — Transfert par simple tradition.

c) *Emploi de nommées.* — La plupart des actions de sociétés anglaises sont nominatives. Pour obvier aux inconvénients résultant de cette forme nominative, on a recours généralement à un procédé que permettent les dispositions des lois anglaises sur la division de la propriété, c'est-à-dire que l'on fait enregistrer dans les registres de la société, non pas le propriétaire réel, mais un propriétaire apparent (nommée ou trustee) qui, au point de vue de la société est seul propriétaire. La propriété de l'action est divisée : la propriété légale ou apparente (legal ownership) est conférée à un trustee, tandis que le « domaine utile » (beneficial ownership) appartient au *cestui que trust* ou bénéficiaire. Seul, le trustee est immatriculé sur les livres de la société. Le propriétaire apparent est donc responsable personnellement des versements non appelés, sauf recours contre le *cestui que trust*. Ce dernier a un recours contre son mandataire. L'usage s'est établi de confier ces fonctions de mandataires aux banques.

d) *Régime fiscal des valeurs mobilières.* — Les sociétés à leur création, doivent au moment de leur enregistrement payer des droits de timbres calculés sur le montant du capital nominal. (1 %).

e) *Impôt sur les titres.* — Les transferts sont soumis à un droit *ad valorem* calculé d'après le montant de la vente sur la base de 1 %. Les titres au porteur doivent payer un droit égal à trois fois le droit de transfert calculé sur la valeur nominale.

f) *Impôt sur les opérations de Bourse.* — Chaque contrat concernant la vente ou l'achat de titres doit être timbré suivant un tarif qui, de 6 pence pour une transaction de £ 5 à £ 100 atteint £ 1 pour une transaction de £ 20.000 et au-dessus.

g) *Impôt sur le revenu ou income tax.* — Chaque personne ou société payant des coupons ou des dividendes est responsable à l'égard du fisc du paiement de l'Income tax. Celui-ci est toujours calculé au taux maximum, mais l'actionnaire reçoit un certificat constatant que l'Income tax a été déduit. A l'aide de celui-ci il peut se faire rembourser par les agents du fisc, intégralement s'il n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu, partiellement s'il a droit à un dégrèvement sur le taux maximum.

(A.A., « Le régime des valeurs mobilières et des Sociétés anonymes en Angleterre », *L'Economie Nouvelle*, Mai).

LES LOIS DOIVENT ÉVOLUER AVEC LES MŒURS

(CANADA)

342 (71)

La protection de l'enfance dans l'Etat de Manitoba.

Les mœurs sont moins dures pour les enfants naturels et les lois ont été modifiées pour les mieux protéger.

Le Manitoba a voté, en 1922, une loi de protection de l'enfance dans laquelle sont coordonnés les buts visés par diverses autres lois précédentes et dont l'administration était confiée aux divers départements. Toute la législation relative aux enfants se trouve réunie dans la loi de protection de l'enfance et la loi des enfants délinquants.

La première partie de la loi établit la création d'un département de protection publique, présidé par le ministre de la Protection publique. La deuxième partie est consacrée aux tribunaux pour enfants; elle prend certaines mesures complémentaires de celles qui existaient déjà pour la nomination des délégués et la création d'un home de détention. La troisième partie traite des enfants moralement abandonnés.

La quatrième partie est un rétablissement de la loi sur les enfants illégitimes; son but est de protéger la mère non mariée et son enfant et de leur faire obtenir justice. La mère a le droit de porter plainte devant un magistrat en établissant les faits et en indiquant le nom du père présumé qui peut alors être cité devant le magistrat et requis de fournir un cautionnement; si le cautionnement n'est pas fourni, il peut être mis en prison jusqu'à la naissance de l'enfant. Dès qu'il se peut après l'accouchement, le père et la mère sont confrontés devant le magistrat; si celui-ci estime que l'accusé est le père de l'enfant, il peut lui ordonner de payer les frais d'hospitalisation de la mère et les frais d'enterrement de l'enfant si celui-ci est décédé, ou, s'il est vivant, de lui servir une pension d'entretien en rapport avec ses moyens. Si aucune ordonnance n'est rendue contre le père, il a le droit de réclamer à la personne qui l'a accusé le remboursement de ses frais de défense. Si l'accusé peut prouver que plusieurs hommes avaient des rapports avec la mère au moment de la conception, ils échappent tous à la responsabilité.

Les sept autres parties de la loi traitent des sujets suivants: les enfants faibles d'esprit et mentalement déficients; les enfants estropiés ou autrement handicapés; les enfants immigrants; l'établissement d'organismes de protection de l'enfance; les adoptions d'enfants; la garde des enfants.

(« La loi de protection de l'enfance dans le Manitoba », 1922, *Bulletin International de la Protection de l'Enfance.*, 30 juin).

L'Etat de Louisiane possède une prison modèle.

L'emprisonnement doit, dans la mesure du possible, remettre les délinquants dans le droit chemin et en faire des hommes utiles à la société. Mais cela n'est pas toujours facile ; et la prison que l'on nous décrit ne serait-elle pas celle de l'île d'Utopie ?

L'Etat de la Louisiane se vante de posséder la prison la plus remarquable de l'Amérique du Nord, vraie « prison de luxe ». Bâti sur les bords du Mississippi, entouré de trois côtés par de hautes digues, de l'autre par de gracieuses collines, et au milieu d'immenses espaces cultivés et habités, l'établissement pénitentiaire d'Angola se dresse à 40 milles au Nord de Bâton Rouge, la capitale de la Louisiane. Le but de cet établissement n'est pas de punir les criminels, mais de faire d'eux des hommes. Pour atteindre ce but, on donne toute liberté aux convicts qui se conduisent bien et sont désireux de travailler ; les plus capables sont même chargés de surveiller et de diriger les autres. Pour 1.600 hommes emprisonnés à Angola, il y a seulement 11 gardiens rétribués et on n'a pas eu d'évasion depuis de longues années. De plus, si incroyable que ceci paraisse, pas de cellules, pas de barres, pas de hautes murailles, pas de vermine, ni d'uniforme, ni de figures pâles. Tout ceci est l'indice d'un changement radical. Avant 1901, les prisonniers d'Etat, loués aux compagnies ou aux propriétaires de plantations, étaient mal nourris et brutalisés. Et cela posa le problème de l'emprisonnement : la Caroline du Sud, la Géorgie, l'Alabama et la Louisiane décidèrent de faire travailler les convicts dans les entreprises publiques, sous le contrôle de l'Etat ; de sorte que, pendant les 15 années qui suivirent, la Louisiane s'endetta lourdement pour organiser le service de surveillance. En 1916 le service fut de nouveau changé, les Chambres décidèrent la construction d'une vaste prison d'Etat. Le gouverneur Parker, un homme intelligent et bon, prit la direction de l'organisation nouvelle. Au bout de 6 mois, il n'avait plus besoin que de 25 gardiens rétribués (au lieu de 150) ; les hommes étaient séparés en quartiers, un emploi du temps était établi, les femmes avaient leur camp distinct, des médecins compétents et des ingénieurs capables étaient attachés à l'institution. Aujourd'hui les plantations de la prison sont les plus vastes de tout le Sud ; l'établissement se suffit ; il a 3.000 bœufs ou vaches, 387 mulets, 200 chevaux et 20.000 volailles ; en 1921 il a produit 6.000.000 de livres de sucre granulé et 1.000.000 de livres de sucre en pain.

C'est pour l'instant, une expérience unique au monde.

(« Une prison moderne dans la Louisiane », *Literary Digest*, 21 juin).

VIE & HISTOIRE SOCIALES

o o o o o Philosophie o o o o o
Méthodologie et Histoire des sciences sociales

EN FRANCE, LA NATALITÉ EST LA PREMIÈRE DES QUESTIONS NATIONALES

(GÉNÉRALITÉS)

300 (2)

Religion et natalité.

La civilisation n'exclut la natalité que lorsque la loi morale n'agit plus.

Si l'on classait les divers pays d'Europe par ordre décroissant de natalité, il ne serait peut-être pas difficile d'inscrire en regard le degré de leur foi religieuse, ainsi que le degré d'instruction du peuple en général. Pour tous les peuples, le livre de base est le même, mais les résultats sont différents, selon que les préceptes sont suivis mollement, voire pas du tout, ou avec ardeur et conviction.

Le progrès moral ne marche pas de pair avec le progrès matériel. Les Arabes sont fort civilisés et fort moraux, bien qu'ils ne sachent pas construire encore un téléphone ni un avion. Ce n'est pas dans le monde musulman qu'on a été obligé de faire des lois sur la recherche de la paternité. Le Coran est la cause directe de la famille nombreuse, de la forte natalité. Toutes les fois que la Bible a été respectée, elle a donné les mêmes résultats.

On a souvent recherché les causes de décroissance de notre natalité, mais la plupart des auteurs semblent avoir montré quelque timidité à parler du facteur religieux. Ils ont peut-être oublié que les diverses civilisations connues confondent leurs origines mêmes avec celles de leurs religions respectives, à tel point que l'on peut dire que les religions sont le fondement même des civilisations.

(Dr René Martial. « L'influence de la religion sur la natalité », *Parlement et Opinion*, 5 juin).

La dépopulation de la France.

Méditons la parole de Mussolini : « Les peuples qui montent ont-ils des droits sur les peuples qui déclinent ? »

Que faisons-nous en face de l'inquiétante diminution de la vitalité nationale ?

Rien, ou si peu de chose, que cela ne vaille pas la peine d'en parler.

Cependant, le 11 octobre 1919, tandis qu'on discutait le traité de paix, l'organisateur de la victoire, Clemenceau déclarait au Sénat : « J'ai une autre recommandation à faire : le traité ne porte pas que la France s'engage à avoir beaucoup d'enfants, mais c'est la première chose qu'il aurait fallu y inscrire. Car si la France n'a pas de familles nombreuses, vous aurez beau prendre tous les canons de l'Allemagne, vous aurez beau faire tout ce qu'il vous plaira : la France sera perdue parce qu'il n'y aura plus de Français. »

Il faudrait, pour enrayer le plus grand fléau qui ait jamais menacé la France, prendre des mesures énergiques, dictatoriales. Comme il y a 128 ans, la Patrie est en danger. Mais ce qui la menace, ce n'est pas l'ennemi du dehors, c'est son impuissance en face du fléau qu'est la baisse de sa natalité.

Le fléau de la dépopulation nous laisse indifférents !

Le Parlement est composé, dans sa majeure partie, d'hommes sans enfants ou ayant seulement un ou deux enfants, qui ne font rien pour les familles nombreuses que décerner quelques primes illusives ou ridicules, quand ils ne se bornent pas à octroyer une médaille aux mères de famille ayant 5 enfants et plus !

Ce ne sont pas quelques prix de vertu à des familles nécessiteuses qui aideront la France à remonter le courant qui la conduit à l'abîme.

Il faut faire une révolution dans les mœurs et dans la politique françaises. Sinon, que nous le voulions ou non, en vertu du principe qui s'affirmera chaque jour davantage, que les peuples n'ont droit sur la terre qu'à la place qu'ils peuvent occuper, après avoir connu 5 invasions en un siècle, nous en connaîtrons d'autres dans quelques années, qui aboutiront à la colonisation de la France par les peuples plus jeunes et plus prolifiques.

La dépopulation tuera la France si le peuple français n'y remédie pas sans tarder en obligeant ses hommes politiques et ses dirigeants à avoir une politique de la natalité.

(Saint-Albin. « La dépopulation de la France », *La Pensée Française*, 28 juin).

LE ROLE DE L'INTELLIGENCE RESTE PRÉDOMINANT DANS LA SOCIÉTÉ

(GÉNÉRALITÉS)

301 (x).

L'Esperanto donne des ailes à la pensée.

La Foire internationale d'échantillons de Paris avait consacré un stand à l'Esperanto, et l'on y distribuait, entre autres, une brochure de propagande destinée aux publicistes, aux hommes de lettres et aux orateurs.

Les publicistes, les hommes de lettres, les orateurs, tous ceux qui extériorisent leur pensée par la plume ou par la parole, devraient être les partisans les plus enthousiastes de l'Esperanto.

Si cette langue était universellement adoptée pour les relations internationales, ils pourraient s'en servir pour faire connaître leurs idées dans le monde entier aussi facilement qu'ils le font maintenant dans leur pays en employant leur langue nationale.

L'Esperanto donnerait des ailes à leur pensée pour franchir les frontières qui l'arrêtent aujourd'hui. Un livre, un journal, une pièce de théâtre pourraient impressionner, émouvoir, charmer des millions d'esprits de toutes les nations. Un orateur pourrait parcourir le monde en trouvant partout un public qui le comprendrait.

Cette perspective est tellement belle, si riche de conséquences d'une incalculable portée, qu'on se demande comment il se fait que des hommes qui, par profession, doivent être acquis aux idées nouvelles, et s'intéresser aux mouvements intellectuels où s'élabore l'avenir, restent encore pour le plus grand nombre hostiles ou sceptiques à l'égard de l'Esperanto.

Cette attitude ne peut provenir que de ce qu'ils ne se placent pas au point de vue duquel il leur faudrait regarder cette question, et de l'ignorance où ils se trouvent de son état actuel.

Nous sommes persuadés qu'ils changeraient d'avis si, consentant à se dégager pour un instant de leurs idées préconçues, ils voulaient bien faire le petit effort de se renseigner.

Nous n'avons ici d'autre but que de leur faciliter cette enquête. Si nous tenons à les convaincre, c'est qu'ils disposent de moyens puissants pour agir sur l'opinion publique, et que, le jour où il les mettront au service de l'Esperanto, le grand progrès à la réalisation duquel nous travaillons deviendra rapidement un fait accompli.

(Rollet de l'Isle, Président de la Société Française pour la Propagation de l'Esperanto. « Des ailes pour la pensée... par l'Esperanto ». Une broch. Paris, 1923).

Français et Esperanto.

M. Léon Bérard, dans une lettre reproduite par le Temps du 17 mai, reproche à la Ligue des Droits de l'homme « de prendre si vivement parti pour une cause, (celle de l'Esperanto), qui implique la régression de la langue française ». Il est intéressant de mettre en regard la situation réelle et les conclusions qu'en tirent chacun de leur côté les Universitaires et les Espérantistes.

I. — *Exposé de M. Luchaire, Inspecteur général de l'Instruction publique.* — Actuellement, pour commencer par le bout du monde, l'anglais déjà prééminent au Japon — où le français n'occupe à ses côtés qu'une petite place, — est en train d'envahir la Chine, où cependant le français aurait été préféré. Ne parlons pas des possessions anglaises. Les Hindous voudraient bien apprendre le français, mais comment faire ? dans nos possessions de l'Inde, nous-mêmes leur apprenons l'anglais. En Amérique, le français, toujours très coté, est cependant fortement concurrencé par l'espagnol aux Etats-Unis, et n'a certes pas fait dans ce grand pays les progrès qu'on aurait pu espérer après le grand élan de confiance et d'amitié qui avait porté les Américains vers nous. Dans les Etats de l'Amérique du Sud, l'anglais nous combat durement, et nos gains ne sont rien en comparaison des siens.

En Europe ? le français semble avoir fait quelques progrès en Grande-Bretagne, mais si lents, malgré des efforts méritoires faits des deux côtés ! Partout ailleurs, baisse. Baisse en Russie à cause de la Révolution ; baisse en Allemagne à cause de la guerre... et de la paix ; baisse en Turquie et en Grèce à cause du nationalisme ; baisse en Bulgarie, Roumanie, Hongrie, à cause du change ; léger recul en Italie ; pas de progrès notables en Espagne ; mauvaise situation dans les pays baltiques, où nous sommes concurrencés à la fois par l'allemand, le russe et l'anglais.

II. — *Conclusion de M. Luchaire.* — « Et c'est le moment que de naïfs Français choisissent pour prôner l'Esperanto ».

III. — *Conclusion de la Rédaction de France Esperanto (juin).* — « Et c'est le moment que de naïfs Français choisissent pour s'opposer à l'adoption de l'Esperanto, qui, enlevant aux autres langues leur intérêt pratique, supprimerait du même coup la seule raison qu'ont les étrangers de préférer leur étude à celle du français. »

(Communication de M. Léon Moissenet).



STATISTIQUE & POPULATION

Méthodes - Population et Démographie - Statistiques

I. — Statistiques mensuelles.

Banques; Finances publiques; Disponibilités; Emissions

PAYS DIVERS. — Banques d'émission; Situation sommaire.

	Encaisse métallique	Circulation fiduciaire	Comptes courants et dépôts partie.	Créances sur l'Etat	Portefeuille escompte	Avances sur val. mobil.	Taux de l'escompte
Banque de France (millions de francs)							
1923 12 juillet (1)	5.834	37.400	2.050	28.278 (2)	2.331	2.103	5
— 31 mai	5.830	36.741	2.131	27.054 (2)	2.827	2.130	5
1922 29 juin	5.814	36.039	2.391	27.745 (2)	2.368	2.175	5
1921 30 juin	5.795	37.422	2.771	29.262 (2)	2.908	2.210	6
1919 26 juin	5.855	34.442	3.362	27.090 (2)	1.061	1.279	5
1914 23 juillet	4.744	5.912	943	200	1.541	739	3 1/2
Banque d'Angleterre (millions de livres sterling)							
1923 4 juillet	127,6	127,0	123,8	64,0 (3)	96,4	»	4
1922 21 juin	128,9	124,4	113,2	63,5 (3)	76,8	»	3 1/2
1919 25 juin	87,8	78,3	137,7	105,2 (3)	80,8	»	5
1914 23 juillet	40,2	20,3	42,2	20,4 (3)	33,6	»	3
Banque d'Italie (millions de lires)							
1923 10 mai	903	12.470	1.495	6.050 (4)	4.703	1.926	5 1/2
1922 10 mai	939	13.489	1.967	6.318 (4)	4.416	3.312	6
1919 10 mai	892	9.305	1.465	6.500 (4)	829	584	5
1914 31 dec..	1.194	1.730	245	»	586	115	5
Banques de Réserve Fédér. des Etats-Unis (millions de dollars)							
1923 6 juin.	3.198	2.250	1.925	570 (5)	599	4 1/2	4 1/2
1922 14 juin.	3.136	2.123	1.856	770 (5)	397	4 1/2	4 1/2
1919 13 juin.	2.262	2.490	2.386	1.828 (5)	417	4 1/2	4 1/2
1914 31 dec.	268,2	16	263,8	»	11	5	5
Banque du Reich Allemand (millions de marks)							
1923 30 juin	19.903 (8)	17.204.061	8.304.602 18	338.177 (6)	8.304.602	188 549	18
— 31 mai	15.785 (8)	8.563.749	4.410.495	8.021.905 (6)	4.014.694	61.030	18
1922 15 juin	1.023	155.345	25.967	171.904 (6)	3.755	90	5
1919 15 juin	1.172	28.275	10.485	»	29.058 (7)	10	5
1914 23 juillet	1.691	1.891	944	»	751	44	4

(1) Dont 1.864 millions à l'étranger.

(2) Avances à l'Etat, y compris Bons du Trésor escomptés pour avances à des gouvernements étrangers: 4.478 millions au 12 juillet 1923.

(3) Dettes de l'Etat; valeurs sur l'Etat. (4) Avances au Trésor. (5) Valeurs sur l'Etat. (6) Bons du Trésor escomptés.

(7) En 1919 les Bons du Trésor escomptés ne sont pas distingués du reste du portefeuille dans les situations hebdomadaires de la Reichsbank.

(8) L'accroissement considérable depuis mars dernier de l'« encaisse métallique » traduit exclusivement l'afflux de la monnaie d'aluminium récemment émise. (Au 30 juin 1923 l'encaisse or est de 717 millions de marks dont 440 déposés à l'étranger).

La Documentation vivante

Valeur comparée des billets en circulation aux cours des changes, évaluation en millions de :

		billets métalliques de pays	Francs en pair	(Change)	Francs papier	(Valeur en du franc papier,	Francs en	billets en du pays	dollars
<i>France</i>									
Banque de France ...	1923 12 juillet...	37.400	37.400	—	37.400	0,309	11.557	11.557	2.230
	1923 31 mai...	36.741	36.741	—	36.741	0,341	12.829	12.829	2.418
	1922 20 juin...	36.039	36.039	—	36.039	0,430	15.520	15.520	3.005
	1921 30 juin...	37.422	37.422	—	37.422	0,415	15.530	15.530	3.007
	1919 20 juin...	34.442	34.442	—	34.442	0,800	27.554	27.554	5.318
1914 23 juillet...	5.912	5.912	—	5.912	1,000	5.912	5.912	1.144	
<i>Grande-Bretagne</i>									
Banque d'Angleterre...	1923 4 juillet...	127,0	3.203	76,41	9.701	0,309	2.999	118,9	579
	1922 21 juin...	121,4	3.062	51,18	6.213	0,450	2.796	110,9	540
	1919 18 juin...	77,7	1.980	30,30	2.331	0,802	1.869	74,1	361
	1914 23 juillet...	29,3	739	25,22	739	1,000	739	29,2	143
Circulation fiduciaire totale y compris Currency Notes.....	1923 4 juillet...	414,8	10.461	76,41	31.695	0,309	9.794	388,3	1.891
	1922 21 juin...	415,4	10.177	51,18	21.200	0,450	9.507	379,0	1.846
	1919 18 juin...	422,5	10.655	30,30	12.675	0,802	8.545	338,8	1.650
1914 23 juillet...	29,3	739	25,22	739	1,000	739	29,2	143	
<i>Italie</i>									
Banque d'Italie.....	1923 10 mai...	12.470	12.470	0,73	9.102	0,341	3.104	3.104	599
	1922 10 mai...	13.489	13.489	0,581	7.837	0,472	3.690	3.690	714
	1919 10 mai...	9.305	9.305	0,807	7.509	0,820	6.167	6.167	1.118
	1914 31 déc....	1.730	1.730	1,00	1.730	1,000	1.730	1.730	334
Circulation fiduciaire totale y compris Billets Trésor, Banques Naples et Sicile.....	1923 15 avril...	19.950	19.950	0,740	14.547	0,344	5.004	5.004	966
	1922 15 avril...	19.980	19.980	0,585	11.688	0,480	5.610	5.610	1.083
	1914 31 déc....	3.593	3.593	1,000	3.593	1,00	3.593	3.593	693
<i>États-Unis</i>									
Banques de Réserve Fédérale.....	1923 9 juin...	2.250	11.655	15,48	34.830	0,335	11.655	2.250	2.250
	1922 13 juin...	2.123	10.997	11,35	24.096	0,450	10.997	2.123	2.123
	1919 13 juin...	2.499	12.945	6,33	15.819	0,818	12.945	2.499	2.499
	1914 31 déc....	10	83	5,18	83	1,000	83	10	16
Certificats or et argent. U. S. Notes, National Bank Notes etc.....	1923 1 ^{er} mai...	3.958	20.562	14,82	58.607	0,349	20.562	3.958	3.958
	1922 1 ^{er} mai...	4.023	20.839	10,86	43.690	0,477	20.839	4.023	4.023
	1919 1 ^{er} mai...	4.444	23.620	6,06	29.930	0,850	23.620	4.444	4.444
1914 31 déc....	2.680	13.882	5,18	13.882	1,000	13.882	2.680	2.680	
<i>Allemagne</i>									
Reichsbank.....	1923 30 juin...	17291.961	21255.509	0,0901	1.729	0,315	545	441	105
	— 31 mai...	8.362.750	10776.179	0,0925	2.141	0,341	730	590	149
	1922 15 juin...	155.345	191.851	0,6305	5.670	0,458	2.597	2.104	501
	1919 15 juin...	28.275	34.929	0,6611	14.137	0,818	11.564	9.374	2.232
1914 23 juillet...	1.891	2.335	1,235	2.335	1,000	2.335	1.891	451	
Circulation fiduciaire totale y compris Génotes de prêt, Caisse du Reich....	1923 30 juin...	17393.500	21369.839	0,6001	1.730	0,315	545	441	105
	1923 31 mai...	8.589.000	10.586.909	0,09025	2.145	0,341	731	592	144
	1922 15 juin...	165.978	203.871	0,0305	6.025	0,458	2.760	2.239	533
	1919 15 juin...	39.970	49.363	0,5911	19.985	0,818	10.248	13.251	3.155
1914 31 déc....	5.728	7.074	1,235	7.074	1,000	7.074	5.728	1.365	

Changes.

de Paris sur:	pair	Valeurs % à parité du dollar							
		15 juin 1919	15 juin 1921	15 juin 1922	30 juin 1923				
Londres.....	25,22	29,35	46,95	50,635	75,185	95,2	77,6	92,2	94,0
New-York.....	5,18	6,33	12,43	11,303	46,395	100,0	100,0	100,0	100,0
Italie.....	100	79 3/4	63 1/2	57,40	72,40	65,2	26,5	26,3	22,8
Espagne.....	100	126	162	178,25	239	103,1	67,5	81,7	75,4
Hollande.....	208,30	252 1/2	412	440,50	642	99,1	82,4	97,0	97,1
Suisse.....	100	118 1/2	200 1/2	215,50	290,50	96,9	87,3	98,7	91,8
Berlin.....	123,40	—	18	2,65	0,91	—	6,1	1,36	0,893
Vienne.....	105 1	—	2 1/2	0,68	0,023	—	1,0	0,035	0,097

100 francs papier = 81,8 41,7 45,9 31,5

(1) Cote officielle.

Finances publiques. - FRANCE. - Recettes. - I. Ressources normales et permanentes

	Éval. budg.	Recouvrements		Différences pour 1923	
		5 Prem. mois 1923	5 Prem. mois 1922	5 Prem. mois 1922	sur éval. bud. sur recouvrement 1922.
Enregistrements et timbre.	1.443.000.000	1.027.300.000	1.460.100.000	+ 434.200.000	+ 167.200.000
Opérations de Banque.	9.489.000	22.700.000	7.000.000	+ 43.200.000	+ 15.100.000
Valeurs mobilières	455.300.000	520.500.000	474.400.000	+ 71.200.000	+ 55.100.000
Chiffre d'affaires	1.029.300.000	1.137.800.000	889.000.000	+ 98.500.000	+ 248.800.000
Bonnes.	805.200.000	649.700.000	505.000.000	+ 155.500.000	+ 54.700.000
Contributions indir.	913.400.000	1.118.800.000	1.054.800.000	+ 205.400.000	+ 84.000.000
Deuxièmes coloniales.	08.400.000	73.000.000	72.200.000	+ 4.600.000	+ 100.000
Sucre	173.100.000	219.900.000	231.400.000	+ 46.800.000	+ 31.500.000
Essences et pétrole.	54.800.000	193.500.000	88.400.000	+ 48.700.000	+ 15.400.000
Tabacs	671.300.000	685.700.000	636.400.000	+ 13.800.000	+ 49.300.000
Postes	231.400.000	304.400.000	283.500.000	+ 23.000.000	+ 20.000.000
Télégraphes	73.800.000	87.900.000	76.890.000	+ 14.100.000	+ 11.100.000
Téléphones	105.600.000	112.300.000	95.700.000	+ 6.700.000	+ 16.600.000
Rivers	82.300.000	88.100.000	81.900.000	+ 5.890.000	+ 3.200.000
Impôts sur revenus	—	1.310.400.000	1.054.800.000	—	+ 255.600.000
Contr. dir. (Etat)	—	402.000.000	71.000.000	—	+ 31.000.000
Apurement des rizières 1911-19	—	37.800.000	191.700.000	—	+ 453.900.000
Bonnes de l'Etat	56.800.000	47.400.000	32.200.000	+ 9.400.000	+ 15.200.000
TOTAUX.	—	8.255.200.000	7.397.600.000	—	+ 857.600.000

II. Ressources exceptionnelles et produits divers.

Contr. extr. bénéf. de guerre	—	645.000.000	991.300.000	—	+ 255.700.000
Recet. d'ordre et prod. divers	108.300.000	211.900.000	525.200.000	+ 43.000.000	+ 313.300.000
Liquid. des aléas	—	407.900.000	58.500.000	—	+ 109.400.000
TOTAUX.	—	1.025.300.000	1.485.000.000	—	+ 459.600.000

Recettes des Départements et Communes.

Confinies addit.	—	782.100.000	—	—	—
------------------	---	-------------	---	---	---

Dépenses.

Compte d'emploi des crédits budgétaires au 31 Mai 1923 et au 31 Mai 1922 (1).

	Exercice 1923 : 5 premiers mois		Exercice 1922 : 5 premiers mois	
	Credits ouverts	Emissions	Credits ouverts	Emissions
F. Budget ordinaire et Dépenses extraordinaires.				
Ministère des Finances (2)	13.643.400.000	2.445.300.000	14.202.500.000	2.714.500.000
Dép. extraord.	121.100.000	39.000.000	408.400.000	41.100.000
Ministère de la Guerre	1.615.200.000	934.450.000	2.007.100.000	911.300.000
Dép. extraord.	306.500.000	121.100.000	636.800.000	192.700.000
Ministère de la Marine	394.900.000	316.200.000	926.800.000	359.200.000
Dép. extraord.	14.200.000	7.400.000	51.000.000	12.500.000
Ministère des Trav. publics	479.800.000	359.000.000	1.325.100.000	441.000.000
Dép. extraord.	11.000.000	6.200.000	21.700.000	8.900.000
Postes et Télégraphes	713.500.000	527.300.000	1.354.800.000	549.500.000
Dép. extraord.	3.800.000	3.800.000	7.000.000	2.800.000
Autres Ministères	1.308.900.000	921.200.000	2.450.400.000	765.100.000
Dép. extraord.	124.200.000	65.400.000	345.700.000	98.700.000
TOTAUX	18.846.200.000	5.746.300.000	26.400.600.000	6.067.500.000

II. - Budget des dépenses recouvrables sur versements de l'Allemagne.

Ministère des Finances (3)	3.445.200.000	440.600.000	4.989.900.000	714.400.000
Ministère des Régions libérées	2.084.300.000	769.200.000	4.102.400.000	1.027.700.000
Autres Ministères	516.500.000	223.400.000	1.320.100.000	229.700.000
TOTAUX	6.046.000.000	1.403.200.000	10.412.400.000	2.568.800.000

(1) Les crédits et dépenses des exercices clos ont été éliminés du présent tableau.

(2) Comprenant le Service de la Dette

(3) Service des Emprunts et des pensions de la guerre.

La Documentation vivante

REICH ALLEMAND. — Année financière du 1^{er} avril 1923 au 31 mars 1924

Situation de trésorerie au 20 juin 1923.

Dépenses		milliers de marks	Recettes		milliers de marks
Ensemble des dépenses gouvernementales. (y compris celles pour l'extension du Traité)		7.337.128.100	Contributions, douanes, impôts, taxes...		2.604.035.700
Dette consolidée.....			Emprunt forcé.....		234.081.000
Intérêts de la dette flottante.....			Accroissement de la dette flottante.....		7.756.821.300
— de la dette consolidée.....			— de la dette consolidée.....		19.900
A ajouter :			Total des recettes.....		10.594.957.900
Chemins de fer :		3.237.629.800	Dette flottante (hors du Trés. exempt.)		
Postes et Télégr.:			au 30 juin 1923.....		14.357.963.500
Total des dépenses..		10.594.957.900	au 30 juin 1922.....		290.708.700

Nota — Au 30 juin 1923, la dette flottante (Bons du Trésor exemptés) est montée à 22.019,6 milliards de marks.

GRANDE-BRETAGNE. Situation financière sommaire.

DÉPENSES	Année financière	
	1922-1923 du 1 ^{er} avril au 30 juin 1922	1923-1924 du 1 ^{er} avril au 30 juin 1923
Service de la dette perpétuelle.....		428.512.000
Intérêts de la dette de guerre.....	407.105.000	
Dépenses diverses.....	3.430.000	3.860.000
Dépenses des Services Publics.....	94.925.000	82.034.000
Totaux.....	205.520.000	214.414.000
RECETTES		
Douanes et accise.....	68.047.000	68.767.000
Income-tax etc.....	57.433.000	57.248.000
Impôts sur bénéfices exceptionnels..	934.000	—
Autres recettes.....	68.720.000	60.987.000
Totaux.....	195.154.000	187.002.000
Excédent de Dépenses..... au 30 juin 1922..	10.366.000	27.412.000

ÉTATS-UNIS. — Budget fédéral. Année financière commençant le 1^{er} juil.

milliers dollars	10 mois		milliers dollars	10 mois	
	1922-1923	1921-1922		1922-1923	1921-1922
Dépenses générales.....	1.625.058	1.795.994	Douanes.....	450.489	282.003
Intérêts et amortissement de la dette..	162.252	1.451.808	Income and profits tax	1.268.662	1.744.997
Dépenses diverses.....	240.071	234.184	Autres recettes.....	1.436.885	1.402.793
Totaux	3.027.381	3.181.986	Totaux	3.165.036	3.429.793

Épargne et Disponibilités.

FRANCE	Caisse nat. d'ép. (1)		Caisses d'ép. ét. (1)		Chèques postaux		Grandes Banques (2)	
	Avoir des déposants		Avoir des déposants		Comptes courants		dépôts à vue, compt. cour.	
1913 fin déc....	1.818.000.000	4.017.000.000	—	—	—	5.700.000.000	—	
1919 —	2.087.000.000	5.089.000.000	—	—	—	12.150.000.000	—	
1920 —	2.354.000.000	5.795.000.000	—	—	—	13.286.000.000	—	
1921 —	2.607.000.000	6.884.000.000	—	—	—	13.353.000.000	—	
1922 fin juillet..	2.920.000.000	7.490.000.000	651.000.000	—	—	13.546.000.000	—	
— août....	2.960.000.000	7.580.000.000	—	—	—	13.300.000.000	—	
— sept....	2.980.000.000	7.660.000.000	—	—	—	13.601.000.000	—	
— octobre	2.980.000.000	7.710.000.000	—	—	—	13.946.000.000	—	
— nov....	3.010.000.000	7.600.000.000	754.000.000	—	—	13.538.000.000	—	
— déc....	3.060.000.000	7.797.000.000	—	—	—	13.965.000.000	—	
1923 janvier..	3.110.000.000	7.850.000.000	—	—	—	14.090.000.000	—	
— février..	3.150.000.000	7.960.000.000	—	—	—	13.864.000.000	—	
— mars....	3.150.000.000	8.040.000.000	—	—	—	13.913.000.000	—	
— avril....	3.150.000.000	8.050.000.000	—	—	—	13.816.000.000	—	
— mai....	3.170.000.000	8.100.000.000	—	—	—	—	—	
— juin....	—	8.160.000.000	—	—	—	—	—	

(1) Chiffres approximatifs.

(2) Banques publiant un bilan mensuel : Comptoir d'Escompte, Crédit Lyonnais Société Générale, Crédit Industriel et Commerce. Voir Economiste Européen.

Statistique et Population

Compensations. - Virements en Banque.

FRANCE. - <i>Chambre de compensation des Banquiers de Paris</i>		ANGLETERRE. - <i>Banquiers Clearing House de Londres</i>		ETATS - UNIS. - <i>Clearing House de New-York</i>	
francs		liv. sterl.		dollars	
1913 moy. mens.	1.530.000.000	1913 moy. hebdom.	289.300.000	1913 moy. mens.	7.854.000.000
1919	6.070.000.000	1919	481.300.000	1919	49.650.000.000
1920	13.927.000.000	1920	666.500.000	1920	20.261.000.000
1921	13.930.000.000	1921	606.200.000	1921	16.194.000.000
1922 juin	41.856.000.000	1922 juin	606.100.000	1922 juin	26.411.000.000
— juillet	43.487.000.000	— juill.	701.800.000	— juill.	18.337.000.000
— août	42.789.000.000	— août	565.000.000	— août	16.938.000.000
— sept.	42.585.000.000	— sept.	577.800.000	— sept.	17.285.000.000
— oct.	44.454.000.000	— oct.	658.000.000	— oct.	49.668.000.000
— nov.	48.794.000.000	— nov.	630.000.000	— nov.	17.332.000.000
— dec.	45.755.000.000	— dec.	604.200.000	— dec.	18.899.000.000
1923 janvier	18.804.000.000	1923 janv.	656.700.000	1923 janv.	49.778.000.000
— février	18.997.000.000	— fév.	696.500.000	— fév.	16.784.000.000
— mars	20.376.000.000	— mars	695.000.000	— mars	49.768.000.000
— avril	18.252.000.000	— avril	745.400.000	— avril	18.010.000.000
— mai	16.905.000.000	— mai	632.500.000	— mai	19.212.000.000

Emissions.

FRANCE (1) (millions de francs).

	Actions en augment. de capital	Obligations des Sociétés	Actions sociétés nouvelles	Total des émissions des sociétés	Bons de la Def. Nat. et court terme	Oblig. de la Défense Nationale	Obligations des Chemins de Fer
1913 moyenne mensuelle	47,1	96,5	76,3	219,9	—	—	—
1921 " "	98,6	696,0	99,3	893,9	1.804,2	18,0	297,2
1922 " "	73,7	1.075,4	32,0	1.481,1	741,5	—	213,4
1922 juillet	22,5	78,3	24,7	125,5	—	—	188,7
— août	21,6	41,4	29,7	92,4	411,7	—	33,7
— septembre	14,7	573,2	12,7	600,6	1.040,9	—	51,1
— octobre	243,5	158,3	46,3	448,1	701,9	—	134,2
— novembre	80,1	106,3	47,1	203,5	—	—	347,4
— décembre	66,8	1.226,8 (2)	51,0	1.344,6	2.640,0	—	—
1923 janvier	102,2	3.083,6 (2)	29,8	3.215,6	—	—	288,6
— février	161,0	589,4	54,9	805,3	—	—	—
— mars	114,7	58,5	27,6	200,8	9.778,0	—	—
— avril	165,6	222,5	36,9	415,0	—	—	—
— mai	246,5	302,1	51,5	570,1	—	—	—
— juin	180,8	2.042,7 (2)	37,0	2.289,5	—	—	—

GRANDE-BRETAGNE (milliers de livres sterling).

Années	Emissions de		Total	Cinq premiers mois	Emissions de		Total
	Gouvernement et municipalités	Entreprises privées			Gouvernement et municipalités	Entreprises privées	
1922	459.278	125.723	584.951	1923	118.464	41.923	160.386
1921	309.137	92.693	392.800	1922	342.705	77.399	420.104
1920	183.626	297.624	481.250	1921	52.038	50.255	102.293
1913	85.281	162.956	248.237	1913	56.468	90.922	147.390

ALLEMAGNE (millions de marks).

	Cinq premiers mois			1920
	1923	1922	1921	
Augment. de capital: indust. et banques.	68.035,0	12.480,2	5.568,8	3.133,5
Sociétés nouvelles par actions.	38.019,0	4.502,1	1.280,0	487,5
Obligations, Emprunts	714.143,2	4.598,7	2.502,4	613,0
Totaux	820.197,2	21.491,0	9.360,2	4.234,0

(1) Valeurs nominales. — D'après le *Bulletin trimestriel de la Statistique Générale de la France* jusqu'à mars 1923, chiffres calculés approximativement par nous après cette date. Le tableau ne comprend pas actions d'apport ni insertions au *Bulletin des Annonces légales* de titres déjà existants à introduire sur le marché.

(2) Crédit Foncier: décembre 1922, 600 millions. Crédit National: janvier 1923, 3 milliards; juin 1923 *prévision*, 2 milliards

(3) Y compris Emprunts publics et emprunts estimés en marchandises.

Loyer de l'argent

	Taux de l'Escompte					Cours des Fonds d'Etat			Index-nombres des valeurs mobilières à revenus variables Base 100 en 1920-1924 (2)						
	France (1)	Grande-Bretagne		Italie (1)	Etats-Unis		France 3 % (1)	Grande-Bretagne Consols 2 1/2	Etats-Unis 2 Lib. Loan ouv. 4 1/2	France (3)	Grande-Bretagne (4)		Etats-Unis (5)		Allemagne (6)
		bank bills 3m.			Time mon. 30- 90 days						Ch. fer	Indust.			
1913-14 moyenne	4	3 1/4	5 1/2	4	5	82,05	75,25	—	75	121	115	97	—	—	—
1918	5	5	3 1/4	4 1/2	5	62,00	61,50	97,25	—	—	—	—	—	—	—
1919 Juin	5	5	3 1/4	5	4 1/2	62,25	53,30	95,50	93 (7)	120 (7)	112(7)	122(7)	—	—	40(7)
— Moyenne	5	5,2	3 1/4	5	4 1/2	61,85	51,00	95,10	—	—	—	—	—	—	—
1920 Juin	6	7	3 1/4	6	7	60,00	47,00	86,10	116	100	96	112	56	—	—
— Moyenne	5,8	6,7	3 1/4	6	6 1/2	57,25	47,00	87,85	114	112	102	110	74	—	—
1921 Juin	6	6 1/2	3 1/4	6	6 1/2	57,20	46,75	86,76	81	88	93	85	91	—	—
— Moyenne	5,7	6	3 1/4	6	6 1/2	56,90	47,75	89,05	95	88	98	90	126	—	—
1922 Avril	5	4	2 1/4	4 1/2	5	57,45	58,50	99,52	80	94	113	112	253	—	—
— Mai	—	—	2 1/4	—	—	57,00	58,30	90,00	83	96	114	115	229	—	—
— Juin	—	3 1/4	—	—	—	58,00	58,60	100,00	83	94	113	114	223	—	—
— Juillet	—	3	1 3/4	4	—	58,00	58,60	100,50	87	96	117	116	258	—	—
— Août	—	—	2 1/4	—	—	59,40	58,87	100,35	94	98	122	120	387	—	—
— Septembre	—	—	2 1/4	—	—	61,00	56,50	100,14	94	98	124	122	439	—	—
— Octobre	—	—	2 1/4	—	—	59,00	57,25	99,26	99	100	124	123	890	—	—
— Novembre	—	—	2 1/4	—	—	58,80	57,25	98,20	103	101	117	117	2 062	—	—
— Décembre	—	—	2 1/4	—	—	59,35	57,75	98,25	105	102	116	119	2 977	—	—
1923 Janvier	—	—	2 1/4	—	—	58,00	56,50	98,27	115	104	116	120	6 257	—	—
— Février	—	—	2 1/4	—	—	58,33	57,20	98,33	120	103	120	125	13 476	—	—
— Mars	—	—	—	—	—	58,15	58,70	97,60	117	105	120	128	9 980	—	—
— Avril	—	—	2 1/4	—	—	57,50	59,38	97,15	118	—	117	123	14 354	—	—
— Mai	—	—	2 1/4	—	—	57,60	59,00	97,00	118	—	111	117	21 048	—	—
— Juin	5	3	2 1/4	5 1/2	4 1/2	57,00	58,75	—	122	—	—	—	81 078	—	—

(1) Les taux en chiffres gras sont les taux des Banques d'Etat ; les autres ceux de l'escompte libre, là où il en existe un cours officiel. (2) Le Bulletin trimestriel de la Statistique générale de la France a commencé la publication de ces indices dans son numéro d'avril 1923 ; les chiffres ci-dessus sont ceux de ce Bulletin jusqu'en mars 1923 ; ils sont calculés approximativement par nous après cette date. (3) Calculés sur 25 groupes de valeurs diverses. (4) Calculés d'après les totalisations du *Bankers Magazine*. (5) D'après les moyennes mensuelles calculées par *Wallstreet Journal*. (6) D'après les indices hebdomadaires de la *Frankfurter Zeitung*. (7) Moyennes pour l'année 1919.

Statistique et Population

Travail; Reconstitution; Population.

FRANCE. Situation dans les offices publics de placement.

Semaine finissant le :	Placements pendant la semaine			Restant à satisfaire		Rapport par semaine du nombre des placements aux demandes non satisfaites				
	à pour 1 semaine		Total	demandes d'emplois	offres d'emplois	à une semaine		Ensemble		
	demeure	ou moins				demeure	ou moins			
1920 26 juin..	10.735	12.336	23.071	11.837	9.010	0,91	1,04	1,95		
1921 25 juin..	10.460	9.096	19.556	24.418	6.318	0,44	0,37	0,81		
1922 24 juin..	12.892	14.266	27.158	9.806	10.085	1,31	1,44	2,75		
1923 28 avril..	13.284	13.618	26.902	9.684	10.239	1,37	1,40	2,77		
— 26 mai..	12.431	14.334	24.462	8.023	10.359	1,51	1,79	3,30		
— 23 juin..	13.080	14.344	27.421	9.122	9.481	1,53	1,57	3,00		
— 30 juin..	13.288	14.423	27.811	8.739	9.483	1,52	1,66	3,18		
restant à satisfaire :	au 30 juin 1923			au 26 mai 1923						
	Départ. de la Seine		Autres départem.		Départ. de la Seine		Autres départem.			
	demandes	offres	demandes	offres	demandes	offres	demandes	offres		
Bâtiments et travaux publics....	403	83	411	1.001	317	190	406	893		
Constructions mécan. métallur....	428	262	383	370	204	445	388	475		
Manut. et manoeuvres.	405	147	1.025	669	—	—	1.146	632		
Rapheles de Com. rec et Bureaux	580	176	831	129	504	98	935	155		
Industrie du vêtement.	268	143	—	—	180	275	—	—		
Agriculture.....	—	—	251	1.162	—	—	250	1.201		
Services domestiques.	388	314	583	2.156	258	439	579	2.364		
Ensemble des autres groupes profes.			Tous départements				Tous départements			
			2.781		2.841		2.787		3.192	
Totaux.....			8.739		9.483		8.023		10.359	

Fonds de chômage (1). — Nombre de chômeurs bénéficiaires d'allocations.

1920 nov...	6.564	1921 août..	28.665	1922 juillet..	6.027	1923 janv.	2.074
— déc....	39.522	— sept..	21.797	— août..	4.325	— fév...	2.813
1921 janv...	63.992	— octob.	14.322	— sept..	3.074	— mars..	2.560
— fév...	89.039	— nov...	10.346	— oct..	2.649	— avril..	2.593
— mars..	91.225	— déc....	10.032	— nov..	2.628	— mai..	2.209
— avril..	84.896	1922 mars..	8.474	— déc..	2.644	— juin..	2.007
— mai..	70.383	— avril..	7.861				
— juin..	47.331	— mai..	5.207				
— juillet.	33.731	— juin..	4.968				

Principaux centres de fonctionnement des fonds de chômage :

	Chômeurs		B.-du-Rhône...	Chômeurs	
	au 26 mai	au 30 juin		au 26 mai	au 30 juin
	1923	1923		1923	1923
Seine.....	423	366		380	327
(dont à Paris).	(199)	(166)			

GRANDE-BRETAGNE. — Placement

Période mensuelle finissant le :	Demandes d'emplois (moyenne journal.)	Offres d'emplois (moyenne journal.)	Placements (moyenne journal.)	Rapport		Chômage. Assurance légale Nombre d'ayants droit au chômage complet	Pourcentage des chômeurs dans les trade-unions.	
				des dem. aux offres	des plac. aux dem.			
1920 7 mai...	11.161	5.025	3.580	2,24	0,324	1920 28 mai..	411.300	4,1
1921 6 mai...	32.577	3.349	2.781	9,88	0,085	1921 27 mai..	2.109.700	22,2
1922 8 mai...	27.336	2.951	2.466	9,27	0,090	1922 29 mai..	1.508.900	16,4
1923 5 mars...	21.914	3.517	2.959	6,22	0,135	1923 28 mars..	1.303.600	12,3
— 9 avril...	24.653	4.022	3.368	6,13	0,137	— 30 avril..	1.261.000	11,3
— 7 mai...	23.906	3.903	3.207	6,13	0,137	— 21 mai..	1.261.700	11,3

ALLEMAGNE. — Placement

	Nombre mensuel			Rapport		Sans-travail secours	Pourcentage des chômeurs dans les synd.	
	Demandes d'emplois	Offres d'emplois	Placements	des dem. aux offres	des plac. aux dem.			
1920 avril....	920.000	662.000	471.000	1,39	0,51	1920 1 ^{er} avril.	320.000	4,9
1921 avril....	1.039.000	551.000	406.000	1,89	0,39	1921 1 ^{er} mai..	391.000	3,9
1922 avril....	810.000	796.000	491.000	1,13	0,61	1922 1 ^{er} mai..	60.000	0,9
1923 fév....	851.500	338.700	234.500	2,51	0,28	1923 1 ^{er} mars	194.600	5,5
— mars....	1.037.800	414.600	277.600	2,50	0,27	— 1 ^{er} avril..	224.800	5,7
— avril....	1.152.400	423.300	297.193	2,72	0,26	— 1 ^{er} mai..	291.500	7,0

(1) Sur 264 fonds de chômage constitués dont 31 fonds départementaux et 233 municipaux, à la date du 5 juillet 1923, 6 fonds départementaux et 37 fonds municipaux fonctionnent.

La Documentation vivante

Dommages de guerre et Reconstitution des Régions libérées au 1^{er} juin 1923.

POPULATION		MUNICIPALITÉS		ROUTES	
Population en 1914 ...	4.090.183	Evacuées	3.256	Détruites	58.097
— partie du fait de la guerre ...	2.615.416	Retablies	3.239	Améliorées	49.040
— actuelle ...	4.209.286			Remises en état ...	37.227
SOL hectares		ÉCOLES PRIMAIRES		Ouvrages d'art :	
Dévasté	3.306.650	Avant la guerre	8.301	Détruits et endommagés.	6.123
Débarrassé de projectiles	3.126.977	Retablies	7.734	Réparés	5.301
Débarrassé de projectiles réseaux et tranchées.	2.888.150	AGRICULTURE hect.		VOIES FERRÉES	
HABITATIONS		Terres à recultiver ...		d'intérêt général kilom.	
Détruites	347.401	Superficie labourée ...	1.503.402	Détruites	2.404
Endommagées ...	536.155	BÂTIMENTS		Reconstituées	totalement
Réparées provisoirement.	181.409	d'exploitation agricole :		Ouvrages d'art :	
— définitivement ...	248.506	Reconstruits entièrement ...	23.425 (4)	Détruits	1.503
Reconstruits entièrement.	20.588	Rendus prov. utilisables ...	21.483	Reconstitués	totalement
Constructions provisoires et semi-provisoires :		Réparés définitivement ...	78.257 (4)	VOIES FERRÉES	
En bois	87.726	Constructions provisoires :		d'intérêt local kilom.	
En matériaux de réemploi	44.977	En bois	17.387	Détruites	2.469
Baraquements ...	24.145	En matériaux de réemploi ...	4.160	Remises en état ...	1.073
		Baraquements	13.114	Ouvrages d'art :	
		USINES employant au moins 10 ouv.		Détruits et endommagés	998
		Sinistrées	9.295	Rétablis définitivement	801
		En exploitation partielle ...	4.457		
		— totale ...	4.234		

Constructions. - PARIS. - Demandes en autorisation de bâtir.

Nomb. d'étages correspond. aux demandes	Habitat. Indust. et Com. Totaux			Nomb. d'étages corresp. aux demandes (2)	Habitat. Indust. et Com. Totaux		
	1922 moy. mens.	1921	1920		1922 moy. mens.	1921	1920
1900 moy. mens.	332	5	337	1922 moy. mens.	131	53	184
1905 —	428	7	435	— juill...	97	64	161
1910 —	468	9	477	— août...	138	46	184
1913 —	571	11	582	— sept...	131	73	204
1914 —	492	14	506	— oct...	114	39	153
1915 —	47	13	30	— nov...	131	37	168
1916 —	9	24	33	— déc...	111	42	153
1917 —	7	26	33	1923 janv...	158	49	207
1918 —	4	15	19	— février.	232	102	334
1919 —	34	59	93	— mars...	433	85	518
1920 —	47	77	124	— avril...	280	72	352
1921 —	56	45	101	— mai...	272	61	333
				— juin...	211	59	270

Mouvement de la Population.

	Naisances	Décès	Excédent naissances pour 1.000 décès	Accroissement annuel pour 1.000 hab.
1913 Année France	746.014	762.243	62	4,1
1920 — — — — —	834.441	674.621	237	4,1
— — — Paris	55.774	43.135	293	4,3
1921 Année France	813.396	696.373	168	3,0
1921 Année Paris	52.011	41.945	240	3,5
1922 Année France	759.846	689.267	102	4,8
1922 Année Paris (Ville)	46.949	40.583	157	2,2
1923 1 ^{er} semestre Paris (Ville)	24.274	21.461	131	4,9

(1) Chiffres en diminution par suite d'une rectification dans le département de l'Aisne.
(2) Chiffres approximatifs.

Statistique et Population

Production.

Houille et lignite (tonnes).		5 prem. mois.			Personnel ouvrier	
		1913	1921	1922	1923	en 1913
FRANCE						
Nord.....	2.830.450	5.496.342	6.484.859	2.170.056	34.000	38.863
Pas-de-Calais.....	8.572.950			5.741.016	96.700	99.478
Moselle.....	—	1.353.322	1.685.304	1.303.038	—	24.919
Centre.....	5.111.250	4.458.425	4.725.705	5.106.461	66.400	81.080
Autres régions.....	495.000	431.585	413.750	446.744	6.100	6.823
Totaux..	17.018.350	11.429.674	13.009.618	14.767.315	203.200	251.163
Bassin de la Sarre.....	—	3.587.406	4.439.877	1.533.000	—	—
GRANDE-BRETAGNE						
1923 5 Prem. mois	114.250.000	—	1923 4 Prem. mois	—	7.340.000	—
1922 —	101.041.000	—	1922 —	—	7.330.000	—
1921 —	53.350.000	—	1921 —	—	7.320.000	—
1913 moy. de 5 mois	121.710.000	—	1913 moy. de 4 mois	—	7.620.000	—
ETATS-UNIS						
1923 4 Prem. mois	199.100.000	—	1923 4 Prem. mois	—	11.420.000	—
1922 —	153.245.000	—	1922 —	—	2.960.000	—
1921 —	148.475.000	—	1921 —	—	2.300.000	—
1913 moy. de 4 mois	172.400.000	—	1920 moy. de 4 mois	—	2.140.000	—
ALLEMAGNE						
(limites actuelles sans la Sarre)		Houille	Lignite	TCHÉCO-SLOVAQUIE	Houille	Lignite
1923 2 Prem. mois (1)	3.286.000	8.289.000	1923 4 prem. mois	3.780.000	6.160.000	—
1922 —	23.622.000	21.119.000	1922 —	3.490.000	6.540.000	—
1921 —	24.017.000	20.410.000	1921 —	4.080.000	7.180.000	—
1913 —	29.183.900	14.212.000	1920 moy. de quatre mois	3.710.000	6.560.000	—

FRANCE. — Minerais de fer (tonnes) .

Régions	Extraction		Stocks en fin mai 1923	Personnel ouvrier	
	1913 moy 5 mois.	1923 5 prem. mois.		en 1913	en mai 23
Lorraine.....	17.430.805	8.935.404	3.886.978	35.340	19.699
Normandie....	319.480	293.783	294.820	2.808	4.323
Anjou-Bretagne....	160.395	117.666	94.439	4.471	847
Pyrenées.....	124.105	76.871	41.413	2.168	814
Autres régions	133.725	16.947	65.449	1.250	158
Totaux....	17.909.510	4.500.371	4.382.199	43.037	22.844

Sel de potasse

(tonnes de potasse anhydre) (k²⁰).

1923 5 prem. mois	101.161
1922 —	68.553
1921 —	83.927
1920 moy. de 5 mois.	80.200

Huiles minérales (tonnes)

1923 5 prem. mois.	22.065
1922 —	25.185
1921 —	17.294
1920 moy. de 5 mois.	19.195

Fonte et acier (tonnes).

FRANCE		Fonte	Acier brut	BELGIQUE		Fonte	Acier brut
1923 5 Prem. mois...	1.852.000	1.757.000	1923 4 prem. mois	658.000	687.000		
1922 —	1.845.000	1.690.000	1922 —	418.000	267.000		
1921 —	1.460.000	1.284.000	1921 —	419.000	420.000		
1913 moy. de 5 mois..	2.170.000	1.980.000	1913 moy. de 4 mois.	828.000	820.000		
GRANDE-BRETAGNE							
1923 5 Prem. mois.	3.160.000	3.760.000	1923 4 prem. mois	421.000	355.000		
1922 —	4.810.000	2.200.000	1922 —	463.000	354.000		
1921 —	4.590.000	4.430.000	1921 —	278.000	218.000		
1913 moy. de 5 mois.	4.345.000	3.295.000	1913 moy. de 4 mois.	848.000	464.000		
ETATS-UNIS							
1923 5 Prem. mois.	17.430.000	19.000.000	1922 Année	6.600.000	9.150.000		
1922 —	9.840.000	12.980.000	1921 —	7.500.000	9.000.000		
1921 —	8.500.000	9.660.000	1920 —	5.550.000	7.710.000		
1913 moy. de 5 mois.	13.415.000	13.255.000	1913 —	18.890.000	15.310.000		

(1) Non compris les arrondissements de Dortmund et de Bonn.

La Documentation vivante

Transports.

FRANCE. — Recettes brutes des chemins de fer (francs).

Réseaux	kil. exploités	Périodes	Année		Différence pour 1923	
			1923	1922	sur recettes brutes	% par kil.
Etat.....	9.011	1 ^{er} janv. au 17 juil.	457.884.000	424.507.000	+ 33.377.000	7.86
P.-L.-M.....	9.781	—	845.310.000	777.800.000	+ 67.510.000	8.00
Nord.....	3.830	—	591.710.000	487.763.000	+ 14.937.000	2.00
Orléans.....	7.429	—	419.749.000	397.172.000	+ 22.577.000	5.68
Est.....	5.027	—	461.437.000	451.886.000	+ 9.551.000	2.11
Midi.....	4.102	—	213.558.700	198.134.800	+ 15.423.000	7.78
Ch. de fer d'Alsace et Lorraine, et Guillaume-Luxembourg.	2.262	—	193.940.000	201.505.600	- 7.565.000	- 3.75
Totaux.....			3.093.627.700	2.938.767.800	+ 154.859.000	5.27

Moyenne journalière des wagons chargés sur les grands réseaux français (1).

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1910	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30.717	32.710
1920	30.121	31.454	28.420	33.389	31.003	35.018	34.334	35.425	36.189	37.512	37.627	34.447
1921	33.398	35.253	33.935	35.353	33.091	36.153	34.250	37.181	39.503	42.769	42.342	43.274
1922 (1)	45.065	47.740	49.732	47.394	48.914	49.004	49.173	59.857	54.353	48.595	57.115	55.848
1923	55.052	61.188	62.016	60.408	58.573	—	—	—	—	—	—	—

Mouvement des ports maritimes français (ensemble).

	Nombre de navires entrés	Tonnage débarqué		Tonnage embarqué		Evacuation		
		toutes marchandises	(dont charbon)	toutes marchandises	(dont cabotage national)	par voie ferrée	par navigation intérieure	
1923 mai.....	3.992	3.548.700	(2.062.700)	635.100	(116.000)	2.058.800	669.800	
— avrii.....	3.684	3.064.300	(1.724.300)	619.200	(112.900)	1.736.000	644.800	
— mars.....	4.149	3.560.100	(2.030.000)	732.100	(141.700)	2.168.200	516.200	
— fév.....	3.123	2.699.900	(1.426.500)	584.700	(101.400)	1.662.700	500.400	
— janv.....	3.608	2.917.800	(1.528.400)	683.200	(120.300)	1.624.000	534.200	
1922 dec.....	3.522	2.855.800	(1.529.300)	710.700	(130.400)	1.492.600	561.800	
— nov.....	3.459	2.850.400	(1.382.200)	629.500	(121.100)	1.439.500	531.700	
— oct.....	3.308	2.588.600	(1.313.000)	625.500	(101.800)	1.432.200	398.600	
— sept.....	3.253	2.392.700	(1.114.200)	576.400	(117.400)	1.319.900	472.800	
— août.....	3.325	2.135.800	(886.200)	554.200	(107.100)	1.241.900	407.000	
— juill.....	3.454	2.471.700	(1.144.000)	587.500	(108.000)	1.293.700	540.400	
— juin.....	3.191	2.417.000	(1.139.400)	534.000	(95.600)	1.416.600	569.200	
— mai.....	3.486	2.690.199	(1.499.400)	587.800	(94.500)	1.453.800	570.000	
1922 mois moyen.	3.298	2.465.400	(1.245.200)	583.100	(100.400)	1.319.200	527.100	
1921	—	3.580	1.724.000	(878.400)	544.000	—	1.182.700	398.600
1913	—	6.087	2.657.000	(1.148.200)	807.700	—	—	—

PAYS DIVERS. — Mouvement général des Ports maritimes (tonnage net en milliers de tonnes de jauge).

	Entrées					Entrées					
	France (2)	Grande-Bretagne (2)	Etats-Unis (3)	Japon (3)	Allemagne (4)	France (2)	Grande-Bretagne (2)	Etats-Unis (3)	Japon (3)	Allemagne (4)	
1923 mai	3.729	—	—	—	—	1922 juill.	3.329	4.042	6.692	2.943	1.850
— avrii	3.476	4.074	—	—	—	— juin	3.159	3.892	5.548	3.095	2.207
— mars	3.488	3.682	4.764	3.309	2.706	— mai	3.161	4.101	5.471	3.231	2.164
— fév	2.571	3.109	3.878	2.725	1.992	— avrii	2.811	3.313	4.627	3.053	1.897
— janvr	2.880	3.900	4.821	2.732	2.045	1922 moy. mens.	2.955	3.611	5.433	2.988	1.858
1922 dec.	3.162	3.719	5.048	2.996	1.749	1921	—	2.275	3.008	5.182	2.322
— nov	3.220	3.769	5.015	2.846	1.714	1920	—	2.309	3.043	5.344	2.478
— oct.	3.109	4.125	6.287	2.824	2.139	1919	—	1.902	2.464	3.892	1.902
— sept.	3.034	3.704	6.016	2.940	2.122	1918	—	2.876	4.089	4.440	2.060
— août	3.022	3.095	6.540	3.019	2.170	1917	—	—	—	—	—

(1) Chemins de fer d'Alsace et Lorraine compris depuis janvier 1922 seulement.

(2) Avec cargaison.

(3) Avec cargaison et sur lest.

(4) 12 ports.

Statistique et Population

FRANCE. Commerce extérieur; Frets maritimes.

Importations :	Tonnes métriques 5 premiers mois			Milliers de francs 5 premiers mois		
	1913	1922	1923	1913	1922 (1)	1923 (2)
Objets d'alimentation.	2.437.244	4.855.330	2.243.643	687.264	2.431.745	2.804.919
Mat. néc. à l'industrie.	15.134.808	47.560.384	17.864.943	2.159.784	4.993.066	7.507.877
Objets fabriqués....	720.300	708.316	650.810	682.845	1.058.127	1.758.627
Totaux.....	17.992.454	20.124.030	20.759.426	3.529.890	8.783.538	12.431.423
<i>Évaluation comparative en milliers de dol. (3)...</i>				681.270	736.810	800.650
Exportations :						
Objets d'alimentation.	487.040	333.612	493.426	330.047	608.486	1.234.970
Mat. néc. à l'industrie.	6.941.008	6.802.234	7.980.610	750.270	2.092.190	3.638.792
Objets fabriqués....	966.704	813.196	1.414.344	1.490.469	5.223.467	6.149.003
Colis postaux.....	15.584	41.017	42.827	248.073	542.429	659.309
Totaux.....	8.330.333	7.989.056	9.900.904	2.818.790	8.555.982	11.682.074
<i>Évaluation comparative en milliers de dol. (3)...</i>				544.030	684.480	771.920
<i>Déficit des Exportations. Pour cent des Importations.....</i>				20 %	7 % (4)	4 % (4)
<i>Excédent des Exportations. Pour cent des Importations.....</i>				—	—	—

Grande-Bretagne (milliers de livres sterling)	5 premiers mois		
	1913	1922	1923
Importations :			
Objets d'alimentation	411.745	194.397	210.666
Matières nécessaires à l'industrie.	125.241	413.612	131.439
Objets fabriqués	82.914	93.763	105.403
Colis postaux et divers.....	4.289	4.152	4.962
Totaux.....	320.159	402.954	440.470
<i>Évaluation comparative en milliers de dollars (3).....</i>			
	4.560.635	4.755.590	2.000.170
Exportations :			
Objets d'alimentation	41.080	44.941	45.948
Matières nécessaires à l'industrie.	28.176	38.590	56.163
Objets fabriqués	171.006	240.903	243.117
Colis postaux et divers.....	3.897	5.482	4.507
Totaux.....	214.219	299.816	319.795
<i>Évaluation comparative en milliers de dollars (3).....</i>			
	1.013.245	1.503.250	1.463.400
<i>Déficit des Exportations:</i>			
Pour cent des Importations.....	33 %	26 %	29 %

Etats-Unis (milliers de dollars)			
Importations :			
Ensemble.....	747.970	4.158.950	1.765.760
Exportations :			
Ensemble.....	4.062.815	1.485.480	1.628.175
<i>Excédent des Exportations :</i>			
Pour cent des Importations.....	34 %	28 %	—
<i>Déficit des Exportations:</i>			
Pour cent des Importations.....	—	—	8 %

- (1) Chiffres rectifiés par l'Administration des Douanes.
 (2) Chiffres provisoires.
 (3) Cours moyen du change pour chaque époque.
 (4) Pour 1922 et 1923 les importations sont évaluées d'après les déclarations, les exportations le sont d'après les taux fixés pour 1922 par la Commission des valeurs. Toutefois depuis le mois d'avril dernier, dans le but de rendre les évaluations plus comparables entre elles, l'Administration des Douanes, avant d'appliquer ces taux aux exportations de 1923, les met à jour en les affectant d'un coefficient correspondant à la variation moyenne constatée entre 1922 et 1923 des prix des importations. Nous avons en conséquence renoncé aux corrections que nous introduisions dans le même but.

La Documentation vivante

ÉTATS-UNIS. — Importation et Exportation d'Or.

Du 1er août 1914 au 31 déc. 1920.	Dollars		
	Importations	Exportations	Excéd d'importat.
— 1921 année.....	691.248.000	23.894.000	860.000.000
— 1921 année.....	275.450.000	56.875.000	238.295.000
— 1923 4 premiers mois.....	66.340.000	20.918.000	45.422.000
<i>Excédent d'importation depuis le 1^{er} août 1914.....</i>			1.831.074.000

ALLEMAGNE.

	Importations			Exportations		
	tonnes métriques			tonnes métriques		
	moyenne de 3 mois		3 prem. mois	moyenne de 3 mois		3 prem. mois
	1913	1922	1923	1913	1922	1923
Alimentation.....	2.925.426	1.268.388	1.022.140	1.312.062	360.714	220.095
Combustibles minér....	4.894.026	3.941.100	7.445.015	11.072.235	1.613.550	398.478
Minéraux de fer.....	3.506.070	2.753.433	1.165.737	653.289	42.363	81.461
Prod. chim. pharm. colorants, etc....	419.889	65.757	61.583	384.672	231.2.5	201.708
Textiles (mat. et prod.)	324.741	207.381	158.418	99.834	44.361	55.569
Verre et verrerie.....	3.819	3.063	1.180	48.216	34.731	32.541
Fer et produits en fer....	159.870	625.425	490.498	1.039.938	672.402	509.114
Machines.....	21.909	2.094	1.927	134.037	113.655	80.645
Prod. Electrotechn.....	4.494	930	726	33.465	23.102	23.179
Divers.....	6.253.965	2.600.154	3.011.996	3.021.906	2.252.865	1.641.970
Totaux.....	18.207.948	11.468.928	8.429.344	18.429.144	5.389.0.8	3.347.853
Evaluation officielle } marks-or	1.550,0	4.563,1	2.445,5	992,5	1.107,8	
en millions : } dollars.	602,2	369,0	309,2	696,3	263,8	

PAYS DIVERS (évaluations approximatives en millions de dollars au cours du change).

Belgique		Italie		Espagne		Suisse		Russie Soviét						
4 prem. mois	millions francs	millions francs	millions dollars	2 prem. mois	millions pesetas	2 prem. mois	millions francs	3 prem. mois	millions roubles					
Importations														
1923	3.691	268	1923	5.520	274	1923	516	81	1923	531	90	1923	33	47
1922	2.709	223	1922	4.850	242	1922	218	34	1922	445	86	1922	30	20
1913	1.545	298	1913	1.245	234	1913	218	42	1913	489	93	1913	342	178
Exportations														
1923	2.485	140	1923	3.448	154	1923	270	42	1923	440	82	1923	20	10
1922	1.795	148	1922	2.796	140	1922	113	18	1922	422	89	1922	9	5
1913	1.241	234	1913	837	162	1913	176	34	1913	314	66	1913	389	196

Frets maritimes.

Nombre indices de la *Federal Reserve Bulletin* de Washington
Entre la côte Atlantique des États-Unis
et les ports européens
Base 100 pour janvier 1920

	Indice général	Méditerranée	
		Inde	Atlantique
1923 avril.....	22,6	22,6	24,4
— mars.....	21,9	23,1	20,0
— février.....	24,1	24,8	22,6
— janvier.....	22,9	25,3	24,7
1922 dec.....	24,4	27,1	25,6
nov.....	24,0	28,0	23,4
oct.....	22,7	25,3	23,9
sept.....	23,4	27,0	24,4
août.....	24,6	29,2	23,4
juillet.....	25,9	28,8	25,9
juin.....	25,7	27,5	26,1
mai.....	25,2	27,9	25,5
1921 juillet.....	36,8	42,5	33,2
1920 janvier.....	100	100	100

Nombre indices de la *Chamber of Shipping* (publiés par le *Statist*)
Entre les ports de la Grande-Bretagne
et diverses destinations
Base 100 pour moyenne de 1920

	Indice général	Inde		États-Unis
		Europe	Méridional	
1923 mai.....	30,77	32,97	26,96	24,12
— avril.....	32,22	33,40	32,63	29,15
— mars.....	29,37	34,97	29,00	26,39
— février.....	28,91	32,23	23,86	25,94
— janvier.....	29,42	32,04	29,00	27,60
1922 dec.....	31,04	33,24	29,66	29,29
nov.....	29,92	34,54	27,64	24,46
oct.....	28,10	34,21	23,38	23,62
sept.....	26,70	33,35	23,74	22,60
août.....	27,55	35,67	23,57	23,27
juillet.....	27,80	33,70	20,99	27,18
juin.....	29,83	32,90	19,29	28,75
1921 moyenne.....	37,59	38,59	31,48	37,30
1920 moyenne.....	100	100	100	100

Statistique et Population

Prix. — Prix de gros ; Indices.

FRANCE. — Prix de gros de certaines marchandises :

		1923		1922	1921	1920	1919	1914
		fin juin	fin mai	fin juin	fin juin	fin juin	fin juin	juillet
Blé roux dispon. New-York bush	cents	125 1/2(1)	133	132	151 1/2	296	237 1/2	98 1/2
Coton Le Havre 50 kil.	fr.	588	534	336	486	541	310	78.50
Laine B. A. en suint Le Havre 100 kil.	fr.	1.455	1.455	630	450	1.325	800	222.50
Ponte n° 3 P. L. Toune départ	fr.	390	440	230	250	650	—	—
Cauchoouc Para Le Havre kil.	fr.	19	9.60	4.55	4.40	11.70	8.40	7.85

PAYS DIVERS. — Nombres indices des prix de gros : (2)

		1923			1922	1921	1920	1919	1914
		juin	mai	avril	juin	juin	avril (max.)	juin	juillet
<i>France.</i>									
Statistique Générale	Indice général (45 mat.)	472,4	469,9	479,4	375,7	375,7	679,2	580,0	413,2
	Denrées alimentaires :								
	Aliments végétaux (8 mat.)	414,8	372,0	380,0	381,1	444,5	612,8	321,4	—
	Aliments animaux (8 mat.)	472,5	482,2	486,7	428,6	412,4	616,3	440,5	—
	— fin du mois — Sucre, café, cacao (4 mat.)	476,4	513,8	527,3	354,4	357,8	474,2	270,4	—
	base 100 :								
	Matières industrielles :								
	Minéraux et métaux (7 mat.)	440,1	452,3	467,8	306,2	313,4	608,0	283,6	109,0
	Textiles (6 mat.)	637,0	628,0	619,6	435,8	325,8	1.114,7	435,2	—
	Divers (12 mat.)	445,0	442,8	457,4	354,5	374,7	657,6	438,0	—

		1923			1922	1921	1920	1919	1914
		juin	mai	avril	juin	juin	avril (max.)	juin	juillet
<i>Grande-Bretagne.</i>									
The Statist (Sauerbeck)	Indice général	127,0	132,2	134,0	135,6	155,8	206,1	199,8	82,4
	Denrées alimentaires :								
	Aliments végétaux	95,5	96,4	96,4	115,2	157,3	240,6	171,0	71,9
	Aliments animaux	156,0	165,2	170,7	194,9	205,4	264,1	207,1	101,5
	— fin du mois — Sucre, café, thé	101,7	115,3	113,7	82,5	83,6	209,9	130,6	50,0
	base 100 :								
	Matières industrielles :								
	Minéraux et métaux	152,2	157,3	159,2	134,9	174,0	290,6	204,4	94,0
	Textiles	141,8	141,6	142,3	146,4	137,7	297,7	217,1	83,1
	Divers	117,5	120,2	123,2	124,2	150,8	207,7	226,3	81,7

		1923			1922		1921		1920
		fév.	janv.	déc.	fév.	janv.	fév.	janv.	nov. (max.)
<i>Italie.</i>									
Prof. Bachi	Indice général	93,2	92,1	92,8	90,1	92,4	98,2	102,9	107,3
	Aliments végétaux	100,1	100,4	110,0	108,8	111,6	103,4	106,7	107,7
	Aliments animaux	107,8	108,4	109,6	112,4	113,7	119,5	120,7	124,1
	Produits chimiques	69,8	69,3	69,3	73,0	73,0	89,2	98,1	107,1
	base 100 :								
	Textiles	83,0	80,8	77,9	67,9	74,2	65,4	77,4	94,0
	Minéraux et métaux	64,3	62,5	64,9	61,6	63,9	79,5	88,2	101,4
	Mat. de construction	86,1	87,5	88,1	90,9	96,6	117,0	113,3	112,6
	Produits végétaux	129,9	124,7	128,8	110,8	112,4	127,3	128,4	108,7
	Divers	92,3	98,8	94,0	92,2	94,3	106,7	107,1	105,2

		1923		1922	1920		1919	1914
		juin	mai	juin	juin	mai(max)	juin	juillet
<i>Etats-Un's.</i>								
Dun's Review	Céréales	31.003	31.563	26.771	29.169	56.965	51.237	21.086
	Viandes	15.874	16.353	16.870	14.435	21.894	24.712	12.979
	Laitages et légumes	19.842	20.573	19.539	17.745	28.963	26.901	17.244
	Total	20.368	20.337	18.222	17.872	25.246	22.808	10.440
	de 300 articles	41.235	40.001	33.402	28.204	53.696	41.798	20.834
	environ compensés.	24.305	24.737	21.379	23.425	30.994	25.559	15.691
	Métaux	39.287	39.380	33.808	35.088	46.084	34.958	21.425
	Divers	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	191.914	192.944	169.997	165.995	263.149	227.973	119.708	

		1923			1922		1921	1920	1914
		juillet	juin	janv.	juillet	janv.	janv.	janv.	juillet
<i>Allemagne.</i>									
Frankfurter Zeitung	Indice général	2.989.890	1.498.000	205.417	9.440	4.217	2.430	1.965	100
	Alimentation	3.768.200	1.257.590	175.845	8.323	3.840	2.019	1.972	100
	Textiles ; cuirs	6.181.100	2.764.000	320.632	13.638	5.789	3.325	2.611	100
	Minéraux et métaux	4.530.100	1.924.900	202.212	12.168	5.178	2.780	2.749	100
	Divers	3.473.600	1.692.400	177.752	6.881	3.449	1.776	1.401	100
	Prod. indust. finis	2.980.900	1.036.700	151.793	6.750	3.347	1.704	1.465	100

(1) Au cours du change 76.95 les 100 kilos.

(2) Pour réduction des indices à même base, voir ci-après Tableau des Prix et changes.

La Documentation vivante

PAYS DIVERS. — Indices généraux avec réduction à parité du dollar (1).

	Belgique		Suisse		Espagne		Pologne		Japon		Etats-Unis	
	1914=100	Réduet.	1914=100	Réduet.	1914=100	Réduet.	1914=100	Réduet.	1913=100	Réduet.	1914=100	Réduet.
1921 avril.	—	—	208	187	—	—	—	—	490	181	146	—
1922 avril.	344	152	161	162	480	445	75.106	82	498	490	139	—
1923 fev..	474	132	181	176	170	138	850.400	94	492	186	156	—
— mars.	482	136	186	178	171	137	988.500	97	496	190	160	—
— avril.	480	113	187	177	—	—	1.068.920	101	496	191	161	—

Indices des Prix de détail.

FRANCE. — Dépenses-indices en francs de la *Statistique générale de la France*, caractérisant la variation de prix de 13 denrées (2).

	Paris		France entière							
	1914=100	Réduet.	Nord	Est	Sub-Est	Midi	Ouest	Als. & Lorr.		
1923 juin..	3.558	1923 2 ^e trimestre	3.387	3.404	3.442	3.386	3.332	3.202	3.532	
— mai..	3.496	1 ^{er}	3.320	3.500	3.268	3.327	3.213	3.150	3.256	
— avril..	3.430	1922 4 ^e	3.150	3.312	3.153	3.000	3.015	3.024	3.182	
— mars..	3.454	2 ^e	3.163	3.378	2.900	3.430	3.050	3.015	3.134	
1922 juin..	3.207	1921 2 ^e	3.042	3.766	3.621	3.654	3.544	3.475	3.740	
1921 juin..	3.354	1920 4 ^e	(max.)	4.519	4.693	4.446	4.522	4.423	4.345	4.530
1920 nov.(max.)	4.577	2 ^e	3.802	3.959	3.800	3.876	3.744	3.533	3.853	
1919 juin..	2.826	1919 2 ^e	2.945	2.979	3.001	3.053	2.975	2.735	2.988	
1918 avril.	2.345	1918 2 ^e	2.331	2.426	2.470	2.445	2.404	2.454	—	
1917 avril.	1.577	1917 2 ^e	1.717	1.870	1.685	1.721	1.732	1.585	—	
1916 avril.	1.423	1916 2 ^e	1.379	1.450	1.311	1.394	1.403	1.308	—	
1914 juil.	1.075	1914 3 ^e	1.004	1.089	988	1.018	988	942	1.084	

Alimentation et Coût de la vie (3).

PAYS DIVERS. — Indices ramenés à 100 pour juillet 1914.

	France		Gde-Bretagne		Italie (Milan)		Etats-Unis		Allemagne(4)	
	Coût de la vie Paris	Alimentation Villes de plus de 10.000 h. Paris	Coût de la vie	Alimentation	Coût de la vie	Alimentation	Coût de la vie	Alimentation	Coût de la vie	Alimentation
1923 juin..	—	331	—	—	—	—	—	—	—	—
— mai..	—	330	109	100	490	490	—	—	381	600
— avril..	—	320	170	162	494	492	—	—	140	295.400
— mars..	—	321	174	168	493	493	109	—	139	285.400
— fev..	324	332	176	171	497	500	—	—	130	264.300
— janv..	—	309	177	173	505	513	—	—	141	112.027
1922 dec..	—	315	178	175	504	514	—	—	144	68.506
— oct..	300	290	180	172	504	517	170	—	140	22.086
— sept..	—	291	178	172	498	508	—	—	137	13.319
— juill.	280	297	181	175	488	492	166	—	139	4.990
— mai..	302	316	180	170	492	503	—	—	167	136
— fevr..	291	324	186	177	522	562	167	—	139	1.980
1921 nov..	297	350	199	195	541	570	174	—	140	1.594
— mai..	307	364	219	218	578	598	179	—	142	890
1920 nov..	370	452	269	262	514	515	198	—	189	872
1919 juil.	238	289	261	208	217	280	310	—	175	186
1914 juil.	100	100	100	100	100	100	100	—	100	100

Réduction des indices ci-dessus à parité du dollar.

1923 juin..	—	108	—	—	—	—	—	—	—	—
— mai..	—	117	101	152	123	125	—	—	—	38
— avril..	—	109	163	155	127	126	—	—	140	53
— mars..	—	105	168	162	123	123	—	—	139	57
— fev..	468	111	101	170	165	124	125	109	130	43
— janv..	—	141	160	165	133	135	—	—	141	35
1922 nov..	111	117	165	164	120	123	—	—	170	442
— août.	120	130	120	164	158	115	117	—	166	136
— mai..	141	147	150	160	155	134	137	—	167	136
1921 nov..	120	126	133	163	160	125	130	—	174	447
1920 nov..	115	140	132	190	199	95	96	—	198	189
1919 juil.	178	217	196	190	190	173	191	—	175	186
1914 juil.	100	100	100	100	100	100	100	—	100	100

(1) ou évaluation approxim. en monnaie-or de chaque pays aux cours des changes
 (2) Pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pomme de terre, haricots, sucre, huile comest., pétrole, alcool à brûler; pour la consommation annuelle d'un ménage de 4 personnes. (3) Alimentation, chauffage, éclairage, habillement, logement.
 (4) Nouveaux calculs de l'Office allemand de Statistique à partir d'octobre 1924, habillement compris pour le coût de la vie depuis septembre 1922 seulement.

Prix et Changes

Indices des prix de gros ramenés à 100 pour Juillet 1914

Changes à New-York
(cours moyen)

RÉDUCTION des indices du présent tableau à parité du dollar compte tenu des changes (2), et POURCENTAGE corresp. des prix par rapport aux prix améric.

	Indices des prix de gros ramenés à 100 pour Juillet 1914					Changes à New-York (cours moyen)				RÉDUCTION des indices du présent tableau à parité du dollar compte tenu des changes (2), et POURCENTAGE corresp. des prix par rapport aux prix améric.							
	France	Grande-Bretagne (Sauerbeck)	Italie (prof. Bachi)	Etats-Unis (Dun's Review)	Allemagne (Frankfurter Zeitung)	France	Grande-Bretagne	Italie	Allemagne	France		Grande-Bretagne		Italie		Allemagne	
										Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix
Pair	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1914 Juillet	100	100	100	100	100	19,3	487	19,3	23,82	—	—	—	—	—	—	—	—
1915	143	129	142	104	—	19,3	487	19,3	—	100	100	100	100	100	100	100	100
1916	188	138	—	121	—	18,5	478	16,6	—	137	133	126	121	123	118	—	—
1917	273	215	331	177	—	17,0	478	15,5	—	171	141	154	127	166	137	—	—
1918	344	234	467	194	—	17,4	481	14,3	—	237	134	211	119	241	136	—	—
1919 Mai	332	236	368	186	—	17,4	481	11,0	—	313	161	229	118	288	138	—	—
1920 Mai	562	316	719	220	1.528(4)	15,8	460	12,8	—	272	146	227	122	244	131	—	—
1921 Mai	336	197	596	139	1.483(1)	8,4	397	5,3	1,62	146	105	161	116	164	118	90	65
— Décembre	333	162	648	137	3.348(1)	8,1	421	4,4	0,54	137	100	134	98	148	108	73	53
1922 Janvier	320	161	629	137	4.217	8,4	428	4,6	0,49	138	101	141	103	149	109	80	65
— Février	313	160	612	138	4.599	9,2	442	5,2	0,44	144	104	145	105	154	112	87	63
— Mars	314	162	581	142	5.420	9,1	437	5,1	0,35	148	104	145	102	155	109	81	57
— Avril	320	164	574	139	6.703	9,2	441	5,3	0,34	153	110	149	107	157	113	83	60
— Mai	323	164	570	140	7.384	9,2	445	5,8	0,34	153	109	150	107	155	111	106	78
— Juin	332	164	585	142	7.851	8,7	445	5,0	0,32	149	105	150	106	152	107	107	75
— Juillet	332	163	607	145	9.132	8,3	444	4,6	0,22	142	98	148	102	145	100	188	61
— Août	337	157	622	145	13.978	8,0	448	4,5	0,12	139	96	145	100	145	100	75	52
— Septembre	336	155	634	144	29.116	7,7	444	4,3	0,07	135	94	141	98	140	97	86	60
— Octobre	334	158	654	147	43.232	7,4	442	4,2	0,016	131	89	144	98	142	96	84	57
— Novembre	359	158	649	152	94.492	6,8	448	4,6	0,016	127	84	146	96	155	102	63	41
— Décembre	369	157	631	155	107.912	7,2	461	5,1	0,014	139	90	149	96	167	108	98	63
1923 Janvier	395	158	627	155	205.417	6,7	465	4,9	0,012	141	91	151	97	166	107	100	65
— Février	431	160	634	156	715.881	6,2	469	4,8	0,0025	138	88	154	99	158	101	75	48
— Mars	433	161	639	160	677.000	6,5	469	4,8	0,0044	146	91	155	97	159	100	126	79
— Avril	424	163	641	161	639.300	6,6	466	4,9	0,0047	145	90	156	97	165	102	127	79
— Mai	415	160	632	161	822.700	6,7	466	4,8	0,0027	143	88	152	94	158	98	92	57
— Juin	417	155	—	160	1.498.000	6,3	462	4,6	0,0013	136	85	147	92	—	—	83	53

(1) Anciens indices non modifiés par la *Frankfurter Zeitung* ; reconnus trop faibles.
(2) Voir note (1) p. précédente.

Industrie. II. Statistiques générales

FRANCE. — Recensement des établissements industriels dans les régions libérées. (1).

(Établissements occupant au moins 10 personnes). — Résultats au 1^{er} Janvier 1923

Départements	Établissements sinistrés		Personnel occupé à l'exploitation			Pers. occupé au déblaiement, à la reconstitution
	au total	ayant repris l'exploitation	en 1914	au 1 ^{er} janv. 1923	% par rapp. à 1914	
Aisne.....	965	720	70.448	35.166	49.9	3.010
Ardennes.....	1.722	1.266	57.677	32.906	57.2	2.145
Marne.....	941	562	26.947	14.400	53.4	1.224
Meurthe-et-Moselle.....	250	230	81.735	56.659	69.3	2.389
Meuse.....	128	117	12.832	8.896	69.3	560
Nord.....	3.147	2.985	309.748	288.931	78.1	14.877
Oise.....	233	206	20.653	11.373	56.7	3.787
Pas-de-Calais.....	647	266	31.866	20.432	64.1	3.460
Somme.....	1.250	874	53.744	24.628	45.8	1.774
Vosges.....	101	92	19.523	13.513	69.3	538
Totaux.....	9.355	7.315	744.573	506.994	68.1	33.464
<i>Industries</i>						
Mines et Minières.....	29	28	46.213	11.300	69.6	799
Carrières.....	434	404	6.033	4.673	77.4	617
Industries de l'alimentation.....	991	667	42.163	22.144	52.4	4.805
Industries Chimiques.....	491	400	38.896	26.310	67.9	3.453
Gaoutchouc, Papier, Carton.....	94	67	9.254	7.072	76.5	284
Industrie du Livre.....	162	132	6.547	3.789	57.8	43
Industries Textiles.....	1.358	1.163	241.476	164.753	68.2	3.449
Travail des Etoffes, Vêtements.....	526	434	42.684	26.970	63.0	272
Pailles, Plumes, Grins.....	41	27	1.604	1.224	76.3	10
Cuir et Peaux.....	197	148	11.909	6.167	51.7	74
Industries du Bois.....	4.289	4.025	29.233	20.213	69.1	700
Métallurgie.....	535	409	118.145	78.514	66.4	8.760
Travail des Métaux ordinaires.....	1.566	1.232	76.288	43.817	57.4	4.281
Métaux fins, pierres précieuses.....	15	7	1.250	848	67.3	
Taille de Pierres, Moulages.....	109	96	5.770	4.913	85.1	355
Terrassements, Constructions.....	984	751	49.090	45.512	92.0	5.457
Terres et Pierres au feu.....	533	396	33.594	26.735	79.5	1.456
Centrales et Réseaux Electr.....	111	62	3.958	4.339	109.6	880
Usines à Gaz.....	79	51	5.238	4.320	82.6	463
Industries diverses.....	114	79	5.220	3.291	63.0	636
Totaux.....	9.355	7.315	744.573	506.994	68.1	33.464

FRANCE. — Activité industrielle appréciée en « heures-ouvriers » (2).

Heures-ouvriers			Heures-ouvriers			Heures-ouvriers		
Industries de l'Alimentation (92 Etablissements)			Industries du Caoutchouc (12 Etablissements)			Travail des Etoffes, Vêtements et Chapellerie (302 Etabl.)		
1 ^{er} sem. 1919	Différ. % sur le sem. précédent		1 ^{er} sem. 1919	Différ. % sur le sem. précédent		1 ^{er} sem. 1919	Différ. % sur le sem. précédent	
16.018.808	—		19.394.440	—		33.705.070	—	
2 ^e —	+ 9		20.817.677	+ 7.35		34.018.364	+ 0.92	
1 ^{er} sem. 1920	- 0.15		23.729.940	+ 13.98		35.897.926	+ 5.52	
2 ^e —	+ 2		22.005.577	- 3.47		33.961.611	- 5.38	
1 ^{er} sem. 1921	- 2.41		15.200.930	- 33.37		29.219.896	- 13.96	
2 ^e —	+ 11.70		16.971.917	+ 11.21		33.074.812	+ 13.10	
1 ^{er} sem. 1922	+ 8.84		22.629.647	+ 33.30		35.241.906	+ 6.56	
Industries Chimiques (93 Etablissements)			Industries Textiles (962 Etablissements)			Cuir et Peaux (198 Etablissements)		
1 ^{er} sem. 1919	—		171.074.363	—		35.976.740	—	
2 ^e —	+ 0.06		158.610.872	- 7.28		34.339.560	- 4.55	
1 ^{er} sem. 1920	+ 6.37		191.962.374	+ 21.02		33.926.314	- 1.20	
2 ^e —	- 0.58		220.919.461	+ 15.06		28.634.323	- 15.50	
1 ^{er} sem. 1921	- 18.		156.467.130	- 29.17		29.641.578	- 17.43	
2 ^e —	+ 0.53		173.915.466	+ 14.15		28.914.958	+ 22.30	
1 ^{er} sem. 1922	+ 14.15		226.478.318	+ 30.22		31.062.583	+ 7.42	

(1) Renseignements communiqués à la Statistique Générale de la France par le Ministère des Régions Libérées.

(2) Enquête du Ministère du Travail, portant sur 2.748 établissements avec 500.000 ouvriers environ au 1^{er} semestre 1922. Le nombre d'heures-ouvriers est le produit du nombre d'heures de fonctionnement par l'effectif moyen de ces établissements.

Statistique et Population

Heures ouvriers		Différ. % sur le sem. précédent	Heures ouvriers		Différ. % sur le sem. précédent	Heures ouvriers		Différ. % sur le sem. précédent
Industries du Bois (135 Etablissements)			Métallurgie (50 Etablissements)			Travail des Métaux ordinaires (553 Etablissements)		
1 ^{er} sem. 1919	10.088.450	—	1 ^{er} sem. 1919	47.454.847	—	1 ^{er} sem. 1919	218.177.839	—
2 ^e —	17.813.859	- 6.67	2 ^e —	42.550.987	- 10.33	2 ^e —	210.981.322	- 3.30
1 ^{er} sem. 1920	18.376.987	+ 3.16	1 ^{er} sem. 1920	43.778.547	+ 2.88	1 ^{er} sem. 1920	222.237.414	+ 5.33
2 ^e —	17.569.101	- 4.39	2 ^e —	44.098.091	+ 0.73	2 ^e —	218.296.057	+ 2.72
1 ^{er} sem. 1921	14.545.187	- 17.21	1 ^{er} sem. 1921	39.511.525	- 10.40	1 ^{er} sem. 1921	190.051.079	- 12.80
2 ^e —	15.885.479	+ 9.21	2 ^e —	35.667.829	- 9.7	2 ^e —	197.150.392	- 0.95
1 ^{er} sem. 1922	16.470.883	+ 3.68	1 ^{er} sem. 1922	37.699.762	+ 5.69	1 ^{er} sem. 1922	200.089.693	+ 1.79

Forces motrices.

FRANCE. — Usines hydrauliques de plus de 200 kilowatts au 1^{er} janvier 1922 (1).

Puissance normale disponible en Kilowatts

Régions et Bassins	Usines			Régions et Bassins	Usines		
	en service	en construc.	en projet		en service	en construc.	en projet
<i>Nord-Ouest</i> ...	2.910	9.250	76.400	<i>Centre</i>			
<i>Nord-Est</i>				Lot.....	7.450	36.250	137.500
Meuse.....	—	—	5.900	Dordogne.....	20.100	56.050	296.300
Moselle.....	500	—	17.520	Loire.....	10.300	—	70.360
Rhin.....	5.910	—	505.400	Allier.....	12.550	8.560	15.480
	6.410	—	528.520	Cher.....	5.500	—	6.890
<i>Sud-Est</i>				Vienne.....	5.050	20.000	13.500
Rhône.....	28.250	17.000	714.500	Charente.....	250	—	—
Brouces.....	3.950	—	12.650		61.200	121.400	539.440
Arves.....	22.300	3.000	51.780	<i>Sud-Ouest</i>			
Valserine.....	4.020	2.200	9.000	Hérault.....	4.750	—	2.370
Fier.....	14.600	3.700	—	Orb.....	520	—	—
Guiers.....	9.100	—	—	Aude.....	11.960	—	16.230
Ain.....	10.400	6.610	43.750	La Tel.....	4.800	—	30.180
Doubs.....	26.240	—	40.600	Le Tech.....	690	—	3.050
Isère.....	237.250	94.950	390.370	Garonne.....	62.450	25.760	268.405
Ardeche.....	—	—	37.600	Tarn.....	22.620	3.610	90.790
Durance.....	52.570	35.700	412.800	Adour.....	31.130	19.910	127.890
Argens.....	950	—	—		135.320	49.280	538.885
Siagne.....	5.400	—	—	Total (kilowatts	628.520	315.320	3.526.585
Loup.....	4.500	—	—	général / Chev. vap.	854.787	466.730	4.796.156
Var.....	4.400	2.200	120.600				
La Roya.....	4.000	—	10.200				
Verdon.....	800	—	—				
	422.680	165.390	1.843.250				

Transports fluviaux.

FRANCE. — Tonnage des embarquements en 1.000 tonnes.

	1923	1922			Année entière			
		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	1922	1921	1913
Flueves et rivières	6.781 kilom.	3.600	4.668	4.173	3.272	16.172	10.427	21.057
Canaux.....	5.252 —	3.617	3.890	3.900	2.729	14.203	9.045	20.840
Ensemble.....	12.033 —	7.226	8.468	8.073	5.995	30.375	19.472	41.897

Agriculture.

FRANCE. — Nombre des animaux de ferme.

au 31 Décembre	Espèces							
	Chevaine	Mulâniers	Asine	Bovine	(dont vaches)	Ovine	Porcine	Caprine
1921	2.778.270	185.610	291.410	13.575.840	(7.169.070)	9.782.420	5.195.740	1.308.140
1921	2.706.110	186.420	295.780	13.343.440	(6.972.890)	9.509.560	5.166.080	1.301.180
1920	2.635.350	189.000	298.180	13.217.240	(6.830.340)	9.405.870	5.041.160	1.340.890
1919 (2)	2.413.190	167.180	303.100	12.373.000	(6.327.510)	8.890.960	4.080.560	1.174.860
1913 (2)	3.220.080	188.280	356.310	14.787.710	(7.794.270)	10.131.390	7.035.850	1.434.970

(1) Bulletin Trimestriel de la Statistique générale de la France, Avril 1923.

(2) Non compris Alsace et Lorraine.

Ouvrages reçus à la Rédaction

(Les ouvrages reçus sont mentionnés à cette rubrique, indépendamment des analyses objectives dont ils pourront faire l'objet à la Documentation vivante.)

Georges UNSWORTH. — *Vers la République humaine. Démocratie financière.* — Un vol. in-32, Saint-Nazaire, Imprimerie ouvrière, 1921.

H. LE MARQUAND. — *La question des arsenaux* (Guerre et Marine). — Préface de Raphaël-Georges Lévy. — Un vol. in-16, Paris, Plon-Nourrit, 1923.

L. HIRSCHAUER et CH. DOLFFUS. — *L'année aéronautique 1922-1923*
Un vol. in-16, Paris, 1923.

Robert VEYSSIÉ. — *La paix par la Ruhr.* — *De la Marne à Essen.* —
— Un vol. in-16, Paris, 1923.

J. ARCHER. — *Rénovation.* — *Un Idéal.* — *Une Doctrine.* — *Un Programme.* — Un vol. in-16, Paris, Science et Energie, 1923.

Imprimerie CORNU,
6, Place du Louvre, Paris

Le Gérant :
R.L. LIVERSET.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
La Pensée française et la discipline de l'esprit, par Georges Lecomte.....	1
Pouvons-nous outiller nos colonies? par J. Mornet.....	11
Le fascisme, par Louis Hauteœur.....	25
Les déclarations de M. Stanley Baldwin à la Chambre des Communes, par Probus	37

LA DOCUMENTATION VIVANTE

Politique et Diplomatie

La crise belge encourage la résistance de l'Allemagne, Jacques Bardoux	53
La paix par la Ruhr, Robert Weys- sié	54
La fin du régime des capitulations, Achille Mestre	55
Les Soviets et la manière forte, Jacques Bardoux	56
Les adversaires de notre expansion coloniale, Régismanset	57
Notre politique coloniale, général Mangin	58
Le pétrole et la politique anglaise en Mésopotamie, <i>Foreign Af- fairs</i>	59
Le nationalisme arabe est un grand danger pour le sionisme, <i>Econ- omist</i>	60
Le prestige de nos agents diplo- matiques et consulaires, <i>Journal Officiel</i>	61
Les Canadiens français, R.-C. Die- ter	62
Le programme d'une A. N. O. D. américaine, <i>Independent</i>	63
L'éternelle question d'Orient, René Johannet	64
Le projet de réforme électorale du gouvernement italien, <i>Corriere della Sera</i>	65
L'opinion du parti populaire ita- lien et la réforme électorale, <i>El Popolo, La Epoca</i>	66
La Chambre effectuera-t-elle avant 1924 la rénovation électorale? Georges Bonnefous	67
Le gouvernement anglais et le sys- tème des partis, <i>Nineteenth-Cen- tury</i>	68

Production et Finances

Impérialisme économique ou inter- nationalisme économique, Ach. Viallate	69
La terre aux paysans en Italie, Maurice Pernot	70
Il faut augmenter les impôts di- rects, <i>Contemporary Review</i>	71
Les difficultés financières de l'Etat Libre d'Irlande, <i>Morning Post</i> ...	72
L'amélioration du change grec, Lé- gation de Grèce	73
La nouvelle monnaie-or de Lithua- nie, Légation de Lituanie	74
Le relèvement financier de l'Au- triche, <i>Neue Freie Presse</i>	75
Le rendement de l'emprunt interna- tional-autrichien, <i>Wiener Mor- genzeitung</i>	76
Le bilan, Doit et Avoir, de l'Alle- magne, <i>Neue Zürcher Zeitung</i> ...	77
Quels Allemands doivent payer? Alfred Landsburg	79
La charge des réparations ne doit pas être supportée par les seuls ouvriers allemands, <i>Berliner Volkszeitung</i>	81
La Ruhr est le point sensible de la résistance allemande, Edmond Vermeil	82
La mise en valeur du Sahara tuni- sien, A. Darvil	83
La crise de l'agriculture anglaise, <i>Nation</i>	84
L'approvisionnement de la France en coke métallurgique, M. Ju- pier	85
La nécessité d'une organisation in- ternationale de la métallurgie, <i>Nation</i>	86

TABLE DES MATIERES

Pages	Pages		
Un projet d'organisation du Labour Party, <i>Saturday Review</i>	87	<i>Prévoyance et Assistance</i>	
L'extension du rôle des groupements de techniciens, <i>Times</i>	88	Le Centre d'Aide Mutuelle	121
La Cour Suprême des Etats-Unis repousse le principe du salaire minimum, <i>Survey</i>	89	Le secours orthopédique pour enfants infirmes en Alsace-Lorraine	122
La liberté du travail aux Etats-Unis, <i>Literary Digest</i>	90	La lutte contre la tuberculose, Edouard Vaucher	123
Gouvernement et Administration		La réforme de la loi anglaise sur les accidents du travail, <i>Economist</i>	124
La réorganisation du statut de notre marine marchande, Maurice Rondet-Saint	91	Le régime des alcools en Suisse, <i>Gazette de Lausanne</i>	125
Les pensionnés de guerre en Angleterre, <i>Contemporary Review</i> ..	92	L'Etat de New-York renonce à la prohibition, <i>Literary Digest</i>	126
Le rôle des grands chefs militaires dans les guerres actuelles, Henri Bidou, général Debeney	93	Education et Enseignement	
L'aviation et les efforts des différents pays, <i>Literary Digest</i>	94	L'éducation physique en Indo-Chine, <i>Avenir du Tonkin</i>	127
Travaux parlementaires	95	L'éducation sportive en France, Pierre de Coubertin	128
Commerce et Transports		Problèmes sociaux et questions d'enseignement, Charles Cestre..	129
La renaissance de la marine marchande russe, <i>Ekonomitcheskaja Jizn</i>	111	L'enseignement public en Petite Pologne Orientale, Stanislas Sobinski	131
L'escale d'Haiphong, de Pouvourville	112	Le cinquantième de l'Académie des Sciences de Cracovie, <i>La Pologne</i>	132
Le marché ukrainien, <i>Koelnische Volkszeitung</i>	113	Droit et Jurisprudence	
En Russie, le commerce privé reprend sa place prépondérante, <i>Dni</i>	114	Le régime des sociétés anonymes en Angleterre, A. A.	133
Les idées du Président du Canadian Pacific Railway, Guénard...	115	La loi de protection de l'enfance dans l'Etat de Manitoba	135
Les prix des places sur les chemins de fer allemands sont trop faibles, <i>Berliner Tageblatt</i>	116	L'Etat de Louisiane possède une prison modèle	136
La situation critique des chemins de fer russes, <i>Economic Review</i> ..	116	Vie et Histoire sociales	
Folklore et Féminisme		Religion et natalité, Dr René Martial	137
La Conférence des femmes du Labour Party, <i>Daily Herald</i>	117	La dépopulation de la France, Saint-Albin	138
L'aide aux femmes sans travail en Angleterre, <i>Times</i>	118	L'Espéranto donne des ailes à la pensée, Rollet de l'Isle	139
La famille indigène dans l'A. O. F., Mgr Le Roy	119	France et Espéranto, Moissenet....	140
Le Ku Klux Klan, <i>La Vie des Peuples</i>	120	Statistique et Population	
			141

